

Securing Our Future Together
The Liberal Plan 1997 / Préparer le Canada pour le 21^{er} siècle

Le plan d'action libéral - 1997

Bâtir notre avenir ensemble

Préparer le Canada pour le XXI^e siècle

© Liberal Party of Canada, 1997 Ottawa Ontario

Bâtir notre avenir ensemble

Le plan d'action libéral – 1997

Bâtir notre avenir ensemble

Préparer le Canada pour le XXI^e siècle

© Parti libéral du Canada, Ottawa, 1997

Une publication du :
Parti libéral du Canada
81, rue Metcalfe
4^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6M8

Téléphone : (613) 237-0740

Il est possible de se procurer le présent document sur CD-ROM auprès du Parti libéral du Canada ou de le consulter dans l'Internet, à l'adresse <http://www.liberal.ca>.

This document is also available in English.

Des extraits du présent ouvrage peuvent être reproduits sans droits ni autorisation écrite, à condition d'en citer l'origine.

Autorisé par l'Agence libérale fédérale du Canada, agent enregistré du Parti libéral du Canada.



Remerciements

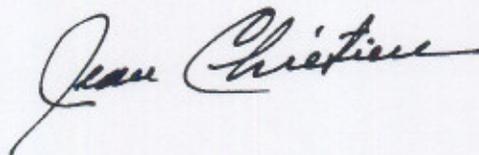
Les Canadiens et les Canadiennes persistent dans leur volonté de bâtir leur pays ensemble et de se donner, à eux et à leurs enfants, les moyens de leurs ambitions. Il y a quatre ans à peine, les libéraux s'étaient engagés à prendre les choses en main et à concrétiser le rêve canadien. C'est l'idée qui anime chacune de nos actions.

Aujourd'hui, nous sommes en marche vers le XXI^e siècle, sous le signe de l'optimisme et de l'espoir, et les libéraux ont de nouveau tracé leurs priorités : développer une économie dynamique, moderniser et améliorer les soins de santé, favoriser l'enseignement et les savoir-faire, assurer le mieux-être de nos enfants. Voilà les priorités qui correspondent au bilan de notre gouvernement, à ce que nous croyons comme libéraux et à nos valeurs comme Canadiens.

Ce document est notre programme pour les quatre prochaines années. Il est le reflet de ce que les Canadiens et Canadiennes nous ont dit pendant l'été et l'automne 1996 ainsi qu'à l'hiver 1997. Au cours de cette période, les coprésidents du Comité d'élaboration du programme, le sénateur Daniel Hays et l'honorable Lucienne Robillard, ont rencontré et écouté les Canadiens et les Canadiennes. Ils ont échangé avec plus de 1 000 citoyens dans 25 villes de toutes les régions du pays. De Truro à Victoria en passant par Québec, ils ont entendu les Canadiens leur dire que leurs priorités sont leurs enfants, leur santé, leur éducation et leur sécurité économique.

Ce document est le prolongement des assises que le Parti libéral a tenues en octobre 1996, où les militants des quatre coins du pays ont débattu des orientations politiques et les ont définies ensemble. Il est aussi le produit des travaux du Comité permanent de l'élaboration des politiques du Parti libéral du Canada et des membres du groupe parlementaire libéral. Le programme assure la continuité de nos actions gouvernementales et de notre plan budgétaire pour 1997-1998.

Ensemble, nous avons préparé notre programme pour les quatre prochaines années. Il est pratique et réaliste. C'est un programme qui propose des étapes franchissables pour atteindre nos objectifs, demeurer fidèles à nos valeurs, et répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. C'est une approche que nous offrons aux Canadiens dans l'espoir qu'ils accepteront de se joindre à nous pour préparer ensemble le Canada pour le XXI^e siècle.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Chrétien". The signature is written in a cursive, flowing style with a long, sweeping underline that extends to the left.

*Un message du très honorable
Jean Chrétien, Premier ministre du Canada*



Le Parti libéral croit en un Canada indépendant, fort de son dynamisme économique et de sa justice sociale, fier de sa diversité et qui s'attache à œuvrer pour le bien de la communauté mondiale.

Ce rêve a inspiré des générations de Canadiens à bâtir ensemble l'un des meilleurs pays au monde où vivre; une terre dont on a fièrement fait notre chez-nous. La force que nous avons démontrée pour réaliser notre rêve contre vents et marées, est venue de la détermination de chaque génération d'améliorer notre pays, pour léguer à nos enfants un héritage au potentiel encore plus grand.

Introduction

Bâtir notre avenir ensemble

Il y a à peine quatre ans, pour de trop nombreux Canadiens, ce rêve s'estompait. Notre pays connaissait un déclin économique, et nos finances publiques étaient en mauvais état. Nous étions de moins en moins maîtres de notre avenir collectif et de moins en moins en mesure de défendre nos intérêts nationaux parce que le

remboursement de l'intérêt sur nos dettes drainait nos richesses nationales. Des années de déficits chroniques et l'explosion de la dette nationale nous avaient rendus captifs des humeurs des marchés financiers. Voilà qui mettait en péril les programmes sociaux, qui nous sont si chers, que nous avons construits avec soin pendant tant d'années et qui assurent aux citoyens de notre pays dignité et bien-être.

Aujourd'hui, après quatre ans de gouvernement libéral et grâce aux efforts concertés de tous les citoyens et de tous les ordres de gouvernement, les Canadiens et Canadiennes peuvent de nouveau, à bon droit, envisager l'avenir avec optimisme et espoir. Les Canadiens savent que leurs sacrifices n'auront pas été inutiles. Ils savent que la volonté de notre pays de bâtir un avenir meilleur nous permet de voir la lumière au bout du tunnel. Nous avons remis de

l'ordre dans nos finances publiques. L'économie est en croissance, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis trente-cinq ans. Nous avons atteint, voire dépassé, nos objectifs en ce qui concerne l'allègement du déficit, et nous sommes au seuil de l'équilibre budgétaire.

En même temps, l'économie canadienne a créé plus de 750 000 emplois. Cela n'est certes qu'un commencement mais, pour bien mesurer son importance, il faut se rappeler que pendant les cinq années précédentes, moins de 125 000 emplois avaient été créés. Nous avons aussi adopté des mesures pour soutenir l'expansion économique et le redressement de l'emploi à long terme en faisant des investissements stratégiques dans l'innovation, les technologies, la recherche et la formation.

À la fin du régime conservateur, le Canada était décrit, ici et à l'étranger, comme un pays en crise financière. Aujourd'hui, notre performance économique est parmi les meilleures au sein des pays industrialisés qui forment le G7 et nos perspectives d'avenir sont parmi les plus prometteuses. La presse internationale, flatteuse, parle désormais du « miracle canadien ». Mais les Canadiens et les Canadiennes savent que ce redressement, certes remarquable, n'a rien de miraculeux. C'est l'aboutissement de leurs efforts, de leur ardeur au travail, de leurs sacrifices et de leur ténacité.

Ce faisant, les libéraux ont continué de faire preuve de détermination en restant fidèles aux valeurs qui forment la spécificité canadienne, à savoir le sens de l'équité, la justice sociale, le respect de la personne humaine et la solidarité. Nous sommes déterminés à défendre et préserver les principes fondamentaux de l'assurance-santé. Pendant que d'autres pays continuent de travailler fort pour y arriver, au Canada nous avons réussi avec calme et efficacité à doter nos programmes sociaux – le régime de retraite, les prestations de vieillesse et l'assurance-

Les Canadiens savent que ce redressement économique est l'aboutissement de leurs efforts, de leur ardeur au travail, de leurs sacrifices et de leur ténacité.

emploi – d'une base solide et stable pour que nos enfants et nous-mêmes puissions continuer d'en profiter largement au cours du XXI^e siècle.

Nous avons fait savoir que nous sommes farouchement partisans des Nations unies en cette période de l'après-guerre froide, et notre pays continue de jouer son rôle de gardien de la paix. Encore une fois, le Canada est perçu comme une voix indépendante au sein de la communauté internationale. Nous continuerons ainsi.

Pour relever les enjeux nationaux et perpétuer le rêve canadien, il faut, d'une part, savoir diriger, c'est-à-dire définir des orientations et développer de nouvelles synergies en rassemblant

les citoyens autour d'un projet commun et, d'autre part, rester attachés à nos valeurs, à notre pays, à ce que nous pouvons accomplir ensemble. C'est ce que nous avons promis il y a quatre ans, c'est ce que nous avons fait au cours des quatre dernières années et c'est

Un gouvernement qui se libère de la charge que représente le déficit, c'est un gouvernement qui redevient maître de ses choix politiques.

sur quoi nous allons continuer de bâtir au cours des années à venir.

Aujourd'hui, au seuil du XXI^e siècle, on peut dire que nous sommes bien armés pour saisir les possibilités qui se dessinent. Ensemble, les Canadiens et les Canadiennes ont relevé le défi de s'ouvrir des perspectives, pour eux et pour leurs enfants. Ensemble, nous nous sommes prouvés, encore une fois, que nous pouvions faire cause commune pour nous hisser à la hauteur des défis qui nous attendent. Ce que nous avons accompli est important en soi. Mais ce qui est encore plus important, c'est que nous avons repris confiance en nous, parce que nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Nous commençons maintenant à nous rendre compte que l'espoir est non seulement permis, mais justifié. Les Canadiens et les Canadiennes ont toutes les raisons d'envisager l'avenir ensemble avec optimisme.

Nous avons une grande tâche devant nous, et le gouvernement doit s'y attaquer avec

ardeur, énergie et dévouement. Nous devons nous assurer que tous nos concitoyens bénéficient des possibilités créées par notre discipline collective, nos sacrifices et notre travail acharné. Dans certains domaines, nous n'avons pas pu accomplir tout ce que nous pensions faire. Dans d'autres, nous avons été en mesure d'accomplir davantage que prévu. Forts des progrès que nous avons réalisés ensemble, nous devons mobiliser nos énergies pour faire mieux encore.

Ce document trace le plan d'action du Parti libéral pour les quatre prochaines années. Notre approche n'est pas faite de promesses grandioses et de gestes d'éclat. Nous proposons plutôt aux Canadiens et aux Canadiennes un plan pratique et pragmatique pour assurer notre avenir ensemble. Il s'agit d'un plan qui s'appuie sur les bases solides et stables que le gouvernement libéral a jetées au cours des quatre dernières années. Il prévoit des mesures réalisables qui nous permettront de progresser ensemble et d'élargir les possibilités de tous les Canadiens, de nous mettre en marche vers le siècle prochain sous le signe de la confiance et du succès.

Le gouvernement doit avoir pour mission de donner aux citoyens les moyens de leurs ambitions dans la nouvelle donne économique et d'aider le pays à préparer son avenir. Il peut et doit œuvrer pour le bien de tous. Il ne saurait avoir une vision comptable des choses. Pour nous, édifier l'avenir ne se résume pas à enregistrer de bons chiffres. Un gouvernement qui se libère de la charge que représente le déficit, c'est un gouvernement qui redevient maître de ses choix politiques. Nous avons été contraints de consacrer beaucoup d'énergies aux problèmes financiers qui nous avaient été légués et nous sommes en train de les résoudre. Nous pouvons désormais nous concentrer sur l'avenir et relever les grands défis nationaux qui se profilent à l'horizon.

Gouverner, c'est faire des choix. C'est dégager des priorités qui reflètent nos valeurs. Certains proposent de réduire les impôts immédiatement, surtout pour ceux qui en ont le moins besoin, et de réduire les mesures sociales, qui bénéficient en premier lieu aux démunis. Nos valeurs et nos priorités à nous sont différentes. Le plan d'action que nous traçons se fonde sur

les valeurs des Canadiens et des Canadiennes et répond à leurs besoins au seuil du siècle prochain.

Nous cherchons, très simplement, à renforcer et à unir notre pays, pour que le Canada reste l'un des pays où l'on vit le mieux. En permettant à notre pays d'évoluer et de grandir au gré des besoins et des espoirs des Canadiens, en faisant du Canada un pays où il y a des possibilités pour tous, nous renforçons cette grande valeur qu'est la solidarité entre tous les citoyens.

Nos intentions sont claires : bâtir sur nos succès, étape par étape, en agissant de façon pratique et efficace. Le succès entraîne la confiance; la confiance entraîne l'espoir; l'espoir nous

donne l'énergie et la volonté de relever de nouveaux défis, ainsi que la détermination de réussir.

Un nouveau gouvernement libéral poursuivra la modernisation du Canada sur tous les fronts : dans les programmes sociaux qui nous tiennent tant à coeur, dans notre capacité

L'avenir appartient aux sociétés qui ont une économie dynamique, qui veillent à la santé publique, qui favorisent l'épanouissement des enfants et qui investissent dans le savoir, l'enseignement et l'innovation.

d'innover et d'expérimenter, dans le rôle du gouvernement, et dans les relations entre les différents ordres de gouvernement. L'avenir appartient aux sociétés qui ont une économie dynamique, qui veillent à la santé publique, qui favorisent l'épanouissement des enfants et qui investissent dans le savoir, l'enseignement et l'innovation. Cela correspond à nos valeurs et à nos priorités. Et c'est là que nous investirons les modestes ressources dont nous disposons.

Assurer la force de notre économie est essentiel pour élargir les horizons de tous. C'est en nous y employant que notre société pourra redevenir maître de ses choix, quant à son avenir et à sa capacité d'investir intelligemment et stratégiquement dans ce qui compte le plus pour la majorité des Canadiens.

La grande priorité, c'est de favoriser une économie saine et en expansion capable de

préserver et de créer des emplois. Nous allons poursuivre notre travail à partir des progrès accomplis au cours des quatre dernières années pour renforcer notre économie. Continuer sur cette lancée et les bénéfices qui l'accompagnent – bas taux d'intérêt et faible inflation – est essentiel au maintien et au renforcement de la confiance à l'égard du Canada. Cette confiance est essentielle pour stimuler de nouveaux investissements, maintenir et créer des emplois, et développer la richesse nationale nécessaire pour assurer un avenir stable et sûr aux Canadiens et aux Canadiennes. Voilà pourquoi il faut continuer d'être vigilant et responsable dans la gestion serrée de nos finances publiques.

Avec une économie saine assurée, nous pouvons faire des investissements utiles et stratégiques dans la santé des Canadiens. Nous sommes déterminés dans notre engagement à protéger et renforcer notre système de santé. Nous prendrons des mesures pour que les soins de santé restent universels et de grande qualité, répondent aux besoins et obéissent aux cinq grands principes de l'assurance-santé. Le gouvernement fédéral doit garder le pouvoir qu'il tient de la Loi canadienne sur la santé pour faire respecter ces principes. Nous consacrerons aussi des crédits nouveaux à la modernisation de notre système de santé pour tenir compte des progrès médicaux, techniques et pharmaceutiques.

Ensemble, avec les provinces, ceux qui dispensent les soins de santé, les consommateurs et les contributeurs privés, nous allons chercher des moyens novateurs pour s'assurer que tous les Canadiens peuvent obtenir les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin. Nous allons travailler avec nos partenaires pour assurer à la population le soutien nécessaire au moment où la prestation des soins de santé se déplace de plus en plus vers la maison et la communauté.

Nous devons aussi faire un effort en faveur des enfants, afin de renforcer la société canadienne au XXI^e siècle et d'assurer son mieux-être. Nous savons que la petite enfance conditionne la vie adulte. Nous savons aussi que les enfants pauvres doivent surmonter de grands obstacles et que les familles à faible revenu ont fait les plus grands sacrifices dernièrement.

Nous aiderons en priorité les familles dans le besoin, pour être solidaires de tous les enfants et répondre à leurs besoins, comme il se doit. Nous ne ménagerons aucun effort pour collaborer avec les provinces à la formulation d'un projet national en faveur des enfants.

Dans la préparation du Canada au XXI^e siècle, le gouvernement fédéral devra également assumer un autre rôle qui n'est pas moins important : celui d'outiller les Canadiens et les Canadiennes pour qu'ils soient compétitifs dans un monde en profonde mutation. Cela veut dire investir dans le savoir et l'innovation. L'expansion et le partage des connaissances sont la clé de l'élargissement des possibilités pour nous et nos enfants. En partenariat avec les gouvernements provinciaux, les établissements d'enseignement, le secteur privé, et les organisations communautaires, nous allons aider les Canadiens et les Canadiennes à améliorer leurs connaissances et leurs qualifications. Nous allons investir de nouvelles ressources pour étendre la capacité de notre pays d'augmenter nos connaissances, mener des recherches, mettre au point des technologies et encourager le transfert de technologie. Les Canadiens et les Canadiennes pourront ainsi bénéficier de nouvelles occasions qu'ils n'auront qu'à saisir.

Il y a quatre ans, nous avons fait connaître aux Canadiens et aux Canadiennes notre plan pour la création d'emplois et la relance économique. Grâce à leur travail acharné et à leurs sacrifices, nous sommes désormais prêts à entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle. Nous sommes confiants de poursuivre les remarquables progrès que nous avons accomplis. Nous sommes prêts désormais à élargir nos perspectives et à bâtir notre avenir ensemble.

Lorsque nous avons formé le gouvernement, on disait que le Canada était à la croisée des chemins. Nous avons dépassé ce point aujourd'hui. Ensemble, nous avons choisi une route pleine de possibilités pour assurer notre avenir. Nous invitons les Canadiens et les Canadiennes à prendre cette route avec nous.

Tous les chiffres cités dans ce document étaient exacts au 20 avril 1997. L'évaluation des engagements énoncés dans le programme électoral est décrite en annexe.

Bâtir notre avenir
ensemble

partenariat
changement
flexibilité
unité

Chapitre 1

Baliser la voie d'un pays qui change

valeurs

Notre plan d'action pour préserver et renforcer l'unité nationale obéit à trois impératifs : un inébranlable engagement à garder le pays uni, le besoin de changement pour s'adapter aux nouvelles réalités et la nécessité de clarifier les enjeux.

solidarité,
diversité
modernisation

Préserver l'unité de notre pays est notre toute première mission. C'est le devoir le plus important du gouvernement du Canada.

La force et la cohésion de notre pays ne reposent pas que sur sa constitution. Elles sont aussi le prolongement d'une économie dynamique et en pleine expansion. Le Canada est un pays où règnent la liberté et l'égalité des chances, où les citoyens se respectent et ne craignent pas pour leur sécurité. C'est un pays démocratique animé par des valeurs communes de générosité, de justice, de solidarité et de respect de la diversité. Préserver ces valeurs est l'objectif commun qui cimente le Canada. Les citoyens en ont tiré la force et la volonté de créer des conditions de

pays qui a été fondé par des peuples d'expressions française et anglaise, qui a été édifié par des citoyens de diverses origines et de divers horizons, de régions et de provinces différentes, un pays dont l'identité repose sur nos deux langues officielles et sur la spécificité du Québec, un pays qui s'ouvre sur le monde par le Pacifique, le Commonwealth et la Francophonie.

Le Canada est une grande réussite de l'humanité. Mais il faut parfois rappeler aux citoyens cet accomplissement et les raisons qui l'expliquent. L'une de ces raisons, c'est notre système fédéral.

Notre système fédéral, dans son essence, a permis et continue de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de poursuivre des buts communs tout en respectant, voire en favorisant la diversité des provinces et de nos régions. En combinant la solidarité de tous et le respect des différences de chacun, notre fédéralisme a puissamment aidé les Canadiens et Canadiennes à atteindre une qualité de vie que le monde entier leur envie.

Le fédéralisme a permis aux Canadiens et aux Canadiennes de mettre leurs ressources en commun et de partager les risques. Nous avons pu ainsi ouvrir de nouveaux marchés, développer notre économie et assurer la dignité et la sécurité de tous grâce à des réalisations nationales comme l'assurance-santé, les régimes de retraite publics, les prestations de vieillesse et l'assurance-emploi. Les Canadiens peuvent aussi bénéficier de leurs efforts collectifs grâce à des dispositifs uniques comme la péréquation, qui prévoit des transferts fédéraux aux provinces, selon leurs besoins.

Le fédéralisme a encouragé l'innovation et la créativité des provinces qui ont pu concevoir et mettre à l'essai des politiques sociales dont certaines, comme l'assurance-santé, ont par la suite été généralisées à l'ensemble du pays. Les tensions créatrices entre les divers pouvoirs publics au sein de notre système fédéral ont aidé à définir nos valeurs. Cette dynamique a aussi servi à protéger les Canadiens et les Canadiennes, et à assurer leurs droits et libertés. Le fédéralisme est un processus constant de développement de la

Notre plan d'action pour préserver et renforcer l'unité nationale obéit à trois impératifs : un inébranlable engagement à garder le pays uni, le besoin de changement pour s'adapter aux nouvelles réalités et la nécessité de clarifier les enjeux.

vie inégalées. Notre devoir à l'égard de nos enfants, c'est de préparer le XXI^e siècle en assurant la continuité de cette réussite.

Pour faire cause commune, il faut un grand dessein. Nous devons nous renouveler et innover pour nous adapter à une réalité en changement. Notre cohésion tient à une ambition commune : le Canada doit rester l'un des pays où il fait le mieux vivre. Et édifier ce pays doit mobiliser nos efforts quotidiens.

Avec justesse, le Canada est vu à travers le monde comme un extraordinaire succès. C'est là une donnée, une constante qu'il ne faut jamais occulter. Ensemble, les Canadiens et les Canadiennes ont réussi grâce à leur détermination et aux valeurs communes qui les animent. C'est en misant sur leur diversité, et non en dépit d'elle, qu'ils ont fait du Canada un grand pays, qui abritait d'abord des peuples autochtones, un

solidarité, un moyen pour atteindre des objectifs communs en expérimentant, en innovant et en partageant. Il change constamment alors que de nouveaux besoins remplacent ceux qui ont été comblés et que de nouveaux défis débouchent sur de nouvelles stratégies.

Les divers ordres de gouvernement ne cessent de signer des ententes entre eux, pour adapter leurs relations aux nouvelles réalités. Ainsi, nous renouvelons continuellement le fédéralisme, nous le renforçons pour mieux protéger les valeurs auxquelles nous sommes attachés et les services de l'État sur lesquels nous comptons. Préserver et améliorer notre fédération, c'est préserver et améliorer nos conditions de vie. Le fédéralisme canadien a été conçu pour s'adapter et évoluer. Nous profitons du meilleur des deux mondes : nous pouvons évoluer, dans la stabilité.

Au cours des dernières années d'un gouvernement libéral, nous avons amplement vu que le Canada fonctionne bien et que notre système fédéral est flexible. Les différents ordres de gouvernement ont montré qu'ils peuvent collaborer dans les dossiers économiques, sociaux ou environnementaux, et lorsqu'il faut présenter le Canada au monde d'une seule voix. Le Canada se modernise et se prépare pour le XXI^e siècle.

Le rôle changeant du gouvernement fédéral

À l'approche du XXI^e siècle, nous devons prendre conscience de la nécessité d'adapter le rôle du gouvernement fédéral à un monde très différent de ce qu'il a déjà été. Voilà ce que fera un nouveau gouvernement libéral.

Le gouvernement du Canada a la responsabilité fondamentale d'exercer son leadership à l'échelle nationale. Élu par tous les Canadiens et Canadiennes et investi de cette légitimité, le gouvernement fédéral doit identifier les grands défis auxquels nous faisons face, définir les objectifs et indiquer aux Canadiens et aux Canadiennes les moyens de les atteindre. Il a pour mission de défendre nos valeurs communes ici et à l'étranger. Il doit s'employer à dynamiser l'économie, à favoriser la prospérité et à offrir des perspectives à tous les citoyens.

Le Canada est une grande réussite de l'humanité. Édifier ce pays, renforcer son unité, doit mobiliser nos efforts quotidiens.

Depuis la Confédération, le Canada a constamment évolué. Tout au long de notre histoire, le gouvernement fédéral a joué un rôle positif pour aider les Canadiens et les Canadiennes à s'adapter à une ère de changement dramatique et rapide. Les perspectives nouvelles qui se dessinent sont enthousiasmantes. Mais, pour beaucoup et de façon compréhensible, l'ampleur et le rythme du changement sont perturbants. Aujourd'hui, plus que jamais peut-être, le gouvernement fédéral doit démontrer son leadership en gérant efficacement le changement de manière à ce que les Canadiens et les Canadiennes puissent tirer parti des ouvertures qu'il offre. Sous ce leadership, les Canadiens auront les outils, la confiance en soi et l'assurance nécessaires pour relever avec succès les immenses défis que pose le changement. Un nouveau gouvernement libéral exercera ce leadership.

Notre philosophie du fédéralisme demande le travail en commun des divers ordres de gouvernement pour mieux répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. Nous savons que c'est ce que souhaitent les Canadiens et les Canadiennes. Nous continuerons d'améliorer les moyens de coopération des gouvernements. C'est ainsi que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces pour définir les paramètres d'un nouveau régime national de prestations pour enfants. Le fédéralisme coopératif a permis de créer les régimes de retraite publics et l'assurance-santé, et aujourd'hui le gouvernement du Canada, de concert avec ses partenaires provinciaux, lutte contre la pauvreté chez les enfants.

Depuis notre élection, il y a quatre ans, nous nous sommes employés à moderniser le Canada et à le préparer pour combler les besoins des citoyens au cours du prochain siècle. Le référendum de 1995 a souligné l'importance de cette mission, et le gouvernement libéral a redoublé ses efforts pour y arriver.

Nous avons beaucoup accompli depuis le discours du Trône de février 1996, lorsque le gouvernement fédéral s'était engagé à mener diverses actions pour renforcer le système fédéral. Nous avons promis de ne pas recourir au pouvoir fédéral de dépenser pour créer de nouveaux programmes à frais partagés dans les domaines qui relèvent exclusivement des compétences provinciales sans le consentement de la majorité des provinces. Nous avons aussi promis de compenser les provinces non participantes si elles mettaient en place des initiatives équivalentes ou semblables. Le gouvernement fédéral a précisé son rôle par rapport aux provinces dans les domaines tels que l'exploitation minière et forestière, les loisirs, le logement social, le tourisme et la formation de la main-d'œuvre.

Le discours du Trône a aussi proposé une nouvelle approche relative aux mesures actives d'emploi qui permettront à chaque ordre de gouvernement d'exercer au mieux ses responsabilités. Depuis, nous avons conclu avec plusieurs provinces des accords relatifs au transfert de la formation de la main-d'œuvre et les pourparlers se poursuivent avec d'autres.

Nous nous sommes engagés à harmoniser avec les provinces la réglementation de l'environnement en prévoyant des normes sévères. Le discours du Trône a annoncé l'amorce de discussions entre les ministres fédéraux et provinciaux responsables des services sociaux et de santé pour consolider et améliorer l'union sociale canadienne. Et nous avons promis de conclure un accord avec les provinces pour assurer la

viabilité à long terme du régime de pensions du Canada, ce qui a été fait. Un nouveau gouvernement libéral poursuivra et mettra en œuvre ces réformes et ces initiatives.

La coopération entre les différents ordres de gouvernement contribue au renforcement de notre économie et à notre prospérité. L'union économique canadienne va au-delà de notre capacité d'exporter. Nous devons profiter des enseignements tirés du succès des missions à l'étranger d'Équipe Canada qui, en plus d'ouvrir de nouveaux marchés, ont offert d'incalculables occasions aux gens d'affaires et aux formateurs canadiens. Elles ont aussi permis à nos premiers ministres de travailler ensemble et de mieux se comprendre.

Un nouveau gouvernement libéral continuera de collaborer avec les provinces qui souhaitent participer à l'élaboration et à la création de dispositifs, de mesures et d'institutions communes, comme une Commission nationale des valeurs mobilières, une Direction nationale des impôts et une Agence nationale d'inspection des aliments. Ces initiatives et ces coopérations renforceront notre unité économique. Nous collaborerons en outre avec les provinces pour améliorer l'entente historique sur le commerce intérieur que nous avons pu conclure.

Il est important pour notre avenir collectif et individuel, pour le sentiment d'une citoyenneté partagée, que les Canadiens et les Canadiennes puissent circuler librement dans leur pays pour trouver des débouchés sans se heurter à des obstacles fondés sur les conditions de résidence. Nous devons, par exemple, supprimer ces entraves dans les mesures sociales, les services de santé, l'enseignement et la formation. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à lancer une initiative nationale, avec nos partenaires provinciaux, pour formuler des recommandations d'ici deux ans sur les actions concrètes à mener pour préserver et soutenir la mobilité géographique de tous les Canadiens.

Il faut plus qu'une fédération efficace aux Canadiens. Ils ont également besoin d'une fédération suffisamment flexible pour tenir compte des besoins d'une population diverse. Égalité ne veut

Le fédéralisme canadien a toujours cherché à trouver un équilibre entre les différents principes de philosophie sociale : la solidarité qui unit les citoyens et le respect de l'autonomie locale qui permet l'exercice des responsabilités au niveau le plus proche des citoyens.

pas dire uniformité. Cela veut dire reconnaître et bénéficier des avantages particuliers de chaque région, de chaque province et de chaque territoire. C'est ainsi que l'on peut créer des solidarités étroites entre les Canadiens. Le principe d'un fédéralisme flexible continuera de guider nos actions pendant un deuxième mandat.

La modernisation du Canada et son adaptation à de nouvelles réalités doivent obéir au principe selon lequel il convient de confier les responsabilités à l'ordre de gouvernement qui servira le mieux l'intérêt public, dans le cadre de notre constitution. Le fédéralisme canadien a toujours cherché à trouver un équilibre entre les différents principes de philosophie sociale : la solidarité qui unit les citoyens et le respect de l'autonomie locale qui permet l'exercice des responsabilités au niveau le plus proche des citoyens. Pour l'avenir, nous désirons que le Canada se donne, dans la concertation, des objectifs nationaux en matière sociale. Ces grands objectifs tiendraient compte de la diversité du pays et seraient atteints au moyen d'une grande souplesse dans la façon de concevoir et de livrer les services au niveau local.

Par son action, le gouvernement du Canada doit contribuer à l'amélioration du service public aux Canadiens et aux Canadiennes. Mais la façon dont nous devons exercer cette responsabilité doit continuer à évoluer. Le gouvernement fédéral doit trouver de nouveaux *modus vivendi*, de nouveaux partenariats, notamment en accordant son soutien financier à ceux qui sont les mieux placés pour concevoir et organiser les services publics, qu'il s'agisse des gouvernements provinciaux, du secteur privé ou des organisations non gouvernementales.

Le gouvernement fédéral est bien placé pour mobiliser les secteurs, les organisations et les citoyens de l'ensemble du Canada. Afin de régler les problèmes et d'inventer de nouvelles solutions, il peut servir à la fois de rassembleur et de plaque tournante pour la connaissance. Par exemple, le gouvernement fédéral est en bonne position pour utiliser les nouvelles techniques de communication et d'information pour promouvoir la connaissance et en assurer la

diffusion partout au pays. Pour préparer le XXI^e siècle, les Canadiens doivent avoir des informations et des technologies à leur disposition. Les découvertes faites dans les laboratoires publics et universitaires sont désormais transférées au secteur privé pour utilisation à des fins commerciales. L'État fédéral est en train de mettre en place des messageries électroniques pour communiquer aux entreprises et aux citoyens des informations sur les nouvelles technologies.

Pour coordonner ces moyens, le gouvernement doit souvent amener des groupes très différents à échanger des informations, à se fixer des objectifs communs et à produire des résultats qui bénéficieront à tous. Un gouvernement libéral continuera d'animer les échanges d'informations et la coopération entre les Canadiens, à l'intérieur et hors de nos frontières. Nous assurerons une meilleure complémentarité entre les secteurs public et privé et les milieux associatifs pour permettre une utilisation plus efficace de nos ressources limitées et créer de meilleurs partenariats.

Réviser la constitution

Pour garder notre pays uni, il faut voir au-delà de la constitution, mais la modernisation du Canada passe aussi par une révision constitutionnelle. Il est clair cependant que le gouvernement fédéral ne peut agir seul : les provinces doivent s'associer à cette action. Dès qu'une révision constitutionnelle sera possible, nous agirons. Entre-temps, nous continuons à bâtir, étape par étape, sur nos acquis solides. Nous continuerons à renforcer le Canada sur tous les plans. Un Canada fort, qui comble les besoins de ses citoyens, est un pays dont les citoyens sont fiers et auquel ils s'identifient.

Fidèles à notre approche pragmatique ainsi qu'à notre engagement pris lors de la campagne référendaire de 1995, nous avons adopté la loi C-110. Un nouveau gouvernement libéral collaborera avec les provinces pour l'enchâssement dans la constitution d'une formule de modification qui reflète les dispositions de la loi C-110, laquelle subordonne toute révision constitutionnelle touchant l'une des régions du pays au consentement de celle-ci.

Un nouveau gouvernement libéral collaborera avec les provinces pour l'enchâssement dans la constitution d'une formule d'amendement qui reflète les dispositions de la loi C-110, laquelle subordonne toute révision constitutionnelle touchant l'une des régions du pays au consentement de celle-ci.

Nous sommes vivement attachés au caractère bilingue de notre pays ainsi qu'aux droits et aux dispositions consacrés par la constitution canadienne, la Charte des droits et libertés et la Loi sur les langues officielles.

Un nouveau gouvernement libéral s'engage à travailler avec les provinces afin d'enchâsser dans la constitution la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise qui comprend notamment une majorité de langue française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil.

La solidarité entre citoyens francophones et anglophones est un des principes fondamentaux sur lequel le Canada a été construit. Ce principe repose sur un engagement formel pris à la naissance de ce nouveau pays : assurer non seulement la survie mais aussi le rayonnement de la langue et de la culture françaises. La constitution du Canada reconnaît que les francophones sont installés sur tout le territoire du pays mais qu'ils sont majoritaires au Québec. Elle a donc été conçue pour permettre à chaque province d'exercer des pouvoirs considérables pour gérer ses affaires intérieures afin de respecter la diversité linguistique et culturelle du Canada et pour permettre à chaque province de s'épanouir au gré de ses propres besoins et de ses propres vœux. Depuis lors, la langue et la culture françaises constituent une caractéristique fondamentale de notre pays et ne peuvent être soustraites à notre identité canadienne.

L'attachement du Canada à ce pan essentiel de l'âme et de la réalité canadiennes s'est vérifié au fil de notre histoire. La constitution déclare le français et l'anglais comme étant les deux langues officielles de notre pays. Plus récemment, le Nouveau-Brunswick est devenu officiellement bilingue. Le gouvernement du Québec a de tout temps joué un rôle clé dans la sauvegarde et la promotion du caractère français du Canada, et il continuera à jouer ce rôle. Le gouvernement du Canada a, lui aussi, appuyé et encouragé le rayonnement de la langue et de la culture françaises, ici et à l'étranger.

Notre francophonie se concentre au Québec, dont la spécificité tient entre autres à une majorité d'expression française, à une culture qui est unique ainsi qu'à une tradition de droit

civil. Le Québec fait partie intégrante de l'identité canadienne. Le temps est venu d'affirmer de nouveau cette vérité afin de renforcer la confiance que nous avons les uns dans les autres et de permettre à tous les Canadiens de redoubler leurs efforts pour bâtir ensemble un avenir porteur d'espoir et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Pour donner suite à l'engagement que nous avons pris lors de la campagne référendaire de 1995, le gouvernement libéral a voté au Parlement une résolution reconnaissant le Québec comme une société distincte. Un nouveau gouvernement libéral s'engage à travailler avec les provinces afin d'enchâsser dans la constitution la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise qui comprend notamment une majorité de langue française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil.

Cette reconnaissance ne se traduirait pas par plus de pouvoirs, de privilèges ou d'argent pour les Québécois aux dépens des autres Canadiens. Elle rendrait plutôt formelle une convention reconnue par la Cour suprême dans ses décisions et selon laquelle les juges tiennent compte de la situation particulière du Québec au sein d'une Amérique du Nord si majoritairement anglophone, lorsqu'ils se prononcent sur des questions touchant le Québec. Conférer un caractère formel à ce fait permettrait simplement aux autres Canadiens et Canadiennes de témoigner leur solidarité et leur estime envers les Québécois et les Québécoises pour le rôle qu'ils jouent dans la promotion et la défense du fait français au Canada mais aussi dans la définition même du Canada dans ce continent nord-américain.

Nous sommes vivement attachés au caractère bilingue de notre pays ainsi qu'aux droits et aux dispositions consacrés par la constitution canadienne, la Charte des droits et libertés et la Loi sur les langues officielles. La défense et la promotion des minorités linguistiques, où qu'elles soient, est une autre valeur fondamentale partagée par les Canadiens et Canadiennes et par tout gouvernement libéral. Nous continuerons donc à encourager l'essor du bilinguisme dans notre société.

Un besoin de clarté

Au cours des dernières années, il y a eu d'innombrables exemples de ce que nous Canadiens et Canadiennes pouvons accomplir lorsque nous choisissons de travailler ensemble, lorsque les gouvernements coopèrent et collaborent entre eux, dans l'intérêt de tous. Grâce aux missions d'Équipe Canada à l'étranger, par exemple, nous avons pu ouvrir de nouveaux marchés et attirer de nouveaux investissements, créant ainsi des emplois.

Nous avons su inspirer confiance en créant des emplois dans le cadre du programme national d'infrastructure lequel mettait à contribution le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités. Les accords entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur les régimes de pensions ainsi que l'entente visant à réduire les entraves au commerce intérieur sont autant de grandes réalisations; sans oublier que les gouvernements collaborent, une fois de plus, dans le domaine du tourisme cette fois-ci.

Grâce aux accords et aux ententes que nous avons conclus dans les domaines comme l'environnement, le logement social, l'exploitation des mines et des forêts, nous avons réduit la taille de l'État ainsi que les dédoublements et les chevauchements coûteux. Les accords conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur la formation de la main-d'œuvre permettent de renforcer les actions de formation professionnelle et aident nos travailleurs à accroître davantage leurs qualifications. Nous avons posé les jalons, en collaboration avec les provinces, d'un régime national de prestations pour enfants pour favoriser l'épanouissement des enfants démunis. Nous en avons la preuve, notre pays fonctionne bien et il peut se surpasser.

Un gouvernement libéral continuera de répondre aux besoins des citoyens de ce pays en gouvernant pour le bien de toutes les régions du Canada. Pour ce faire, nous emploierons les moyens qui ont fait du Canada le meilleur pays au monde : mobiliser nos forces vives, trouver des *modus vivendi*, respecter la diversité, établir des solidarités, s'adapter aux mutations et préparer l'avenir.

Nous devons non seulement aider les Canadiens et les Canadiennes à bien comprendre leur pays – notre système fédéral, sa flexibilité, le rôle du gouvernement du Canada et nos réalisations en tant que pays – mais veiller aussi à ce que tout débat éventuel qui menacerait l'unité et la survie du Canada se fasse sous le signe de la clarté et de la franchise.

C'est pourquoi le gouvernement a demandé à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur la légalité d'une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance. Un gouvernement libéral fera connaître explicitement toutes les conséquences de la partition du Canada pour ses citoyens. Débattre des conséquences d'une éventuelle sécession ce n'est pas la considérer comme inévitable. De même, parler en termes clairs des conditions qui pourraient mener à la partition du Canada ne peut garantir en soi l'unité de notre pays.

Les Canadiens qui ont pu sillonner leur pays ou travailler avec leurs concitoyens dans d'autres provinces découvrent invariablement tout ce que nous avons en commun. Nous prenons plaisir à découvrir notre richesse et notre diversité. Ceux qui ont eu la chance de vivre ces moments en tirent généralement une meilleure connaissance des autres Canadiens et Canadiennes et un plus grand attachement envers leurs pays. Pour ces raisons, un nouveau gouvernement libéral accroîtra considérablement les programmes d'échanges pour permettre aux jeunes Canadiens de mieux connaître et apprécier leur pays.

Depuis 130 ans, le Canada est un pays uni dont les réalisations lui valent l'admiration du monde entier. Cette belle union fédérale, nous devons la préserver, pour nous-mêmes certes, mais aussi pour nos enfants et pour tous ceux à travers le monde qui y voient un modèle de cohésion sociale et économique, enrichi par le respect de la diversité culturelle. C'est dans l'esprit d'un fédéralisme renouvelé que le prochain gouvernement libéral travaillera avec les Canadiens et les Canadiennes, pour leur permettre de franchir, unis et confiants, le seuil du nouveau siècle.

Un gouvernement libéral continuera de répondre aux besoins des citoyens de ce pays en gouvernant pour le bien de toutes les régions du Canada.

Dossier

Égalité et diversité : notre bilan

Le Canada s'est bâti sur le respect de l'égalité et de la diversité. C'est la grande diversité des langues, des religions, des races et des cultures qui forme la trame de notre société. Nous venons de divers horizons, nous avons des cultures différentes, mais une histoire commune nous unit. Le Canada est un pays multiculturel et bilingue qui puise sa richesse dans la spécificité du Québec, dans le bagage culturel de ses immigrants venus des quatre coins du monde et dans la force culturelle des peuples autochtones.

Les Canadiens et les Canadiennes attachent une telle importance à ces valeurs d'égalité et de diversité qu'elles ont imprégné notre tissu social. Elles s'incarnent avec force et simplicité dans notre système judiciaire : nous sommes tous égaux devant la loi. Ce grand principe a été consacré par l'adoption de la Charte des droits et libertés qui protège explicitement tous les Canadiens et toutes les Canadiennes contre les discriminations et qui a suscité de vastes réformes sociales et judiciaires en faveur de l'égalité.

Préconiser l'égalité

Le gouvernement libéral a favorisé l'égalité des droits ainsi que le respect de la diversité culturelle des Canadiens et des Canadiennes.

Depuis le début de notre mandat, nous avons légiféré dans ce sens. En rétablissant le Programme de contestation judiciaire, que le gouvernement précédent avait aboli, nous avons permis aux Canadiens et aux Canadiennes de faire valoir devant les tribunaux leurs droits constitutionnels et juridiques en vertu de la Charte.

En 1991, le Parlement a adopté la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales. Cette fondation, qui anime les efforts de lutte contre les discriminations en menant des actions d'information, a été créée en vertu de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, qui reconnaissait les injustices subies par les Canadiens japonais pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement conservateur avait choisi de ne pas promulguer cette loi. Notre gouvernement l'a promulguée et nous avons doté la Fondation d'une enveloppe budgétaire de 24 millions de dollars.

En 1986, le Parlement a adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi, mais les activités économiques réglementées par l'État fédéral en étaient exclues. En 1995, le gouvernement libéral a étendu son champ d'action à l'administration fédérale, ce qui nous a permis de garantir aux femmes, aux

Autochtones et aux minorités visibles une protection contre les discriminations au sein de la fonction publique.

Faire respecter notre diversité

Le gouvernement libéral a pris une panoplie de mesures en faveur de l'égalité dans le respect de la diversité. Réparer les injustices passées, encourager la solidarité, susciter le respect mutuel et créer une société plus ouverte, voilà ce à quoi nous nous sommes employés.

En 1996, nous avons marqué le 25^e anniversaire de la politique canadienne sur le multiculturalisme en la mettant au diapason des besoins d'aujourd'hui et de demain. Ces réaménagements ne changent en rien l'objectif fondamental de cette politique, qui est de consolider notre société en favorisant la justice sociale pour les Canadiens de tous horizons.

Notre politique en matière d'immigration et de réfugiés nous vaut les éloges du monde entier. Entre 1993, date à laquelle nous avons été élus, et fin 1997, nous aurons accueilli au Canada près d'un million d'immigrants et de demandeurs d'asile. Ces nouveaux arrivants choisissent notre pays à cause des belles perspectives d'avenir qui leur sont offertes.

Notre gouvernement libéral convient qu'il existe une différence entre les objectifs humanitaires et les objectifs socio-économiques visés par l'immigration. Nous sommes fiers du caractère humain de nos politiques en matière d'accueil et d'intégration des immigrants. Nous œuvrons également à l'échelle locale pour donner un nouvel élan au Programme de parrainage des réfugiés par des particuliers. En vertu de ce programme, les groupes répondants et l'État prennent à leur charge les frais liés à la réinstallation des réfugiés. En 1995, l'appel du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés n'est pas resté sans écho : nous avons accueilli davantage de demandeurs d'asile en provenance de l'ex-Yougoslavie.

Nous sommes aussi en train de réviser la Loi sur l'immigration et de mettre à jour notre dispositif d'immigration. La Loi sur l'immigration a été promulguée il y a plus de 20 ans et modifiée plus de 30 fois depuis. Sa trop grande complexité la rend difficile à administrer. C'est pourquoi nous avons chargé un groupe d'études de consulter les parties prenantes et de proposer un plan de refonte de notre dispositif d'immigration d'ici à décembre 1997. Un nouveau gouvernement libéral donnera suite rapidement aux recom-

mandations formulées par le groupe d'études et mettra en place les changements nécessaires pour rendre notre système d'immigration plus compréhensible.

Supprimer les obstacles

Notre gouvernement est très attaché au principe de l'égalité des sexes. Nous veillerons à ce que toutes nos décisions et nos orientations prennent en considération l'élément féminin.

En 1995, le gouvernement fédéral a adopté un plan d'action quinquennal intitulé *À l'aube du XXI^e siècle : plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. Il pose les jalons d'une véritable justice sociale. Il prévoit aussi que les ministères et organismes fédéraux devront analyser les répercussions de toutes leurs politiques et lois fédérales sur les femmes.

Le gouvernement libéral a aussi pris des mesures pour assurer l'égalité des droits de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, quelle que soit leur orientation sexuelle. Nous avons alourdi les peines sanctionnant les crimes haineux, y compris ceux qui sont motivés par l'orientation sexuelle de la victime.

Nous avons modifié la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire



Dossier

Égalité et diversité : notre bilan

les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et avons ainsi rendu cette loi conforme à la Charte canadienne des droits et libertés. Nous avons par là même respecté nos engagements en faveur de la justice sociale. Huit provinces et territoires ont déjà inséré la notion d'orientation sexuelle dans leurs lois sur les droits de la personne, et la Cour suprême du Canada a clairement statué que les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle représentaient une violation de la Charte.

Dans son rapport d'octobre 1996, le groupe d'études fédéral chargé des questions relatives aux personnes handicapées a recommandé au gouvernement d'accroître ses efforts en faveur des personnes handicapées. Nous avons suivi ces recommandations et pris des mesures pour que les Canadiens handicapés puissent réaliser leur insertion sociale et professionnelle et jouir de leurs droits au même titre que les autres citoyens.

Dans cette foulée, le gouvernement a alloué aux personnes handicapées des crédits supplémentaires de 100 millions de dollars par an. Ces mesures fiscales, prévues dans le budget de 1997, ont pour objet de favoriser leur insertion professionnelle, de les aider à couvrir les frais liés à leur handicap et d'apporter un soutien aux associations d'aide aux personnes handicapées qui sont leur porte-parole. Le Programme de réadaptation professionnelle des personnes handicapées sera prolongé d'un an grâce à une enveloppe de 168 millions de dollars et sera remanié. Le financement des organismes bénévoles d'aide aux personnes handicapées a été

Selon les Nations unies, le Canada est le pays où l'on vit le mieux. Nous avons atteint ce niveau d'excellence en grande partie grâce à notre attachement aux valeurs d'égalité et de diversité. L'ouverture d'esprit et le respect que nos concitoyens ont les uns pour les autres définissent l'originalité du Canada sur la scène internationale.

reconduit au même niveau qu'en 1996-1997. Comme tous les Canadiens et les Canadiennes, les personnes handicapées souhaitent mettre leurs talents et leurs savoir-faire au service de l'essor économique et social de leur pays. Le gouvernement libéral assurera le prolongement des initiatives leur permettant d'être des citoyens canadiens à part entière.

Ouvrir la voie

Selon les Nations unies, le Canada est le pays où l'on vit le mieux. Nous avons atteint ce niveau d'excellence en grande partie grâce à notre attachement aux valeurs d'égalité et de diversité. L'ouverture d'esprit et le respect que nos concitoyens ont les uns pour les autres définissent l'originalité du Canada sur la scène internationale.

Ces honneurs contribuent au dynamisme social, culturel et économique de notre pays.

La diversité culturelle et linguistique du Canada attire les investissements, les savoir-faire et les compétences des quatre coins du monde. La diversité culturelle de nos citoyens et notre caractère international nous permettent de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale, que ce soit dans le domaine du commerce, de l'aide humanitaire ou de la diplomatie.

Le gouvernement libéral est déterminé à préserver et à promouvoir ces valeurs d'égalité et de diversité qui enrichissent la vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Bâtir notre avenir
ensemble

confiance
responsabilité
emplois
croissance

Chapitre 3

Établir des bases solides pour notre économie

Aujourd'hui, il y a lieu d'être optimiste. Nous pouvons à nouveau faire des choix de société et faire des investissements sages et stratégiques pour assurer notre avenir, au lieu de consacrer toutes nos énergies au remboursement des dettes d'hier.

optimisme
priorités
investissements
éducation

Une économie dynamique est la condition sine qua non d'une société dynamique. Notre gouvernement libéral est vivement attaché à ce principe, qui a constamment guidé notre action.

Lorsque nous avons formé le gouvernement en 1993, nous avons entrepris, sous le signe de la responsabilité et de l'équilibre, d'assainir les finances publiques et de redynamiser l'économie. À cette fin, nous avons mobilisé tous les Canadiens et les Canadiennes, qui ont concouru à cet effort et qui ont fait des sacrifices, souvent pénibles. Aujourd'hui, toutefois, nous voyons l'économie canadienne se redresser, laissant entrevoir de belles perspectives d'avenir.

Un regain de confiance et d'optimisme

Le gouvernement libéral a articulé sa politique économique autour de deux grands axes. Il s'agissait d'abord et il s'agit toujours de favoriser la création d'emplois et l'expansion économique. Pour atteindre cet objectif, il fallait non seulement encourager l'emploi directement mais aussi assainir pour de bon les finances publiques.

Il y a moins de quatre ans, notre économie connaissait un déclin rapide. Pendant des décennies, les dépenses publiques avaient été supérieures aux recettes de l'État. Les gouvernements empruntaient massivement, ici et à l'étranger, hypothéquant lourdement notre avenir.

Lorsque nous avons été élus, les finances publiques croulaient sous le poids des intérêts composés. Le déficit, en plein dérapage, atteignait 42 milliards de dollars. Le coefficient dette-PIB (Produit intérieur brut) du Canada – ce que nous devons par rapport à ce que nous produisons – avait monté en flèche, passant de 19 % au milieu des années 70 à plus de 70 % en 1993, et il continuait d'augmenter. Les déficits élevés et l'endettement faisaient grimper les taux d'intérêt, ce qui ralentissait la croissance économique et détruisait l'emploi.

Résultat, les marchés financiers internationaux augmentaient le taux d'intérêt des prêts qu'ils nous accordaient, ce qui renchérisait nos emprunts et creusait notre dette, désormais à la dérive. En 1993, la souveraineté économique du

Canada était précaire car nous étions à la merci des humeurs et des exigences de tous nos créanciers.

Dans un monde où les marchés sont volatils et les mouvements de capitaux instantanés, nous tenions de moins en moins les rênes de notre destin économique. Le Canada n'avait presque plus d'emprise sur les leviers économiques qui permettent à un pays industrialisé d'assurer le bien-être de ses citoyens. Nous n'étions plus libres ni maîtres de nos choix économiques.

Plusieurs raisons peuvent expliquer comment le Canada s'est retrouvé dans une situation économique aussi malsaine. Pour le gouvernement libéral, l'important n'était pas de retracer le chemin parcouru mais de préparer la sortie de crise. Nous avons donc mené des actions énergiques pour assainir les finances publiques, sans lesquelles les taux d'intérêt seraient élevés, les investissements nous fuiraient, nos revenus seraient moins élevés et les emplois moins nombreux.

Les Canadiens savaient très bien qu'un simple accommodage ne suffirait pas à régler nos problèmes financiers. Ils souhaitaient un redressement budgétaire définitif. Le gouvernement libéral était favorable à cette idée. Nous étions conscients de la nécessité d'assainir les finances publiques pour de bon pour redresser l'emploi et préserver nos programmes sociaux.

Pour favoriser une reprise durable, nous devons créer un climat propice à la baisse des taux d'intérêt et à la revitalisation de l'économie. Dans un premier temps, notre gouvernement a entrepris de rétablir la confiance dans notre économie.

C'est ce que nos quatre budgets ont visé, essentiellement : reprendre confiance et rétablir notre souveraineté économique. Aujourd'hui, il y a lieu d'être optimiste. Nous pouvons à nouveau faire des choix de société et faire des investissements sages et stratégiques pour assurer notre avenir, au lieu de consacrer toutes nos énergies aux dettes d'hier.

Réduire le déficit

Le gouvernement libéral a jeté les bases d'une économie dynamique en faisant preuve de

Au cours de son mandat, un nouveau gouvernement libéral consacra ses excédents budgétaires pour moitié à la baisse des impôts et à l'allègement de la dette nationale et pour moitié aux dépenses de programmes pour répondre à nos besoins sociaux et économiques.

rigueur budgétaire et d'esprit de justice dans ses efforts visant à alléger le déficit et à maîtriser l'inflation. Nous avons établi la réputation d'un pays où l'inflation est faible et où les entreprises sont maintenant en mesure de mieux investir et de préparer l'avenir.

Nous avons par ailleurs fait des progrès spectaculaires dans le redressement des finances de l'État. Notre premier objectif en vue de l'équilibre budgétaire était de réduire le déficit de 6 % du PIB (soit 42 milliards de dollars) à 3 % du PIB (soit 24 milliards de dollars) en 1996-1997. Nous avons dépassé cet objectif. En effet, le déficit pour 1996-1997 sera bien en deçà du chiffre prévu et inférieur de plus de 26 milliards de dollars à ce qu'il était lorsque nous avons pris la direction des affaires.

Voici d'ailleurs ce que prévoit le budget de 1997 : « Les besoins financiers – les nouveaux emprunts que doit contracter le gouvernement sur les marchés de crédit – feront place à un léger excédent d'ici à 1998-1999. La dernière fois où les besoins financiers se sont trouvés en situation d'équilibre ou d'excédent remonte à 1969-1970. »

« Les besoins financiers constituent la mesure utilisée par la plupart des autres grands pays industrialisés, comme les États-Unis, pour évaluer leur situation financière. Ainsi, des besoins financiers nuls indiqueraient un budget « équilibré ». Selon les plans budgétaires des pays du Groupe des Sept (G7), le Canada sera le seul à atteindre cet objectif en 1998-1999. »

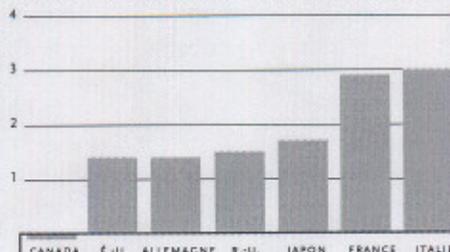
Nous progressons vers l'équilibre budgétaire, le déclin du coefficient dette-PIB et un excédent budgétaire. Une fois rendus à ce stade, nous consacrerons chaque milliard de dollars de l'excédent budgétaire pour moitié à la baisse des impôts et à l'allègement de la dette nationale et pour moitié aux dépenses de programmes pour répondre à nos besoins sociaux et économiques.

Avant même d'équilibrer le budget, le gouvernement libéral a su, en respectant voire en dépassant ses objectifs budgétaires, faire des investissements stratégiques et procéder à certains allègements fiscaux pour relancer l'emploi et la croissance et bâtir une société plus

Faits saillants : L'assainissement des finances publiques

Les besoins d'emprunt du Canada : le meilleur résultat du G7

(besoins financiers des administrations centrales projetés pour 1998, % du PIB)

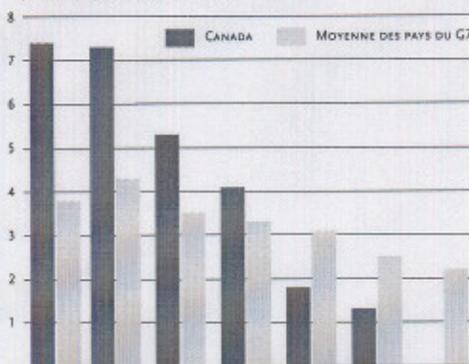


Source : ministère des Finances, 1997

En 1998, les besoins d'emprunt du Canada seront éliminés. Cela représentera le meilleur résultat parmi tous les pays du G7, si l'on se fie aux plans budgétaires nationaux actuels. Les besoins d'emprunt sont l'indice dont se servent la plupart des autres grands pays pour mesurer leur déficit.

Réduction soutenue du déficit, 1992-1998

(selon les comptes nationaux, % du PIB)



Source : ministère des Finances, données des perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1996

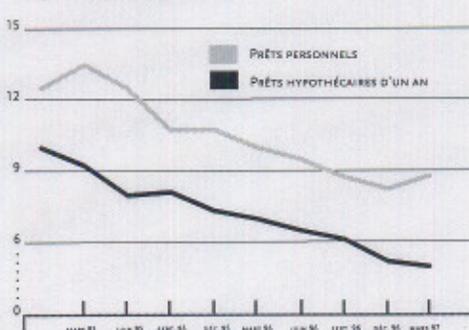
* prévisions

En 1992, le déficit public total du Canada (selon les Comptes publics) s'élevait à 7,4 % du PIB, soit près du double de la moyenne des pays du G7 (3,8 %). D'ici la fin de 1997, la situation sera exactement l'inverse.

Aujourd'hui, le déficit public total du Canada ne représente plus que 1,3 % du PIB, soit près de la moitié de la moyenne des pays du G7 qui s'élève à 2,5 %. D'ici 1998, le coefficient déficit-PIB du Canada devrait atteindre l'équilibre et il demeurera encore le plus faible parmi les pays du G7.

Fléchissement des taux d'intérêt

(de janvier 1995 à mars 1997, %)



Source : ministère des Finances, 1997

Comment se traduit la baisse des taux enregistrée depuis 1995 dans la vie des Canadiens et des Canadiennes?

- Pour un consommateur qui emprunte 15 000 dollars sur quatre ans pour acheter un véhicule neuf, cela représente des économies de 500 dollars par an.
- Pour un chef de petite entreprise qui rembourse un emprunt d'un million de dollars, cela représente des économies annuelles de plus de 33 000 dollars.
- Quant au renouvellement d'un emprunt hypothécaire de 100 000 dollars sur un an, cela se traduit par des économies annuelles de quelque 3 375 dollars, ou une décroissance d'environ 12 ans sur une période d'amortissement de 25 ans.

forte et équitable. Les budgets de 1996 et 1997 ont comblé des besoins impérieux en matière d'emploi et de croissance économique, de santé, de savoir-faire, d'enseignement supérieur et d'aide aux familles à revenus modestes ayant des enfants à leur charge. Tout en assainissant les finances publiques, un nouveau gouvernement libéral continuera à faire de nouveaux investissements stratégiques et à prévoir certains allègements fiscaux pour respecter ces priorités.

En particulier, à mesure que des ressources se dégageront, nous doublerons, au moins, l'augmentation de 850 millions de dollars pour la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants. Lorsqu'un plan, assorti d'un calendrier, sera élaboré pour l'assurance-médicaments en collaboration avec les provinces, les contributeurs privés, les consommateurs, les fournisseurs de soins de santé et le gouvernement fédéral, et lorsque les provinces auront donné leur consentement en nombre suffisant, nous pourrons consacrer des ressources importantes à la concrétisation de cette mesure sociale.

Nous pourrons aussi faire un effort supplémentaire en faveur de l'insertion des jeunes dans l'économie moderne et améliorer d'autres programmes qui aident à atteindre nos grands objectifs stratégiques. Notre but ultime, c'est de favoriser l'expansion économique et de mieux répartir les bienfaits entre les Canadiens.

Nous n'avons pas achevé l'assainissement des finances publiques. En 1983-1984, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, le coefficient dette-PIB s'établissait à 41,8 %. À la fin de leur régime, il avait atteint 71,3 %. Pendant l'exercice 1997-1998, le coefficient dette-PIB reculera de manière significative pour la première fois depuis 1974-1975. Ce déclin se poursuivra en 1998-1999, ce qui permettra de consacrer une plus grande partie des recettes aux services dont les citoyens ont besoin plutôt qu'au remboursement de nos dettes. Mais notre coefficient dette-PIB est encore trop élevé. Un nouveau gouvernement libéral aura donc pour mission de mettre le coefficient dette-PIB sur une trajectoire à la baisse en permanence.

Alléger le déficit, équilibrer le budget et faire

reculer en permanence le coefficient dette-PIB ne sont pas une fin en soi. Ces actions permettent de baisser les taux d'intérêt et de faire renaître la confiance des consommateurs et des entreprises. Les taux à court terme montrent bien que nous sommes dans la bonne voie. Pour la première fois en vingt ans, les taux canadiens sont considérablement inférieurs aux taux américains. Ces réalisations permettront, par ricochet, d'augmenter l'effort d'investissement des entreprises, de soutenir la demande intérieure et d'augmenter l'emploi. Notre but ultime est de poursuivre l'expansion économique et d'en répartir les bienfaits plus équitablement entre les Canadiens.

Favoriser l'emploi et la croissance

Les dernières années ont été tumultueuses pour les travailleurs canadiens. Dans de nombreux secteurs de l'économie, les restructurations ont réduit l'emploi. Entre-temps, d'autres secteurs ont permis de compenser en partie ces pertes d'emplois. Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes ont pu trouver un travail dans les secteurs en croissance ou créer leur propre entreprise, mais d'autres ont dû se contenter d'un emploi à temps partiel ou mal rémunéré.

Notre gouvernement sait que, malgré le nombre record d'emplois qui existent aujourd'hui, le chômage et le sous-emploi restent beaucoup trop élevés. Notre société doit avoir pour but d'ouvrir des perspectives d'emploi à tous les Canadiens et les Canadiennes.

L'assouplissement des conditions monétaires en 1996 donnera un souffle nouveau à l'expansion économique et à la création d'emplois en 1997 et en 1998. Les prévisionnistes du secteur privé sont unanimes à prévoir l'accélération de la croissance et de la création d'emplois au Canada. Le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont affirmé dans leurs toutes dernières prévisions que le Canada ainsi que le Royaume-Uni enregistreraient en 1997 les meilleurs résultats économiques au sein du G7.

Les citoyens s'attendent à ce que le gouvernement favorise la mise en place de conditions

L'objectif d'un nouveau gouvernement libéral est de mettre le coefficient dette-PIB sur une trajectoire à la baisse en permanence.

propices à la création d'emplois. Ils s'attendent aussi à ce que les pouvoirs publics les aident à mieux se préparer pour tirer profit des débouchés qui se dessinent dans la conjoncture actuelle. Mais ils ne s'attendent pas à ce que le gouvernement à lui seul résorbe le chômage.

Il est certes vrai que les conditions économiques favorisent désormais la création d'emplois dans le secteur privé, mais le gouvernement fédéral doit continuer à faire des efforts en faveur de certaines activités clés, en partenariat avec les entreprises et d'autres pouvoirs publics, pour maximiser la création d'emplois et soutenir l'expansion. Le prochain gouvernement libéral continuera donc de faire des investissements stratégiques pour favoriser la jeunesse, les petites entreprises, le tourisme, les grands équipements, le commerce, l'innovation et les technologies – investissements qui portent fruit à court et à long terme en matière de création d'emplois et de croissance (voir chapitre 3).

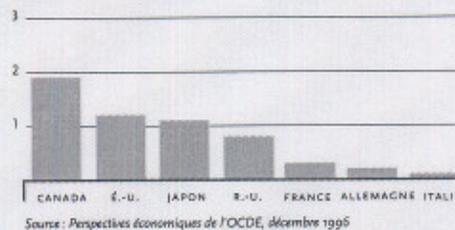
Des politiques fiscales responsables

Les citoyens savent pertinemment que le gouvernement libéral a pris la direction des affaires après une décennie de hausses d'impôts décrétées par des gouvernements incapables de maîtriser les dépenses publiques. C'était l'un des grands motifs de la désaffection des citoyens à l'égard du gouvernement. Voilà pourquoi, dès son accession au pouvoir, ce gouvernement a décidé de mettre fin aux hausses d'impôts et de faire renaître la confiance des citoyens dans la gestion de nos finances publiques.

Aucun de nos quatre budgets n'a augmenté les taux d'imposition sur le revenu des particuliers. Les budgets de 1996 et 1997 n'ont pas relevé les impôts. En fait, l'un et l'autre ont prévu des allègements fiscaux, bien ciblés et qui auront des effets immédiats pour les plus démunis. Un dégrèvement fiscal a été accordé à plus d'un million de familles à revenus modestes avec enfants, à ceux qui font des dons à des œuvres de bienfaisance, aux personnes handicapées, aux étudiants et aux travailleurs qui font des études supérieures ainsi qu'aux parents qui épargnent

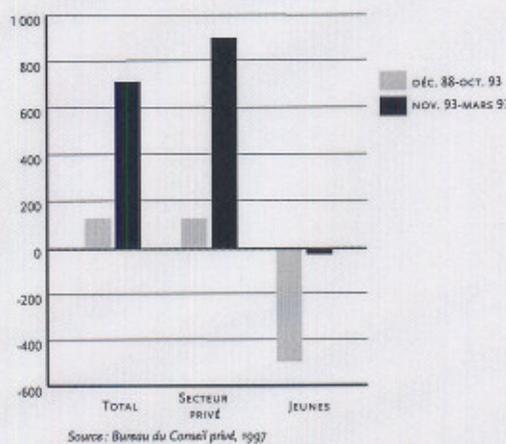
Faits saillants : Prévisions d'emploi en hausse

Les prévisions pour la croissance de l'emploi au Canada sont les meilleures du G7 (%, prévisions pour 1997)



En 1997, c'est le Canada qui devrait enregistrer la plus forte progression de l'emploi parmi les pays du G7, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La création d'emplois (milliers d'emplois, croissance cumulative)



Notre stratégie commence à porter ses fruits : un plus grand nombre d'emplois ont été créés pendant le mandat du gouvernement libéral qu'au cours du mandat 1988-1993 de l'administration précédente.

Notre gouvernement sait que le chômage et le sous-emploi restent beaucoup trop élevés. Notre société doit avoir pour but d'ouvrir des perspectives d'emploi à tous les Canadiens et Canadiennes.

Un nouveau gouvernement libéral allégera encore le déficit et réduira le coefficient dette-PIB, tout en consacrant des ressources nouvelles et importantes au redressement de l'emploi, aux soins de santé, aux savoir-faire, à l'éducation et à l'avenir de nos enfants.

en vue des études que feront leurs enfants.

Certains partis politiques préconisent de procéder immédiatement à des baisses d'impôts généralisées, ce qui compromettrait les progrès que nous avons accomplis. C'est prétendre que la lutte contre le déficit est terminée alors qu'elle ne l'est pas.

Les Canadiens et les Canadiennes savent qu'une telle baisse d'impôts aujourd'hui nous placerait devant l'alternative suivante : creuser le déficit ou comprimer davantage d'importants programmes. L'un et l'autre scénario sont inacceptables.

Au cours des trois dernières années, nous avons chaque fois réduit les cotisations à la caisse de l'assurance-emploi pour alléger les taxes sur la masse salariale. Dès que nous avons pris la direction des affaires, nous avons empêché les cotisations de grimper à 3,30 dollars pour chaque tranche de 100 dollars, ce qu'avait prévu le gouvernement conservateur. Depuis, ce taux a reculé, passant à 3,07 dollars en 1994, à 2,95 dollars en 1996 et à 2,90 dollars en 1997. Il tombera à 2,80 dollars en 1998. Nous avons aussi réduit le plafond des revenus auquel les taux sont applicables. Nous continuerons de baisser les cotisations pour alléger la charge qui pèse sur les travailleurs et les entreprises en faisant preuve de responsabilité budgétaire.

En novembre 1996, nous avons annoncé un programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs visant à aider 900 000 petites entreprises admissibles à embaucher, en les exemptant du versement des cotisations à l'assurance-emploi. Cette mesure qui réduit les charges des entreprises encourage la création d'emplois.

Notre gouvernement a pour but de baisser les impôts, et notre bilan montre que nous nous y employons. Nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition sur le revenu des particuliers. Nous avons d'ores et déjà prévu certains allègements fiscaux, bien ciblés, et nous en prévoyons d'autres. L'heure viendra pour une baisse générale des impôts, mais seulement lorsque nous aurons les moyens en tant que société et lorsque nous pourrons donner aux Canadiens l'assurance que cette baisse sera irréversible.

Les bienfaits de la responsabilité budgétaire

Le Canada est maintenant un pays sur sa lancée. Aujourd'hui, notre économie prend de l'expansion, et tous les indicateurs économiques sont positifs pour la première fois depuis longtemps. Il est prévu que la forte expansion économique enregistrée au deuxième semestre de 1996 se poursuivra en 1997 et en 1998. L'inflation est maîtrisée et la confiance des entreprises atteint un sommet inégalé depuis de nombreuses années.

Nous avons consenti des sacrifices pour en arriver là, mais notre politique économique commence à porter ses fruits. La faiblesse des taux d'intérêt et le dynamisme de l'économie ont amené un regain de confiance chez les consommateurs et les entreprises. Les conjoncturistes privés s'attendent à la création de quelque 300 000 emplois en 1997.

Nous avons beaucoup progressé dans la gestion de nos finances publiques, mais il reste un bout de chemin à faire. Les comptes nationaux sont presque assainis, et l'ère des compressions budgétaires s'achève.

Les choix économiques d'un gouvernement sont le reflet des valeurs qui l'animent, surtout lorsqu'il dispose de moyens modestes. Les valeurs du gouvernement libéral sont bien définies. Nous sommes guidés par un souci d'équilibre et par les perspectives illimitées qui, à notre avis, s'offrent aux Canadiens et aux Canadiennes.

C'est en tenant le cap qu'il a suivi au cours des quatre dernières années pour établir le climat propice à la création d'emplois et à l'expansion économique qu'un nouveau gouvernement libéral allégera encore le déficit et réduira le coefficient dette-PIB, tout en consacrant des ressources nouvelles et importantes au redressement de l'emploi, aux soins de santé, à l'avenir de nos enfants, aux savoir-faire et à l'éducation. Nous continuerons de dépenser sagement pour contribuer au mieux-être de notre pays sans compromettre les progrès que nous avons accomplis ensemble dans l'assainissement des finances publiques. C'est le chemin que nous nous engageons à suivre pour que le Canada retrouve une prospérité économique durable.

Bâtir notre avenir
ensemble

innovation partenariat recherche commerce

Chapitre 3

Une économie créatrice d'emplois

Nous avons développé une nouvelle éthique de la coopération entre les gouvernements et avec le secteur privé. C'est devenu notre façon de conduire les affaires du pays. Et nous comptons améliorer cette meilleure façon de faire pour accroître les perspectives d'emploi et d'expansion dans une économie axée sur l'innovation.

compétence technologie investissements

La relance de l'emploi et de la croissance passe par l'assainissement des finances publiques. Au seuil du siècle nouveau toutefois, de nombreuses autres actions s'imposent pour faire place aux conditions propices à la création d'emplois.

Pendant notre premier mandat, en plus de stimuler la création d'emplois et de restaurer la confiance en notre façon de gérer les finances publiques, notre action s'est articulée autour de trois grands axes : bâtir une économie créatrice et protectrice d'emplois, accroître les échanges et augmenter notre capacité d'apprendre et d'innover. Nous prolongerons cette action au cours d'un deuxième mandat.

Pour dynamiser l'économie en vue du XXI^e siècle, il faut dégager des priorités et y consacrer nos énergies, notre attention et nos ressources. Il ne faut pas seulement planifier les semaines, les mois ou les années à venir. Il faut préparer les dix, vingt ou trente prochaines années.

Le gouvernement libéral a mis en place une nouvelle éthique de la coopération entre les gouvernements et avec le secteur privé. C'est devenu notre façon de conduire les affaires du pays. Et nous comptons améliorer cette meilleure façon de faire pour accroître les perspectives d'emploi et d'expansion dans une économie axée sur l'innovation.

Commercer pour créer des emplois

Trouver de nouveaux marchés extérieurs pour nos biens et services, c'est favoriser l'emploi chez nous. Chaque tranche d'exportations représentant 1 milliard de dollars contribue à soutenir 11 000 emplois au Canada, d'où l'importance de nouer des relations commerciales et de les étendre.

Le gouvernement libéral s'est attaché à accroître nos échanges commerciaux grâce aux missions très réussies d'Équipe Canada à l'étranger, conduites par le Premier ministre et ses homologues provinciaux, qui ont permis de décrocher des contrats de 22 milliards de dollars depuis 1994. Nous avons également signé des accords de libre-échange avec Israël et le Chili, réduit les tarifs douaniers pour les entreprises et

les consommateurs, et nous avons donné à la Société pour l'expansion des exportations les moyens de consentir des prêts aux entreprises canadiennes, en particulier aux PME, qui se lancent à la conquête de marchés naissants à risque. Le programme Partenariats dans l'investissement permet aussi d'attirer des investissements étrangers chez nous.

Ces efforts donnent de bons résultats. Notre commerce des marchandises a enregistré un excédent record de 34 milliards de dollars en 1996, et le volume des exportations canadiennes a bondi de 50 % depuis 1992.

Il faut voir loin, au-delà de l'Amérique du Nord, tourner les yeux vers l'Europe, l'Amérique latine, la région Asie-Pacifique. Nous nous employons à accroître nos échanges commerciaux parce qu'ils se traduisent par la création d'emplois, bien rémunérés et durables, chez nous.

Le gouvernement libéral a défendu et préconisé la libéralisation des échanges commerciaux. Le Canada a joué un rôle clé au sein de l'Organisation mondiale du commerce; nous nous sommes opposés énergiquement à la loi américaine Helms-Burton et nous nous employons à libéraliser le commerce dans les Amériques. En 1997, Année canadienne de l'Asie-Pacifique, le Canada préside la cinquième réunion des chefs d'État de l'APEC (Organisation de coopération économique Asie-Pacifique) à Vancouver, qui a permis de faire progresser le libre-échange dans la région Asie-Pacifique.

Dans un second mandat, nous continuerons de bâtir des partenariats entre les secteurs public et privé selon le modèle d'Équipe Canada, qui a réuni des gens d'affaires, des éducateurs et des responsables politiques pour accroître notre compétitivité et créer des emplois chez nous. Ces missions commerciales ont été un outil puissant pour aider les PME participantes à percer sur les marchés étrangers.

Nous allons explorer de nouveaux modes de promotion des échanges commerciaux en s'inspirant des succès remportés jusqu'ici. Un nouveau gouvernement libéral créera une Agence de promotion des échanges commerciaux qui relatera l'action d'Équipe Canada. Cet orga-

Un nouveau gouvernement libéral créera une Agence de promotion des échanges commerciaux qui relatera l'action d'Équipe Canada.

nisme cristallisera les efforts de promotion du commerce extérieur déployés à l'heure actuelle par plusieurs ministères, pour mieux servir les entreprises canadiennes.

Cette agence mobilisera les savoir-faire de nos entreprises et veillera à la coordination des actions fédérales de développement commercial avec celles des gouvernements municipaux et provinciaux. L'efficacité de son action sera mesurée selon les nouveaux débouchés qu'elle trouvera pour les entreprises et la création d'emplois qui en découlera.

Cette agence ne définira pas les grandes orientations commerciales mais servira de centre d'information et de documentation pour les entreprises canadiennes. Elle sera chargée de la promotion des biens et services canadiens dans le monde entier. Elle aura pour mission de mettre au service des entreprises canadiennes les informations dont dispose le réseau international d'agents commerciaux du gouvernement fédéral. Elle s'emploiera aussi à promouvoir nos produits auprès des acheteurs étrangers et à encourager les investissements étrangers directs. Elle aidera par ailleurs à définir des objectifs régionaux et sectoriels pour les exportations.

Grâce à cet organisme, un nouveau gouvernement libéral favorisera la commercialisation internationale des produits culturels canadiens. Cette initiative prolongera les efforts visant à accroître la présence canadienne dans les festivals internationaux et les forums commerciaux.

Notre savoir-faire en matière d'administration publique inspire le respect dans le monde entier. En outre, nous savons adapter cette maîtrise technique aux particularismes culturels étrangers.

Un nouveau gouvernement libéral s'emploiera à définir une stratégie pour mieux commercialiser ce savoir-faire à l'échelle internationale. Cette stratégie consistera à recenser dans tous les gouvernements l'expertise commercialisable, dans des domaines tels que la gestion des systèmes, l'organisation des élections, la vérification des comptes ou l'élaboration de politiques de l'environnement.

L'exportation de nos savoir-faire publics

Équipe Canada



Le gouvernement libéral a posé les jalons d'une stratégie énergique de promotion de nos échanges commerciaux en menant des missions commerciales à l'étranger. Ces missions, dites « Équipe Canada », ont fait date; elles ont été les plus réussies de tous les temps au Canada et ont permis d'ouvrir les marchés en plus forte expansion aux entreprises canadiennes.

Dès que nous avons formé le gouvernement en 1993, nous avons promis d'axer davantage notre politique commerciale sur le bassin du Pacifique et l'Amérique latine – cela a été fait avec un succès remarquable. Le Premier ministre a mené des missions commerciales en Chine en novembre 1994, en Inde, au Pakistan, en Indonésie et en Malaisie en janvier 1996, ainsi qu'en Thaïlande, en Corée du Sud et aux Philippines en janvier 1997. Une mission s'est aussi rendue en Amérique latine en janvier 1995. Ces missions commerciales ont donné un coup de pouce à nos exportations qui ont augmenté de quelque 50 %.

Le succès sans précédent de nos missions commerciales repose sur l'appui massif qu'elles ont suscité et la

participation des chefs d'entreprise, des pédagogues et des représentants de tous les gouvernements. Elles leur ont permis de réfléchir, ensemble, aux moyens dont ils disposent pour améliorer l'organisation de nos marchés nationaux tout en collaborant pour accroître notre compétitivité à l'étranger. En plus de favoriser l'ouverture des marchés étrangers, ces missions ont eu des effets salutaires au Canada. Cela prouve indéniablement l'importance d'harmoniser les politiques commerciales nationale et internationale.

Les exportations sont capitales pour le Canada. Nous sommes une nation commerçante et cette tendance s'accroît. Chaque milliard de dollars au titre de nouvelles exportations permet de créer ou de préserver 11 000 emplois au pays. Voilà pourquoi le gouvernement libéral a fait plus que tout autre gouvernement canadien pour la promotion de nos produits à l'étranger. Un nouveau gouvernement libéral prolongera les actions de nos missions commerciales d'Équipe Canada pour accroître nos échanges commerciaux et notre prospérité. ■

Notre stratégie en faveur de l'emploi

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent de bons emplois, et ils les méritent. Il n'y a pas de panacée pour défendre et stimuler l'emploi, mais nous prenons diverses mesures, qui, ensemble, dessinent une stratégie bien dosée et équilibrée qui nous aidera à bâtir notre avenir ensemble.

Les citoyens savent que les entreprises sont créatrices d'emplois, mais ils s'attendent que le gouvernement crée des conditions favorables aux embauches. D'abord, les entreprises doivent pouvoir évoluer dans un cadre stable et trouver des capitaux. En assainissant les finances publiques, le gouvernement libéral a aidé à baisser les taux d'intérêt, faisant savoir clairement à nos entreprises et au monde entier que le Canada est propice aux investissements.

Nous faisons aussi des efforts stratégiques là où nos actions peuvent peser dans la balance. En favorisant les petites entreprises, l'emploi des jeunes, les technologies et les innovations, le commerce ainsi que les projets d'infrastructure, nous stimulons la création d'emplois dans l'immédiat et dans l'avenir.

Au Canada, la création d'emplois est surtout le fait des petites entreprises. Nous les aidons donc à trouver des financements, à s'adapter aux nouvelles technologies, à trouver des débouchés pour qu'elles puissent embaucher.

Notre effort financier en faveur des jeunes les aide à se donner les qualifications et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour utiliser les nouvelles technologies et trouver un travail dans les secteurs en croissance. Notre Stratégie emploi jeunesse favorise l'insertion professionnelle de milliers de jeunes Canadiens et Canadiennes.

Le gouvernement libéral fait un effort en faveur des technologies et des innovations pour accroître la productivité du Canada, et donc sa compétitivité internationale. Les nouvelles technologies et

les innovations font baisser les prix de nos biens et services, ce qui les rend plus attractifs.

Pour maximiser la création d'emplois, nous devons élargir les marchés de nos biens et services. Les missions commerciales d'Équipe Canada sont un partenariat parmi d'autres avec le monde des affaires et les gouvernements provinciaux et municipaux, qui vise à écouler nos produits dans le monde et à créer des emplois chez nous.

Enfin, les gouvernements investissent dans les infrastructures – qu'il s'agisse des équipements autoroutiers ou des inforoutes qui nous relient au monde – pour améliorer les équipements locaux indispensables à la compétitivité des entreprises, à la qualité de vie de nos collectivités et à la création de milliers d'emplois.

Notre stratégie en faveur de l'emploi concilie diverses mesures pour résoudre un problème complexe. Il n'y a pas de solution miracle. Consacrer des fonds publics à des solutions à courte vue compromettrait les progrès que tous les Canadiens ont accomplis jusqu'ici et finirait par mettre en péril les emplois que nous avons.

Notre économie est en pleine mutation. C'est donc dire que le gouvernement fédéral, lui aussi, doit changer et que nous devons continuer à trouver des solutions plus ingénieuses et efficaces pour apporter aux Canadiens et aux Canadiennes un sentiment de sécurité et créer des perspectives d'avenir, en leur donnant les moyens de leurs ambitions.

Notre stratégie en faveur de l'emploi ouvre le chantier. Un nouveau gouvernement libéral continuera de faire des investissements stratégiques en faveur de la jeunesse, du commerce, des technologies et de l'infrastructure, et coopérera avec les petites entreprises pour créer les conditions qui permettront de relancer durablement l'emploi. ■

accompagnera les efforts que déploient nos entreprises pour trouver de nouveaux débouchés commerciaux. Ainsi, le Réseau scolaire – notre service télématique éducationnel, qui est à la fine pointe de la technologie – vient de faire l'objet d'un accord commercial avec le Mexique, et d'autres ententes se profilent à l'horizon.

Nos succès commerciaux dépendront autant de la qualité de notre capital humain que de la qualité de nos biens et services. Des débouchés de plus en plus vastes s'offrent à ceux qui conçoivent et mettent au point les produits que le Canada destine aux marchés internationaux. Les services de nos spécialistes de la technologie, de nos formateurs, éducateurs, coopérants et travailleurs culturels sont très demandés à l'étranger. Notre bilinguisme et notre multiculturalisme nous rendent attractifs aux yeux des entreprises étrangères qui recherchent une main-d'œuvre compétente, bien instruite et ayant des connaissances perfectionnées en mesure de relever des défis d'ordre mondial. La richesse de notre capital humain représente un avantage compétitif pour les entreprises qui veulent investir au Canada ou utiliser ce savoir-faire dans le cadre de projets internationaux en Asie, en Amérique latine et en Europe.

Conscient de la nécessité de donner aux jeunes Canadiens la possibilité de réussir à l'échelle internationale, le gouvernement libéral leur propose des stages à l'étranger. Dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse annoncée en février 1997, le gouvernement consacra 30,8 millions de dollars sur deux ans à un programme de stages internationaux qui permettra aux jeunes d'obtenir une qualification dans leur domaine d'études et d'apprendre et de comprendre d'autres pratiques et cultures. Les entreprises canadiennes à l'étranger et les ONG internationales assureront leur encadrement et un précieux tutorat.

Le Canada sait l'importance de l'Organisation mondiale du commerce, qui anime la libéralisation des échanges et élargit sa réglementation à de nouveaux marchés, notamment chinois. Avec l'amélioration des résultats économiques des pays en voie de développement, un nouveau

gouvernement libéral veillera à mettre le commerce au service de la réciprocité de l'ouverture des marchés. Cela ouvrira de nouveaux débouchés aux pays en voie de développement ainsi qu'aux entreprises canadiennes.

La libéralisation des échanges doit apporter ses nombreux bienfaits économiques sans toutefois nuire à l'environnement, ni porter atteinte aux droits de la personne, ni conduire à la détérioration des conditions d'emploi. Dans un nouveau mandat, le gouvernement libéral saura tirer parti de nos bonnes relations économiques avec de nombreux partenaires commerciaux et mobiliser les organisations internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce, les Nations unies, l'Organisation internationale du travail et la Commission nord-américaine de coopération environnementale pour bien faire respecter les normes qui protègent les populations et l'environnement.

Attirer les investissements étrangers directs

Le gouvernement libéral estime que les investissements étrangers peuvent être très bénéfiques en créant des emplois dans l'immédiat et en encourageant l'éclosion de technologies qui stimuleront notre développement économique à long terme. De nombreuses communautés canadiennes ont les atouts nécessaires pour attirer les investissements étrangers. Notre gouvernement soutiendra leurs efforts à cet égard.

Le gouvernement libéral fait un effort considérable pour attirer les investissements étrangers. Nous avons organisé des coopérations entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et celui de l'Industrie par le biais du programme Partenariats pour les investissements. De concert avec les provinces et les municipalités, le gouvernement libéral continuera, par le biais de l'Agence de promotion des échanges commerciaux que nous proposons, de s'employer à attirer des investissements étrangers directs dans les activités qui donnent des emplois de qualité aux Canadiens et aux Canadiennes.

Il faut engager des frais pour attirer des investissements, par exemple pour la recherche, la formulation de propositions, les communica-

tions et les déplacements. Une firme qui se tourne vers les exportations fera des dépenses semblables. Le programme fédéral de développement des marchés d'exportation prend à sa charge la moitié des frais de promotion internationale des PME qui cherchent à élargir à l'étranger leurs horizons de vente. Cette aide, remboursable, permet aux entreprises de partager avec le gouvernement fédéral les risques liés au marketing international. Un nouveau gouvernement libéral élargira les conditions d'admissibilité et le financement du Programme de développement des marchés d'exportation pour permettre, à l'échelon municipal, des synergies à but non lucratif entre les acteurs publics et privés et attirer des investissements étrangers.

Les savoir-faire

Le Canada doit jouer dans la cour des grands en matière d'innovation, d'idées, de recherche-développement. L'économie du Canada doit rester axée sur les connaissances sous peine d'être à la traîne des autres pays et de connaître un exode des cerveaux.

Notre gouvernement a fait des efforts stratégiques en faveur des activités économiques porteuses. Les secteurs de pointe tels que l'aérospatiale, les biotechnologies et les technologies vertes offrent tous de belles perspectives d'emploi, tout comme les entreprises qui se trouvent dans leur orbite.

Nous veillons à ce que notre fiscalité reste l'une des plus favorables à la recherche-développement à travers le monde. Nous augmentons les moyens dont le Canada dispose pour mener de nouveaux travaux de recherche et en commercialiser les résultats pour créer des emplois à l'intention des Canadiens et des Canadiennes. Dans le budget de 1997, nous avons annoncé la création de la Fondation canadienne pour l'innovation. Nous l'avons dotée d'un budget de 800 millions de dollars, qui devraient mobiliser 2 milliards de dollars supplémentaires grâce aux partenariats avec les établissements de recherche publics, les autres gouvernements et les entreprises, en faveur des infrastructures de recherche.

Un nouveau gouvernement libéral élargira les conditions d'admissibilité et le financement du Programme d'expansion des débouchés extérieurs pour permettre, à l'échelon municipal, des synergies à but non lucratif entre les acteurs publics et privés et attirer des investissements étrangers.

Un nouveau gouvernement libéral veillera à ce que tous les Canadiens et les Canadiennes puissent bénéficier de nos efforts financiers stratégiques en faveur des sciences et des technologies.

Le gouvernement libéral accorde aux PME un concours technique pour les aider à assimiler les nouvelles technologies et à accroître leur compétitivité. Le Programme d'interconnexion des étudiants, par exemple, mobilise 2 000 étudiants chargés de relier 50 000 entreprises aux autoroutes de l'information.

Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs doivent perfectionner leurs compétences pour occuper les nouveaux emplois, mieux rémunérés, qui exigent une grande maîtrise technique. Pour favoriser la création d'emplois valorisants et bien rémunérés, un gouvernement libéral continuera de faire un effort financier pour mettre les études à la portée de tous et assurer le reclassement des travailleurs. Nous accordons un concours financier à ceux qui poursuivent des études supérieures et nous avons fait connaître notre intention de doubler le montant sur lequel se fonde le crédit d'impôt pour études. En outre, nous élargirons le crédit pour frais de scolarité, qui comprendra des frais nouveaux ou supplémentaires autres que les droits de scolarité.

Pour aider les parents qui souhaitent épargner en vue des études de leurs enfants, nous avons doublé la cotisation annuelle maximale à un régime enregistré d'épargne-études, la portant à 4 000 dollars. Il leur sera permis d'affecter à un régime enregistré d'épargne-retraite les revenus inutilisés d'un régime d'épargne-études, à condition qu'ils aient des droits à cotisation inutilisés. Pour aider ceux qui ont du mal à rembourser leurs prêts étudiants, la période avant de commencer le remboursement est passée de 18 à 30 mois. Ensemble, ces mesures représentent un soutien financier annuel de 275 millions de dollars supplémentaires destinés à l'épargne-études, au financement des études et au remboursement des prêts étudiants.

Nous menons aussi des actions en faveur du perfectionnement des compétences et de l'éducation permanente des travailleurs. Nous accorderons ainsi des bourses à 20 000 étudiants ayant des personnes à charge, dont les besoins sont les plus grands (voir page 59).

L'immense majorité des personnes qui

seront actives en l'an 2005 ont d'ores et déjà terminé leurs études. Beaucoup devront alors poursuivre leurs études ou perfectionner leurs compétences pour être à la hauteur du virage technologique et des nouveaux emplois.

La formation en milieu de travail est idéale pour l'acquisition et le perfectionnement des compétences.

D'ici à l'an 2000, nous consacrerons 800 millions de dollars par an supplémentaires aux mesures actives d'emploi, tout en réduisant les dépenses au titre du programme d'assurance-emploi. Dans l'esprit du fédéralisme renouvelé et dans un souci de coopération, il est désormais possible pour les provinces d'offrir elles-mêmes ces mesures actives d'emploi dans le cadre d'accords conclus avec le gouvernement fédéral. Elles pourront coordonner davantage les services pour mieux répondre aux besoins locaux et régionaux. Avec ce redéploiement des crédits, les dépenses au titre du Programme d'assurance-emploi pour des mesures actives d'emploi et d'autres initiatives pourront atteindre 2,7 milliards de dollars par an.

Nous avons créé des conseils sectoriels qui collaboreront avec les secteurs de l'industrie ainsi que les maisons d'enseignement et les instituts de formation pour cerner les besoins de qualifications.

Parce que les chances de trouver et de garder un emploi, ou de suivre une nouvelle formation sont directement liées au niveau d'alphabétisation, nous avons aussi augmenté le budget du Secrétariat national à l'alphabétisation, qui passe de 23,3 millions de dollars à 30,3 millions.

Un nouveau gouvernement libéral prolongera ses actions en faveur des milieux scientifiques, de la recherche-développement, des étudiants et de l'accès aux études supérieures. Nous le ferons avec les moyens dont nous disposons et avec la coopération des gouvernements provinciaux, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Le chapitre 2 décrit comment un nouveau gouvernement libéral, à mesure que nous poursuivons l'assainissement des finances publiques,



procédera à de nouveaux investissements et à certaines réductions d'impôts au profit de la connaissance, de l'innovation et de l'accès à l'enseignement postsecondaire. C'est la façon idéale de contribuer au dynamisme de notre économie à long terme. Cela permettra aux sociétés canadiennes de concurrencer leurs rivales des autres pays industrialisés qui investissent énormément dans la recherche-développement et dans les savoir-faire de leurs populations.

Nos réseaux de centres d'excellence, qui font des recherches de pointe dans les domaines ayant une importance stratégique pour le Canada et qui, avec l'industrie, créent des débouchés économiques, concourent eux aussi à bâtir nos savoir-faire. Ils assurent des maillages entre les chercheurs dans les universités, les administrations publiques et les entreprises, et ils favorisent la commercialisation des recherches faites en laboratoire, ce qui aboutit à la création d'emplois. Ils concernent des domaines tels que les maladies bactériennes, la robotique, les technologies du papier-carton et les télécommunications.

Un nouveau gouvernement libéral dotera les réseaux de centres d'excellence d'un budget permanent de 47 millions de dollars par an, comme le prévoit le budget de 1997. Ces réseaux ont favorisé l'expansion de nombreuses PME. En garantissant leur financement, le gouvernement libéral assure la continuité des efforts de nombreux réseaux et jette les bases de la coordination et de la mise en application de leurs travaux.

Commercialiser les recherches publiques

Un nouveau gouvernement libéral veillera à ce que tous les Canadiens et les Canadiennes puissent bénéficier de nos investissements stratégiques dans les sciences et les technologies. Nous devons mieux commercialiser les travaux menés dans les laboratoires et les établissements de recherche publics.

À notre avis, le gouvernement a pour mission d'encourager les recherches fondamentales et d'en commercialiser les résultats. Ces concours financiers favorisent indirectement la

Le travail indépendant

Notre gouvernement encourage fortement l'esprit d'entreprise et l'autonomie. Certes, le travail indépendant ne convient pas à tous, mais il est normal d'aider ceux qui sont disposés à se lancer.

Pour stabiliser leur vie professionnelle, des dizaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes ont pris les choses en main et figurent désormais dans les rangs, de plus en plus nombreux, des travailleurs indépendants.

Depuis octobre 1993, le gouvernement libéral a aidé plus de 42 000 créateurs d'entreprise grâce à son Programme d'aide à l'emploi autonome. Ceux-ci ont bénéficié de conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet et, certains, d'un concours financier pour le démarrage de leur entreprise. Aujourd'hui, plus de 70 % de ces entreprises sont florissantes.

Notre gouvernement privilégie les coopérations dans son effort en faveur de ceux qui voient loin et qui s'efforcent de créer leur propre entreprise. À Winnipeg, la première ville à se doter d'un comité de coordination à l'intention des travailleurs indépendants, le YMCA et le YWCA se sont associés à la Banque de développement du Canada

pour encourager les banques et les établissements de prêt locaux à consentir davantage de prêts aux bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi autonome qui lancent une entreprise. Le comité a également organisé une foire commerciale et attribué des prix pour faire connaître les remarquables réalisations de ces créateurs d'entreprise. Deux ans plus tard, 85 % des entreprises créées à Winnipeg dans le cadre de ce programme marchent toujours, en bonne partie grâce à des soutiens locaux.

Bon nombre de travailleurs indépendants se sentent plus libres et flexibles, davantage maîtres de leur destinée que lorsqu'ils étaient salariés. Mais, en étant propriétaires et chefs de leur propre entreprise, ils courent des risques plus grands. C'est pourquoi ils doivent pouvoir compter sur un cadre économique et social propice. Il leur faut la certitude que le Canada favorise la prospérité des entreprises tout en préservant les grands programmes sociaux, comme nos systèmes de santé et de retraite. Forts de ces soutiens, les créateurs d'entreprise pourront s'épanouir, au bénéfice de tous. ■

Soit dit en passant

«L'expansion économique à long terme est le fait du progrès technique, c'est-à-dire de l'évolution des biens et services que nous produisons et des procédés qui y concourent. [...] Le progrès technique ne fait pas qu'augmenter nos revenus, il transforme nos vies.»

Richard G. Lipsey, *Economic Growth: Technological Change and Canadian Economic Policy*, 1996.

création d'entreprises et d'emplois qui constituent des débouchés pour les Canadiens et les Canadiennes venant d'horizons divers et de toutes les régions de notre pays. Un nouveau gouvernement libéral demandera à tous les laboratoires fédéraux d'élaborer un plan annuel de diffusion des technologies, dont on pourra mesurer les résultats, et le déposer à la Chambre des communes.

Des mesures pourraient être prises pour mieux évaluer l'efficacité des laboratoires et des établissements de recherche publics, par exemple selon le nombre de nouveaux biens et services commercialisés et la création d'emplois. Les ministères dont la mission est de servir l'intérêt public, comme certains services du ministère de la Santé, pourront simplement être plus sensibles aux possibilités commerciales de certains procédés ou produits, qu'il convient d'exploiter.

Un nouveau gouvernement libéral retiendra les services de conseillers scientifiques, qui fourniront des avis d'experts indépendants aux ministères à vocation scientifique. Cette expertise indépendante va nous aider à améliorer la valeur de ce que nous pouvons espérer de nos investissements dans les sciences et les technologies. Ils favoriseront les transferts de technologie à des fins commerciales et la création d'emplois, et ils contribueront à mettre nos moyens scientifiques au service des autres missions dont sont investis les ministères, par exemple la réglementation de la santé et de la sécurité. Nous devons aussi améliorer le régime

de la propriété intellectuelle pour bien préciser les droits d'exploitation commerciale des découvertes scientifiques découlant de contrats octroyés par le gouvernement fédéral.

Aider les entreprises à innover

Le gouvernement doit jouer un rôle catalyseur dans les secteurs stratégiques clés, notamment là où la création d'emplois est importante. Bon nombre de nos entreprises sont tournées vers les exportations mais font face à une vive concurrence de la part d'entreprises étrangères largement subventionnées par leurs gouvernements. D'autres mettent au point de nouvelles technologies et disposent d'atouts particuliers mais sont à quelques années d'une commercialisation.

Le gouvernement fédéral investit dans les industries stratégiques par le truchement du fonds Partenariats technologiques Canada. Il co-investit au stade pré-commercial de l'innovation et il rentre dans ses frais par le biais de redevances. Ces appuis financiers ont visé notamment la construction d'un nouvel avion commercial par Bombardier à Montréal et de Havilland à Toronto, ainsi que la mise au point d'une nouvelle pile à combustion par la société Ballard Power Systems de Vancouver. La pile à combustion Ballard, aux nombreuses applications éventuelles pour les véhicules propres, transforme l'hydrogène ou le gaz naturel en électricité sans grande perte d'énergie et sans émissions.

Le gouvernement fédéral mène d'autres actions en faveur des entreprises qui mettent au point de nouvelles technologies. Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Centre national de recherches, très respecté, favorise la diffusion de technologies au sein des PME. Tous les ans, il apporte son appui technique à plus de 10 000 entreprises et son concours financier à plus de 3 000 firmes pour favoriser des projets de recherche-développement. Il compte sur des conseillers techniques disséminés en quelque 190 points sur notre territoire. Un nouveau gouvernement libéral accroîtra l'aide technique destinée aux PME en augmentant de 34 millions de dollars la dotation annuelle du Programme

d'aide à la recherche industrielle, ce qui portera son budget à 130 millions de dollars par an.

Les technologies vertes et l'innovation

Le gouvernement libéral estime que débouchés économiques et défense de l'environnement sont loin d'être inconciliables. La population du globe s'accroît et de nombreuses régions du monde font face à des pollutions graves et ont de faibles ressources en énergie et en eau, un sol et un sous-sol pauvres. La demande internationale de produits et procédés moins énergivores, propres et qui permettent un retraitement ou une réutilisation est donc en plein essor. La nouvelle norme de qualité environnementale de l'Organisation internationale de normalisation ainsi que les exigences des consommateurs et des entreprises respectueuses de l'environnement favorisent aussi cette demande.

Ces évolutions nous ouvrent de nombreuses perspectives. Les firmes canadiennes sont bien équipées pour fournir les marchés internationaux en biens et services, ce qui peut favoriser la création d'emplois et l'expansion économique au Canada au siècle prochain. Mais la concurrence joue à plein et si nous n'innovons pas constamment, nous risquons de nous laisser distancer.

Nos éco-industries ont un chiffre d'affaires de plus de 14 milliards de dollars par an et auront, selon les prévisions, un taux d'expansion de 10 % par an d'ici à l'an 2000. Elles emploient directement 200 000 personnes et exportent de plus en plus. Elles créent de bons emplois, surtout dans les PME. La production par travailleur, qui s'élève à 130 000 dollars, est de 25 % supérieure à ce qu'elle est dans les autres secteurs manufacturiers. Le marché international des biens et services écologiques augmentera de 40 % d'ici à l'an 2000, et continuera de croître de façon exponentielle.

Le gouvernement libéral a une stratégie pour aider nos éco-industries à se tourner vers les exportations. La nouvelle Fondation canadienne pour l'innovation favorise la mise en place des équipements destinés à la recherche, et nous avons créé un volet pour les technologies clés et environnementales au sein du programme Parte-

nariats technologiques du Canada, qui accorde des concours financiers en faveur de technologies comme la pile à combustion Ballard.

Nous pouvons et devons faire davantage. Un nouveau gouvernement libéral prendra d'autres mesures pour accroître les savoir-faire et le rendement de nos éco-industries. Nous aiderons les entreprises canadiennes à répondre à la demande croissante de biens et services respectueux de l'environnement en apportant le concours financier du gouvernement fédéral à la mise au point et à la diffusion d'outils qui améliorent sur le plan environnemental la conception des produits. En plus d'augmenter son financement, un nouveau gouvernement libéral confiera au Conseil national de recherches la mission d'aider les PME à assimiler les technologies de pointe, à favoriser les économies d'énergie, d'eau et de ressources naturelles et à prévenir la pollution. Nous demanderons à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie de définir, avec les acteurs privés et les gouvernements provinciaux, des indicateurs relatifs aux économies d'énergie.

Toutes ces actions aideront nos entreprises à mesurer leur rendement en ce qui concerne l'utilisation des énergies et des matières premières ainsi que la production de substances toxiques et de déchets dans le cadre de la production et de l'utilisation de leurs produits. Elles permettront d'augmenter les productions et de prévoir des améliorations, et favoriseront la commercialisation des produits. Nos initiatives aideront les entreprises à anticiper, à devancer la concurrence, au lieu d'être à la remorque, de simplement obéir aux lois du marché.

Programme d'accès communautaire

Le virage technologique ouvre de nouvelles perspectives aux citoyens et aux collectivités sur le plan de l'apprentissage, de la solidarité sociale et du développement économique. Les affaires et les possibilités de développement local dépendent de moins en moins de leur lieu d'implantation et de plus en plus de leur accès aux technologies de l'information.

Le Programme d'accès communautaire

Favoriser les PME

Le gouvernement libéral a pris de nombreuses mesures pour aider les PME à trouver des capitaux, à s'informer et à se tourner vers les exportations, à s'agrandir, à commercer et à innover dans la création d'emplois et l'expansion économique.

Nous modifions la Loi sur les prêts aux petites entreprises et nous avons augmenté le montant total pour les prêts garantis, le portant de 12 à 14 milliards de dollars. Nous avons créé des fonds spécialisés, en collaboration avec les banques, pour consentir des prêts à long terme à risque aux entreprises qui lancent des produits nouveaux. Nous avons financé des réseaux locaux pour réunir investisseurs locaux et entreprises en quête de capitaux.

Le gouvernement libéral a encouragé les banques à mieux traiter les PME et celles-ci ont nommé des protecteurs des droits des petites et moyennes entreprises et se sont engagées à fournir des informations qui permettront de vérifier l'amélioration de la situation. Nous avons recentré les actions de la Banque de développement du Canada sur les petites entreprises, notamment dans les activités liées aux technologies avancées et au tourisme, et nous avons prévu aider les jeunes créateurs d'entreprise. Nous avons augmenté les capitaux à la disposition de la Société du crédit agricole pour lui permettre de financer l'expansion et la diversification dans des entreprises rurales.

Pour aider les PME à trouver des débouchés à l'étranger, nous avons facilité leur accès aux financements par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations grâce à un numéro sans frais. Nous avons créé Strategis, site Web qui est une mine d'informations commerciales sur les exportations et les débouchés et qui permet des interconnexions avec le Réseau international d'information commerciale. Nous avons accordé notre appui au Forum pour la formation en commerce extérieur, qui conjugue les efforts des pouvoirs publics à ceux de la Chambre de commerce et de l'Association des exportateurs canadiens. Le Forum donne des conseils, de la formation et des informations aux PME désireuses de trouver des débouchés sur les marchés extérieurs.

Le gouvernement libéral a mis ces informations à la disposition des PME grâce aux foires d'information des petites entreprises qui sont organisées aux quatre coins du pays et qui ont attiré plus de 32 000 chefs d'entreprise depuis novembre 1996. Strategis est consulté 190 000 fois par jour ouvrable, ce qui en fait un des sites Web les plus achalandés au Canada. Les Centres de services aux entreprises du Canada constituent aussi un guichet unique pour les services dispensés par les gouvernements fédéral et provinciaux. ■

lancé par le ministère de l'Industrie joue un rôle capital dans les communautés canadiennes car il permet de les brancher sur les autoroutes de l'information. Dans le cadre des engagements annoncés dans les budgets de 1996 et de 1997, chacune des 5 000 communautés rurales du Canada dont la population varie de 400 à 50 000 habitants sera connectée d'ici à l'an 2000.

Miser sur les jeunes

L'insertion professionnelle des jeunes pose aujourd'hui des défis considérables. Depuis 1994, grâce aux initiatives d'insertion fédérales et à des partenariats avec les organismes et les entreprises à l'échelon local, environ 240 000 jeunes ont acquis une expérience professionnelle qui leur ouvre des perspectives d'emploi plus intéressantes. Ces mesures donnent de l'espoir pour l'avenir en permettant aux jeunes d'acquérir les qualifications dont ils ont besoin pour s'insérer dans le monde du travail.

La Stratégie emploi jeunesse, lancée en février 1997, facilite l'accès des jeunes aux programmes existants en mettant à leur disposition des services et des ressources, notamment un numéro sans frais, un site Web et diverses foires de l'emploi. Ces initiatives prolongent l'effort de plus de 2 milliards de dollars par année en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment une enveloppe de 315 millions de dollars pour la création de plus de 90 000 emplois d'été et de 20 000 stages en entreprise, c'est-à-dire 110 000 expériences de travail de plus.

Depuis 1994, les programmes Jeunes Stagiaires et Service jeunesse Canada ont permis à plus de 40 000 jeunes d'acquérir une expérience professionnelle et des qualifications utiles dans l'économie d'aujourd'hui. Le Réseau scolaire connecte sur Internet 16 500 écoles, dont 400 chez les Premières nations, et 3 400 bibliothèques, permettant ainsi aux jeunes d'acquérir une formation et une expérience solides grâce aux nouvelles technologies de l'information.

Favoriser les PME

Les PME avec moins de 50 salariés représentent environ 42 % de tous les emplois dans le secteur

privé et 70 à 80 % des nouveaux emplois créés au cours des trois dernières années.

Dans le cadre du Programme pour l'embauche, nous avons annoncé en novembre 1996 un allègement des cotisations à l'assurance-emploi des petites entreprises pour 1997-1998 et 1998-1999 afin de favoriser la création d'emplois dans l'immédiat. Près de 900 000 petites entreprises admissibles seront pratiquement exemptes de cotisations si elles embauchent en 1997.

Le budget de 1997 prévoit la réduction des tracasseries administratives et réglementaires des PME, le relèvement des prêts garantis au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui passera de 12 à 14 milliards, ainsi que le réaménagement de la réglementation concernant les sociétés à capital de risque de travailleurs pour favoriser l'expansion des PME et la création d'emplois.

Investir dans notre infrastructure

Que ce soit pour les routes sur lesquelles nous roulons ou l'inforoute qui nous relie au monde, nous devons investir dans les infrastructures pour fournir aux entreprises les moyens de leur compétitivité, améliorer la qualité de vie dans nos communautés et créer des milliers d'emplois. En décembre 1993, le gouvernement libéral a lancé un programme d'infrastructure de 6 milliards de dollars en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les municipalités afin d'apporter les améliorations nécessaires aux grands équipements locaux, notamment en les modernisant ou en les rajeunissant. Grâce à cette initiative, 12 000 projets ont vu le jour et 100 000 emplois ont été créés.

Nous avons annoncé la reconduction de ce programme pour 1997-1998. L'effort fédéral sera de 600 millions de dollars pour 1997-1998 et les provinces et les municipalités apporteront des contributions financières identiques. Cette initiative se traduira par un effort total de 1,8 milliard de dollars et favorisera la création d'emplois.

Stimuler le tourisme

Le tourisme est source d'emplois aux quatre coins

Soit dit en passant

« Il est très intéressant de voir ce qui se passe ici au Canada dans un grand nombre de domaines. [...] Le Réseau scolaire [...] est inégalé dans le monde pour ce qui est d'encourager les enfants à utiliser l'ordinateur. »

Bill Gates, président fondateur de la société Microsoft, 1995

du pays, tout particulièrement dans les petites entreprises. Notre industrie touristique représente au-delà de 500 000 emplois dans 60 000 firmes, dont la plupart comptent moins de 100 salariés. Le gouvernement libéral a mis sur pied la Commission canadienne du tourisme, société mixte qui a pour mission de faire valoir nos atouts touristiques chez nous et à l'étranger. Selon la Commission, cette industrie permettra de créer 125 000 emplois au cours de la prochaine décennie.

Lorsque cette commission a été créée en 1995 par le gouvernement libéral, nous avons plus que triplé le financement des activités de promotion touristique, le portant de 15 millions à 50 millions de dollars par année. Le budget de 1997 a prévu de relever encore de 15 millions de dollars par année sur trois ans l'enveloppe de la Commission canadienne du tourisme. Ces crédits seront surtout consacrés à la promotion touristique de notre pays à l'étranger. Le gouvernement du Canada et le secteur privé financent paritairement cet effort, à hauteur de 65 millions de dollars chacun.

Comme nous l'avons annoncé dans le budget de 1997, un nouveau gouvernement libéral créera aussi un nouveau mécanisme de financement du tourisme qui sera administré par la Banque de développement du Canada. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 50 millions de dollars, permettra de consentir des prêts de manière à favoriser l'expansion et l'amélioration des équipements touristiques à l'extérieur des grandes agglomérations.

Dossier

Le Canada rural

Près du tiers de la population canadienne vit dans des communautés rurales. Elles sont souvent petites, faiblement peuplées et situées loin des grands centres. Mais le monde rural n'est pas homogène. Les communautés rurales ont chacune leurs particularités et leurs difficultés qui varient d'est en ouest, voire au sein d'une même région. Les solutions seront donc immanquablement uniques. Les localités ayant une vocation industrielle dominante, les campagnes qui se désertifient ou les communautés rurales situées à proximité des marchés urbains ont toutes des besoins différents. Malgré la richesse du sol et du sous-sol, malgré ses forces vives, le monde rural doit relever des enjeux importants.

L'économie des régions rurales repose principalement sur l'agriculture et la mise en valeur des richesses naturelles – énergie, mines, forêts, chasse et pêche. L'exploitation des richesses de notre sol et de notre sous-sol, avec les pêches et la foresterie, emploient

environ 1,25 million de personnes dans plus de 500 collectivités et a un effet d'entraînement sur les créations d'emplois indirects dans le reste du pays. En 1995, le secteur primaire a concouru pour 44 % à la valeur totale de nos exportations, qui s'élevait à 109 milliards de dollars, et a augmenté de 73 milliards de dollars l'excédent de notre balance commerciale. Le primaire est un secteur important de notre activité économique, qui procure des avantages socio-économiques à tous les Canadiens et les Canadiennes. Nous devons continuer de créer un climat propice aux investissements pour ce secteur.

Les populations rurales sont fières de leur mode de vie et demeurent très attachées à leurs communautés. Elles souhaitent préserver les débouchés économiques locaux et en ouvrir de nouveaux dans leur région pour ne pas être contraintes à l'exode.

Le gouvernement libéral croit que les Canadiens et Canadiennes devraient tous

pouvoir tirer parti des débouchés économiques qui se dessinent. L'innovation est importante pour les résidents des régions rurales, comme pour les autres Canadiens et Canadiennes. Le monde rural est aux prises avec de nombreux défis : mise en valeur des ressources dans le respect de l'environnement, libéralisation des échanges commerciaux, mutations technologiques. Il est donc impératif qu'il s'adapte à ces nouvelles réalités en innovant.

Les campagnes doivent se donner les moyens de favoriser l'expansion et la prospérité de leurs entreprises locales, ainsi que la création d'emplois. Les dirigeants locaux doivent dessiner des stratégies de développement économique et les mettre en œuvre pour diversifier leurs économies et s'ouvrir de nouveaux débouchés. Un nouveau gouvernement libéral aidera les collectivités rurales à profiter pleinement des débouchés économiques en accompagnant leurs efforts visant à valoriser leurs richesses naturelles, à adapter

de nouvelles technologies et à renforcer leur tissu industriel.

Le gouvernement libéral prend en compte les besoins des communautés rurales lorsqu'il fixe des orientations et adopte des mesures. Nous croyons que le gouvernement fédéral doit continuer d'avoir une forte présence au sein de ces communautés afin de prévoir à leur intention les meilleurs programmes et services possibles. Les initiatives telles que les Sociétés d'aide au développement des collectivités ont très bien réussi à stimuler l'expansion des petites entreprises et la création d'emplois en milieu rural. Le gouvernement fédéral est aussi en train de préparer une Initiative politique en faveur du monde rural qui vise à favoriser les travaux de recherche et les analyses intéressant les campagnes, l'organisation de conférences, d'ateliers et de colloques susceptibles de susciter une réflexion sur les dossiers ruraux et la création de partenariats entre les divers acteurs ruraux. Un nouveau

gouvernement libéral maintiendra les mesures qui favorisent le développement économique local, le développement rural grâce à la Société de crédit agricole et diverses autres mesures destinées à aider les campagnes à s'adapter aux mutations technologiques.

Jeter des ponts

Les télécommunications et les technologies de pointe révolutionnent les moyens par lesquels les collectivités et les personnes communiquent. Le gouvernement libéral est convaincu de la nécessité d'informatiser les campagnes. Les collectivités rurales doivent pouvoir compter sur les mêmes moyens et matériels informatiques que les grandes agglomérations.

Le gouvernement libéral a créé le Programme d'accès communautaire afin d'aider les régions rurales à se brancher sur Internet. Cette initiative à frais partagés prend en charge, jusqu'à concurrence de 30 000 dollars, l'installation de terminaux publics

permettant de consulter les sites Internet dans les collectivités rurales ou isolées. Elle permet aux collectivités rurales d'accéder aux autoroutes de l'information à peu de frais, favorisant ainsi le développement économique, la création d'emplois et la solidarité locale. Un nouveau gouvernement libéral augmentera l'enveloppe du Programme d'accès communautaire de 30 millions de dollars, sur trois ans, comme le prévoit le budget de 1997, afin de parachever les connections au réseau Internet des 5 000 communautés qui comptent de 400 à 50 000 habitants.

Un gouvernement libéral s'emploiera à supprimer les entraves à la communication dans les collectivités rurales, qui s'en trouvent pénalisées. Nous veillerons à ce que le monde rural puisse bénéficier, aujourd'hui et demain, d'équipements et de services de télécommunications modernes.

L'optimisation des services de télécommunications permettra aux régions rurales de

Dossier

Le Canada rural

consulter directement un vaste éventail de services fédéraux qui sont désormais disponibles sur Internet, notamment :

- **Strategis** (<http://strategis.ic.gc.ca>). Il diffuse des informations sur les marchés et les entreprises partout au pays.
- **Le Service canadien de l'information rurale** (<http://www.agr.ca/policy/cris>). Conçu spécialement pour les personnes vivant en milieu rural, ce service diffuse des informations sur les mesures et les services gouvernementaux, les ateliers et les conférences à venir, ainsi que la valorisation du tourisme rural.
- **GeoExpress** (<http://www.nais.ccm.nrcan.gc.ca:8000/henein/demo/geoexp-e.htm>) propose des informations sur les richesses naturelles, assorties de coordonnées géographiques, afin d'aider les communautés rurales à mieux planifier leur développement économique.
- **CanWorkNet** (<http://www.canworknet.ca>) est un guichet unique en ligne qui diffuse des informations sur le marché de l'emploi, les professions, les services sociaux et les localités.
- **La ligne info-jeunesse** (1-800-935-5555) et le Réseau électronique d'information Jeunesse du Canada (<http://www.jeunesse.gc.ca>) permettent de faire connaître la Stratégie emploi jeunesse et diverses mesures en faveur des jeunes.
- **Les Centres de services aux entreprises du Canada** (<http://www.rcsec.org>) sont des guichets uniques qui proposent des informations sur les programmes et les services fédéraux et provinciaux destinés aux petites entreprises.

En plus de favoriser la diffusion des infor-

mations, la téléinformatique peut aider les communautés rurales dans les domaines de l'enseignement à distance et des soins de santé. Ainsi, le Réseau de télé-apprentissage, financé par le gouvernement fédéral et coordonné par l'université Simon-Fraser, de Burnaby en Colombie-Britannique, permettra à ceux qui habitent les régions périphériques de poursuivre des études supérieures ou de se recycler. Le projet de création d'un réseau canadien d'information sur la santé permettra de diffuser dans les campagnes comme dans les villes des informations sur les dernières avancées médicales dans le domaine de la recherche clinique, les nouveaux dossiers de santé et le perfectionnement des méthodes (page 72).

L'agriculture et l'agroalimentaire

L'économie de nombreuses communautés rurales repose sur l'agriculture. Depuis notre arrivée au gouvernement, en 1993, nous avons collaboré étroitement avec les communautés, les producteurs, les fabricants, les industriels et les autres ordres de gouvernement pour faire du secteur agricole l'un de nos plus beaux fleurons. Nous avons instauré des mesures destinées à accroître les échanges commerciaux dans ce secteur, à accroître la productivité et l'efficacité, à mobiliser des investissements et à encourager une expansion durable. Résultat, les exportations de produits agroalimentaires ont augmenté d'environ 23 % entre 1994 et 1996 pour atteindre un sommet inégalé de 18,8 milliards de dollars.

Au cours des dernières années, le secteur

agricole a subi des mutations importantes. Nous avons pris des mesures transitoires pour aider l'agriculture à s'adapter à la réforme des programmes fédéraux. Nous collaborons avec tous les acteurs du monde agricole pour créer un cadre économique favorable à l'expansion, élargir les débouchés commerciaux et attirer les investisseurs au Canada.

Un nouveau gouvernement libéral s'emploiera à trouver de nouveaux débouchés pour les communautés rurales. Nous favoriserons leur adaptation aux nouvelles réalités ainsi que la protection des richesses de notre sol, de notre sous-sol et de nos ressources en eau.

Un nouveau gouvernement libéral relatera les efforts de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et d'autres programmes visant le secteur agricole, l'environnement, l'adaptation et le développement du monde rural en créant l'Initiative rurale nationale. Cette initiative prolongera l'action des conseils d'adaptation locaux et apportera des concours financiers et techniques pour encourager les initiatives locales en faveur de l'adaptation rurale et du développement respectueux de l'environnement.

Trouver des capitaux

Les entreprises dans les régions rurales n'ont pas les mêmes besoins financiers que dans les grandes agglomérations parce que leurs activités sont différentes. Mais les entreprises, urbaines ou rurales, doivent souvent trouver des capitaux pour s'agrandir et embaucher.

La Banque de développement du Canada

Favoriser l'agriculture

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent plus de 8 % de notre PIB et procurent des emplois, directs ou indirects, à près de 15 % des personnes actives. Depuis que nous avons pris la direction des affaires en 1993, nous avons collaboré avec les producteurs agricoles, l'industrie agroalimentaire, les entreprises et les autres gouvernements pour prolonger les succès de ces secteurs et bâtir une des meilleures agricultures du monde. Nous avons augmenté nos échanges commerciaux et les investissements en créant de nouveaux débouchés par la voie de la négociation dans l'enceinte de l'Organisation mondiale du commerce. Nous avons aussi amélioré la diffusion d'informations commerciales et le soutien destinés à la profession.

Le Premier ministre s'est employé activement à faire connaître nos produits agroalimentaires dans le cadre de missions commerciales à l'étranger. Le gouvernement libéral a collaboré étroitement avec les exportateurs dans le cadre de la Stratégie canadienne pour le commerce international. Le dispositif de crédit agroalimentaire aide les entreprises canadiennes tournées vers l'exportation à rivaliser avec les entreprises étrangères en proposant des garanties de crédit fédérales totalisant 1 milliard de dollars.

Pour stimuler l'expansion économique, l'efficacité, la diversification et la valorisation des productions dans l'élevage et la

production céréalière, nous avons réaménagé le transport des céréales, en supprimant les subventions prévues par la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest et le programme d'aide au transport des céréales fourragères en faveur des éleveurs à l'extérieur des Prairies. Pour aider les producteurs agricoles à s'adapter à ces réformes, le gouvernement libéral a créé un fonds d'adaptation, doté de 2 milliards de dollars sur trois ans.

Le gouvernement a vigoureusement défendu notre dispositif d'orientation et de régularisation des marchés agricoles dans l'enceinte de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce. Nous avons pris des mesures pour donner à nos producteurs agricoles les moyens de s'adapter aux nouvelles lois du marché et de devenir autonomes. Ainsi, nous consacrons 600 millions de dollars par an au titre des aides directes aux exploitants. Le Compte de stabilisation du revenu net permet aux agriculteurs d'économiser en vue des mauvais jours. Et nous avons amélioré les dispositifs d'assurance culture.

Nous avons modifié la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative en doublant (à hauteur de 3 milliards de dollars) le total des prêts que peut garantir le gouvernement fédéral. La nouvelle Loi sur les programmes de commercialisation agricole pré-

voit des avances monétaires à taux zéro pour aider les producteurs agricoles à maîtriser et à diversifier leurs activités.

Nous optimisons le dispositif d'inspection sanitaire des aliments en créant une Agence canadienne d'inspection des aliments qui chapeautera les services d'inspection et d'organisation des mesures de quarantaine. Les progrès techniques ont modifié radicalement les méthodes de production, de transformation des denrées agricoles, leurs modes de transport et de distribution. Le gouvernement libéral apporte donc son concours à l'industrie agroalimentaire en favorisant la recherche-développement à long terme, soumise à bien des aléas. Dans le cadre des projets de coinvestissement, 42 millions de dollars serviront à financer des projets en matière de recherche-développement et de commercialisation, ce qui permettra de créer des débouchés pour la nouvelle génération de chercheurs.

Le gouvernement libéral collabore étroitement avec des communautés aux quatre coins du pays en vue de les aider à s'adapter, à diversifier leur économie et à se dynamiser pour les générations à venir. Nous avons créé le Secrétariat rural qui a pour mission de coordonner les travaux de revitalisation des zones rurales des différents ministères fédéraux. Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural, dont la dotation atteint 60 millions de

dollars par an, vise à encourager les projets d'adaptation à l'échelle locale et nationale. Nous avons aussi réformé la Société du crédit agricole.

Le Programme d'administration du rétablissement agricole des Prairies, de concert avec les autres ordres de gouvernement, les associations agricoles et les entreprises, assure la protection des sols, favorise la mise en valeur et la conservation des ressources en eau, et encourage la diversification ainsi que la valorisation des productions. Nous avons préservé les Secrétariats coopératifs et apporté notre concours aux Sociétés d'aide au développement des collectivités, qui privilégient les initiatives locales destinées à soutenir l'expansion des collectivités et des entreprises dans les régions situées à l'extérieur des grands centres urbains.

Toutes les entreprises doivent pouvoir compter sur des informations actualisées. Le réseau électronique d'informations du ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire permet d'obtenir, à un guichet unique, des informations sur les nouvelles lois et les travaux de recherche-développement innovants, ainsi que les plus récentes publications du ministère. Le Service canadien de l'information rurale, le site Agriweb Canada, qui est un répertoire des ressources agricoles, et le Programme de sensibilisation à l'agroalimentaire permettent d'optimiser les actions d'information. ■

Dossier

Le Canada rural

(BDC) favorise l'expansion des PME tandis que la Société du crédit agricole propose des services financiers personnalisés et spécialisés aux exploitations agricoles, notamment familiales, et aux entreprises implantées en milieu rural, notamment aux petites entreprises liées au secteur agricole. Un nouveau gouvernement libéral consacrera 50 millions de dollars de plus en faveur de la Société du crédit agricole, comme le prévoit le budget de 1997. Cette dotation devrait mobiliser jusqu'à 500 millions de dollars supplémentaires pour les programmes de prêts.

Les actions en faveur du développement rural menées par le ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire jouent aussi un rôle important dans l'économie rurale. Le nouveau Programme de planification commerciale pour de nouvelles initiatives agricoles, récemment mis sur pied, aidera les producteurs agricoles et les personnes vivant en milieu rural qui souhaitent valoriser une exploitation agricole à mieux planifier leurs activités et à obtenir plus facilement des crédits.

Un gouvernement libéral diversifiera les produits et services financiers dont peuvent bénéficier les régions rurales. Nous répondrons aux besoins ruraux en favorisant les partenariats, les coopératives, les sociétés mixtes et d'autres moyens de financement fondés sur les principes de la coopération et du partage des risques avec les établissements financiers privés ou publics.

Au Québec, de nouveaux partenariats visant à mettre des capitaux à la disposition des PME dans les zones rurales voient le jour grâce à des ententes conclues avec la Banque

de développement du Canada et d'autres institutions. Le gouvernement fédéral s'inspirera de ces exemples pour organiser de nouveaux montages financiers en faveur des collectivités rurales, qui ont peu ou pas accès aux financements proposés par les établissements financiers traditionnels. Ainsi dans l'Ouest, les banques ont conclu des accords avec des entreprises de haute technicité ou à haut degré de valorisation et des firmes vouées à la biotechnologie.

Favoriser l'innovation

Le Canada est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de matières premières, ce qui favorise la prospérité de notre pays et la création d'emplois en milieu rural. Nous avons le potentiel pour valoriser nos richesses naturelles en encourageant l'expansion de nos secteurs secondaire et tertiaire, qui transforment les produits de base en biens destinés aux marchés d'intérêt national et international. En commercialisant leurs technologies et savoir-faire en matière d'exploitation et de gestion des richesses naturelles, nos entreprises pourront accroître leur compétitivité sur les marchés étrangers, où ils ont déjà une longueur d'avance.

Le Canada a déjà à son actif des succès remarquables dans le domaine de la valorisation des richesses naturelles. Nos sociétés énergétiques proposent avec succès des services de forage gazier et pétrolier aux quatre coins du globe, et nos entreprises de services en efficacité énergétique ont aussi prospéré. Nos produits forestiers ouvrés, nos maisons préfabriquées se vendent sur le marché

japonais, pourtant difficile à conquérir, et nous adaptons de fines poudres de métaux (nickel, cobalt, zinc) aux exigences de l'industrie des piles rechargeables. La naissance de ces nouvelles technologies et applications se traduit pas des créations d'entreprise et d'emplois chez nous.

Le gouvernement libéral a aidé notre secteur primaire à accroître sa compétitivité, à prospérer et à créer davantage d'emplois. Nous poursuivrons et accroîtrons nos efforts à cet égard. Un nouveau gouvernement libéral examinera les contraintes qui pèsent sur la valorisation nationale des productions afin de mieux répondre aux nouveaux impératifs d'un secteur industriel en mutation.

Afin de favoriser la valorisation des productions agricoles, le gouvernement a confié au ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire la responsabilité du secteur agroalimentaire. Ce décloisonnement des politiques et des programmes a stimulé l'expansion des activités de valorisation dans ce secteur. Un nouveau gouvernement libéral élargira à d'autres industries primaires cette stratégie d'intégration afin de favoriser une plus grande valorisation des productions.

Pour prospérer, les industries secondaires doivent pouvoir compter sur une abondance de ressources et sur des ouvriers qualifiés. Elles peuvent alors se doter d'installations de production concurrentielles et de technologies pointues, et se tourner vers les exportations. Un nouveau gouvernement libéral, de concert avec les entreprises et les autres gouvernements, s'emploiera à favoriser nos exportations dans certains secteurs, notamment :

- les bois de hautes performances, les produits papiers de qualité supérieure et les équipements et services forestiers.
- les produits métallurgiques et minéraux raffinés et les technologies servant à l'exploitation du sous-sol, aux fonderies et à l'affinage;
- les services, les matériels et les technologies liés à l'industrie gazière et pétrolière, aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie;
- les technologies géologiques et de télédétection destinées à l'exploitation des richesses naturelles et aux éco-industries, entre autres.

L'éloignement de certaines communautés rurales peut entraver leur insertion dans la nouvelle économie. En effet, la distance des grands centres de production, des fournisseurs et des producteurs d'équipements peut nuire à la bonne marche des affaires. Certaines entreprises ont surmonté cette difficulté en innovant dans leurs partenariats et leur organisation. La société Forintek Canada est l'une de ces entreprises. Subventionnée par le gouvernement fédéral, cette firme qui se spécialise dans la recherche sur les produits du bois s'est récemment associée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et d'autres partenaires de cette province en vue de favoriser les transferts de technologie vers des usines de transformation du bois dans tout le pays. Ce programme prévoit de l'aide technique en entreprise, diffuse des informations recueillies dans le monde entier et encourage l'acquisition d'un savoir-faire rural et de moyens de production industrielle. Il permet aux entreprises de s'ouvrir de nouveaux débouchés en valorisant leurs productions. Un nouveau gouvernement libéral élargira aux

provinces qui le souhaitent le programme de transfert technologique Forintek.

L'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre crée de nouveaux débouchés pour un grand nombre de produits forestiers de haute qualité qui ne sont pas visés. De même, la réduction des droits prévue par l'Organisation mondiale du commerce et par l'Accord de libre-échange nord-américain a ouvert de nouveaux marchés à nos produits ouverts.

Au cours des 23 dernières années, notre aquaculture a connu une expansion annuelle de 67 % et emploie aujourd'hui environ 5 200 salariés dans toutes les provinces et au Yukon. Cette industrie pourrait avoir un chiffre d'affaires de 680 millions de dollars par an d'ici à l'an 2000. L'effort de recherche-développement, l'agrandissement des sites de production, la réforme du cadre réglementaire sont essentiels au succès continu de ce secteur.

Nous croyons que l'aide ciblée du gouvernement fédéral et de ses organismes peut accélérer l'expansion de ce secteur. Un nouveau gouvernement libéral nommera un commissaire à l'expansion de l'aquaculture, qui relèvera du ministre des Pêches et des Océans et qui aura un mandat de quatre ans. Ce commissaire aura pour mission de mobiliser toutes les ressources fédérales, d'animer le réaménagement des réglementations, de mettre sur pied, en collaboration avec les provinces, une aquaculture dynamique et respectueuse de l'environnement.

Le gouvernement libéral analysera en profondeur les incidences des redevances auxquelles sont assujetties les aquaculteurs et élaborera, de concert avec les gouvernements

provinciaux et territoriaux, une stratégie globale en faveur de ce secteur. Nous optimiserons aussi l'organisation des services et du soutien destinés à l'aquaculture et nous réamènerons le cadre réglementaire.

Perspectives pour le tourisme

Les zones rurales sont des endroits privilégiés par les adeptes du tourisme d'aventure ou écologique. Nos espaces sauvages attirent de plus en plus de touristes étrangers. Nos réserves naturelles, notre patrimoine culturel autochtone, la pratique de sports de plein air, la chasse et la pêche sportives sont de puissants attraits touristiques.

À l'échelle planétaire, le tourisme est en plein essor, mais de nombreuses communautés rurales valorisent mal leurs atouts touristiques. Le gouvernement libéral sait que les zones rurales ont un fort potentiel touristique. Voilà pourquoi il aide les petites entreprises à créer des emplois et à prospérer dans ce secteur.

Un nouveau gouvernement libéral respectera l'engagement pris dans le budget de 1997 de consacrer 50 millions de dollars à la Banque de développement du Canada afin de favoriser l'expansion et le rajeunissement des équipements touristiques privés à l'extérieur des grandes agglomérations. Cette dotation supplémentaire permettra à la banque de mobiliser jusqu'à 250 millions de dollars au titre de nouveaux prêts en faveur des entreprises touristiques qui travaillent à l'extérieur des grandes villes au cours des prochaines années.

Dossier

Améliorer notre environnement

La richesse et la diversité de notre patrimoine naturel contribuent à notre fierté nationale et à notre prestige international. En effet, les Canadiens et les Canadiennes sont à la fois les bénéficiaires et les gardiens d'un territoire qui concentre 9 % des eaux douces, 10 % des forêts et 25 % des zones humides de la planète. Les touristes du monde entier viennent admirer les paysages grandioses et la faune sauvage qu'abritent les rivières de l'Arctique, les forêts de feuillus de l'Est, les forêts pluviales de l'Ouest et les parcs des Rocheuses.

Aux yeux du monde, nous jouissons d'un cadre de vie sain. C'est là une des nombreuses raisons pour lesquelles le Canada se classe régulièrement parmi les pays où l'on vit le mieux.

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent sauvegarder ce patrimoine qui fait leur fierté et contribue à leur santé. Ils savent que la salubrité de l'air, de l'eau et des aliments est primordiale pour la santé, et que le dynamisme économique repose sur la conservation des richesses renouvelables, notamment celles du sol, de l'eau et des

forêts. Les Canadiens souhaitent préserver la qualité de l'eau, la faune et la flore, les forêts et les rivières de leur pays. Ce que les Canadiens et les Canadiennes veulent par-dessus tout, c'est léguer à leurs enfants un environnement aussi propre et riche que celui dont ils ont eux-mêmes hérité.

Or, notre environnement subit de nombreuses agressions. Nous figurons parmi les plus grands producteurs de déchets et les plus grands consommateurs d'énergie et d'eau au monde, nous dépassons trop souvent nos seuils de pollution atmosphérique et nos émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter. Pour gouverner comme il se doit notre vaste et riche patrimoine naturel et assurer ainsi sa pérennité, nous devons empêcher sa détérioration.

Gardiens de la faune et de la flore

Nos parcs nationaux sont la vitrine de notre patrimoine naturel. Ils abritent et sauvegardent pour l'avenir ce qui fait la beauté et la diversité biologique de notre pays.

Un nouveau gouvernement libéral s'emploiera à parachever le réseau des parcs

nationaux d'ici à l'an 2000. Nous devons non seulement créer des parcs nationaux mais les entretenir et les protéger pour les générations à venir.

Le Parc national de Banff et son exceptionnelle beauté sont mis en péril par l'accroissement sans précédent de l'activité commerciale et touristique de la région. C'est pourquoi le gouvernement libéral a mis sur pied un groupe d'étude chargé de réfléchir aux moyens de concilier le respect de l'environnement et les contraintes que fait peser sur ce parc le développement social et économique. Les conclusions de ce groupe ont été prises en compte dans un nouveau plan de gestion du parc national de Banff.

Banff est certes notre parc le plus fréquenté et le plus développé, mais l'intégrité écologique d'autres parcs est aussi menacée en raison de contraintes semblables. Un nouveau gouvernement libéral s'emploiera à préserver l'intégrité écologique des parcs nationaux. Nous créerons un groupe de réflexion composé de spécialistes indépendants et de fonctionnaires chargé d'étudier au cas par cas les moyens qui permettront de

réaliser cet objectif. À cet égard, le groupe de réflexion devra formuler des recommandations dans le cadre de la Loi sur les parcs nationaux et des directives et politiques opérationnelles de la Direction nationale des parcs de 1994, et étudier les diverses solutions en présence.

Dans le cadre des orientations actuelles du gouvernement, l'étude des projets de développement aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale doit tenir compte de l'impact que ceux-ci auront sur les parcs et les espaces protégés actuels et à venir. Lors de la très prochaine révision quinquennale de la loi, le gouvernement décidera s'il y a lieu d'y inscrire ces orientations.

Nos zones marines contribuent également à la diversité et à la richesse écologiques de notre pays. Le gouvernement libéral s'est d'ores et déjà engagé à créer des aires marines de conservation. Investi d'un deuxième mandat, il s'attachera à poursuivre le développement du réseau de parcs marins par des législations et des politiques visant à créer des aires marines.

Faire preuve de responsabilité à l'égard de l'environnement ne se résume pas seulement à la protection de la nature. Il faut aussi préserver les écosystèmes dont dépendent notre économie et notre qualité de vie.

Notre faune sauvage fait partie intégrante de notre patrimoine naturel. En matière de sauvegarde des mammifères et des oiseaux, la réputation du Canada est l'une des meilleures dans le monde industrialisé. Il n'empêche que 8 % de nos mammifères et 4 % de nos oiseaux sont actuellement déclarés menacés. Le gouvernement libéral est attaché à la santé et à la protection à long terme de toutes les espèces sauvages du Canada, végétales ou animales, poissons, oiseaux ou mammifères. Nous collaborons avec les provinces, les territoires et les Autochtones en vue de la sauvegarde des espèces menacées. À cette fin, nous avons déposé un texte de loi pour recenser, protéger et sauvegarder les espèces en danger se trouvant sur des territoires relevant de la compétence fédérale, et nous continuons d'appuyer une telle mesure législative.

Vers le développement durable

Faire preuve de responsabilité à l'égard de l'environnement ne se résume pas seulement à la protection de la nature. Il faut aussi préserver les écosystèmes dont dépendent

notre économie et notre qualité de vie — l'air, l'eau, les sols, les forêts, la faune, la flore et les climats.

Le développement durable concilie les objectifs sociaux, économiques et écologiques. C'est aussi le partage équitable des richesses écologiques entre les diverses catégories sociales et les générations, et la mise en valeur responsable et rationnelle du patrimoine naturel, du capital humain et des richesses économiques.

Le développement durable suppose l'intégration des considérations écologiques aux politiques économiques, notamment à la fiscalité, au développement et au commerce et, inversement, l'intégration des considérations économiques aux orientations écologiques par des moyens d'action novateurs et efficaces. Il prend en compte aussi des facteurs sociaux comme la santé, le souci de justice et la viabilité des communautés dans les décisions concernant l'environnement et l'économie.

Pour donner des bases solides au développement durable, le gouvernement libéral oblige tous les ministères fédéraux à définir et

à mettre en œuvre des stratégies en faveur du développement durable. Celles-ci seront actualisées tous les trois ans et évaluées par le commissaire à l'environnement et au développement durable, qui vient d'être nommé au sein du bureau du vérificateur général. Le commissaire fera rapport au Parlement sur cette question et sur la manière dont le gouvernement intègre les considérations écologiques à ses processus décisionnels.

Soucieux de concilier activités économiques et priorités écologiques, le gouvernement libéral a réaménagé la fiscalité, les dons et les subventions. La nouvelle fiscalité encourage davantage les énergies renouvelables et favorise les dons, à des fins de conservation, de terres dont les écosystèmes sont fragilisés. Les stratégies en faveur du développement durable élaborées par les différents ministères permettront de cerner d'autres moyens d'intégrer les décisions écologiques aux politiques économiques. Nous continuerons à chercher des moyens d'encourager le développement durable par la fiscalité.

Mettre les sciences et les technologies au service du développement durable

Les innovations scientifiques et technologiques sont, dans tous les domaines de la vie sociale et économique, essentielles au développement durable. Et elles constituent également une bonne stratégie commerciale. En effet, d'ici à l'an 2000, la demande en biens et services écologiques aura augmenté de 40 %, selon les prévisions. D'ici l'an 2020, ce marché se sera développé de façon exponentielle, à tel point que le Canada ne

pourra se permettre d'en faire abstraction.

Depuis 1993, le gouvernement libéral stimule nos éco-industries, qui ont aujourd'hui un chiffre d'affaires dépassant les 14 milliards de dollars, affichent une croissance annuelle de 10 % et font travailler environ 200 000 personnes. Les ministres libéraux ont mené des missions commerciales en Amérique latine et en Asie pour promouvoir nos exportations de biens et services verts. Nous facilitons également la commercialisation de technologies vertes prometteuses par le biais de notre plan national en faveur des partenariats technologiques.

La demande mondiale en biens et procédés peu énergivores, propres et produisant peu de déchets ne cesse de croître, en raison de l'explosion démographique, du caractère épuisable des richesses naturelles, des niveaux élevés de pollution, de la croissance de la consommation et de la sensibilisation des consommateurs dans de nombreuses régions du monde. Un nouveau gouvernement libéral continuera, par des aides accrues, à favoriser les méthodes et les produits qui respectent l'environnement et les innovations dans ce domaine (page 37). Ces mesures aideront nos entreprises à accroître leur compétitivité et à s'ouvrir de nouveaux débouchés.

Les industries de l'environnement sont également créatrices d'emplois d'avenir, intéressants et rémunérateurs pour nos jeunes. C'est pourquoi, comme nous l'avons fait savoir en février 1997 dans le cadre de notre Stratégie emploi jeunesse, un nouveau gouvernement libéral ouvrira aux jeunes des

Un nouveau gouvernement libéral continuera, par des aides accrues, à favoriser les méthodes et les produits qui respectent l'environnement et les innovations dans ce domaine.

perspectives internationales de formation au sein d'entreprises canadiennes qui leur donneront une expérience pratique dans les éco-industries internationales. Nous faciliterons également les actions de formation intensives destinées aux jeunes créateurs d'entreprise dans le domaine de l'environnement.

Renforcer nos moyens en matière de sciences de l'environnement et de la santé

La qualité de notre environnement a une incidence directe sur notre santé. Or, ce sont nos moyens scientifiques dans les laboratoires publics et d'autres institutions qui nous permettront d'aplanir les problèmes écologiques et de santé les plus graves. Ils nous ont déjà permis de repérer et de réduire les concentrations de substances toxiques dans les milieux aquatiques et la teneur atmosphérique en plomb et les émissions de dioxyde de soufre, qui sont le principal responsable des pluies acides.

Il nous faut des moyens scientifiques de plus en plus évolués pour résoudre les problèmes écologiques nouveaux, par exemple pour bien comprendre les mécanismes qui perturbent le système endocrinien et leurs

Un nouveau gouvernement libéral renforcera nos moyens en matière de sciences de la santé et de l'environnement grâce à des crédits nouveaux de 10 millions de dollars par année pour des travaux portant sur les substances toxiques.

effets sur le développement et le cycle de reproduction des différentes espèces, ou encore pour évaluer les risques que présente pour la santé des populations arctiques la contamination de leurs aliments par des polluants atmosphériques provenant de loin.

L'application rigoureuse et le bon respect de nos lois en matière de santé et d'environnement reposent également sur les travaux menés par nos scientifiques. Un nouveau gouvernement libéral renforcera nos moyens en matière de sciences de la santé et de l'environnement grâce à des crédits nouveaux de 10 millions de dollars par année pour des travaux portant sur les substances toxiques. Nous demanderons également les avis de chercheurs indépendants réputés pour mieux adapter et optimiser nos efforts en faveur de la recherche.

Ces mesures faciliteront la coordination des recherches menées par les gouvernements fédéral et provinciaux, les universités, le secteur privé et la communauté internationale. Notre gouvernement continuera d'encourager la modernisation des équipements de recherche dans le domaine de l'environnement par le biais de la Fondation

Un nouveau gouvernement libéral continuera sur sa lancée en faisant voter en priorité des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement au début de son deuxième mandat.

Améliorer notre environnement

canadienne pour l'innovation (voir page 33). En outre, comme nous l'avons fait savoir en février 1997 dans le cadre de notre Stratégie emploi jeunesse, un nouveau gouvernement libéral jumellera de jeunes chercheurs sous-employés ou sans emploi à des chercheurs et des gestionnaires chevronnés pour leur donner une expérience pratique dans le cadre de projets écologiques. Ces initiatives nous aideront à réunir et à renforcer les savoir-faire nécessaires en matière de sciences de l'environnement et de la santé.

Prévention de la pollution

Les problèmes écologiques découlant de la pollution mettent en péril la santé des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Nous devons axer nos actions sur la prévention car, à toutes fins pratiques, la dépollution est plus coûteuse et moins efficace.

C'est pourquoi le gouvernement libéral a adopté en 1995 une stratégie novatrice de prévention de la pollution qui définit des orientations pour aider nos industries à repenser leurs méthodes de conception et de fabrication. Ce sont de telles mesures qui permettront de limiter, voire de prévenir la pollution et, du coup, de réduire les risques sanitaires et écologiques qui y sont associés.

La première initiative lancée dans ce cadre a été la modernisation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; l'heure est venue de mettre en œuvre des mesures d'une portée plus vaste. Un nouveau gouvernement libéral élargira l'application de sa stratégie de lutte antipollution pour englober davantage de lois, de mesures et de politi-

ques fédéraux. Nous continuerons d'abord sur notre lancée en faisant voter en priorité des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement au début de notre deuxième mandat.

Pour une diplomatie verte

Les initiatives nationales ne suffisent pas à protéger notre environnement. De nouvelles données scientifiques révèlent en effet que les problèmes écologiques ne connaissent pas de frontières et, à ce titre, exigent des coopérations internationales. La qualité de notre cadre de vie est un enjeu relevant de la politique internationale. Nous devons trouver des moyens de contrer les menaces environnementales provenant de l'étranger et nous défendre vigoureusement chaque fois que la salubrité de notre environnement est menacée.

Le gouvernement libéral est décidé à rester un chef de file sur l'échiquier mondial. En communiquant à d'autres pays nos savoir-faire écologiques et en proposant notre expertise pour trouver des solutions pragmatiques, nous pouvons contribuer à résoudre les problèmes écologiques planétaires.

Cela peut se faire par des coopérations scientifiques multilatérales. Le Canada joue et continuera de jouer un rôle de premier plan dans les domaines tels que la climatologie, la contamination par voie aérienne de régions éloignées comme l'Arctique et les Grands Lacs, l'appauvrissement de la couche d'ozone et de la diversité biologique.

Les changements climatiques

Dans le vocabulaire des sciences de l'environ-

nement, on entend par changement climatique toute modification climatique planétaire causée par des émissions de gaz à effet de serre qui sont le fait de l'être humain. En 1995, les scientifiques du monde entier ont conclu que ces changements constituent un péril réel et grandissant.

Le gouvernement libéral est conscient que les changements climatiques sont actuellement l'un des problèmes écologiques les plus graves car ils mettent en péril nos richesses écologiques et notre prospérité économique. Notre pays étant situé à une haute latitude dans l'hémisphère nord, il est particulièrement vulnérable. Il nous faut donc mieux comprendre les conséquences des changements climatiques. En 1996, nous avons étudié en profondeur l'impact des changements climatiques sur l'Arctique canadien, et plus précisément sur le bassin du fleuve Mackenzie. Nous continuerons d'effectuer des analyses scientifiques d'envergure mondiale comme celle-ci pour déterminer l'impact des changements climatiques à l'échelle régionale.

L'immobilisme face aux changements climatiques nous coûterait trop cher. Nous devons donc mener des actions bien pensées et énergiques. Certes, seulement 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre sont le fait du Canada, mais nous, libéraux, pensons que nous avons une responsabilité particulière, en tant que pays à la fine pointe des technologies, de prendre des mesures, à l'échelle nationale comme internationale, pour réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre. Nous devons d'abord donner

l'exemple pour asseoir notre crédibilité et faire autorité afin d'encourager les autres pays à suivre la voie que nous aurons tracée.

Selon les pronostics actuels, le Canada, comme la plupart des pays industrialisés, ne réussira pas à stabiliser aux niveaux de 1990 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à l'an 2000. Un nouveau gouvernement libéral redoublera d'efforts pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et définir de nouvelles orientations afin d'atteindre les objectifs fixés par les négociations internationales.

Le gouvernement libéral s'est engagé à mener des actions énergiques, de concert avec les provinces, le secteur privé et les groupes environnementalistes, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous continuerons également à soutenir les actions municipales et locales en ce sens.

En ce qui concerne les changements climatiques, les efforts de sensibilisation du public se poursuivront. En outre, un nouveau gouvernement libéral définira en matière de transports de nouvelles orientations concernant les normes d'économie d'essence, le parc fédéral de véhicules, les programmes d'inspection et d'entretien des véhicules et la gestion urbaine axée sur la demande. Pour mener à bien cette stratégie, nous devons impérativement nouer des alliances avec nos principaux partenaires commerciaux et collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités.

Le plan d'action national relatif aux changements climatiques encourage les gouvernements et le secteur privé à réduire volontairement leurs émissions de gaz à effet de serre. Leurs efforts, qui doivent respecter certains critères, sont inscrits dans un registre public.

Un nouveau gouvernement libéral renforcera et élargira cette initiative en incitant tous les producteurs de gaz à effet de serre – publics, industriels, commerciaux ou particuliers – à faire des économies d'énergie par tous moyens qui peuvent se rentabiliser dans les cinq ans.

Partout dans le monde, les pouvoirs publics cherchent à mettre en œuvre des moyens d'action politique novateurs et souples, sans alourdir les finances publiques, pour encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, la communauté internationale pense que l'échange de droits d'émission pourrait être rentable. Il s'agirait de permettre aux firmes de céder ou d'acquérir des droits d'émission de gaz à effet de serre tout en respectant un plafond imposé par le gouvernement. Un tel plan doit tenir compte des réalités économiques du Canada et des stratégies de nos principaux partenaires commerciaux. De concert avec les divers intervenants dans le domaine de l'écologie et dans le cadre d'une réflexion internationale, un nouveau gouvernement libéral élaborera un plan qui permettra l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et dont la mise en œuvre se prêtera bien au contexte canadien.

La maîtrise des modifications climatiques passe par les innovations technologiques. Le gouvernement libéral continuera d'encourager la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie par un soutien à la recherche-développement et des mesures fiscales. Nos actions en faveur de ces industries naissantes consisteront aussi à recourir aux énergies renouvelables pour combler les besoins en électricité du gouver-

nement, à utiliser les biocarburants pour le parc fédéral de véhicules et à accroître les économies d'énergie dans les bâtiments publics. Ces mesures entraîneront la conception de nouvelles technologies qui aideront le Canada à atteindre ses objectifs et à ouvrir des débouchés pour les exportations.

Travailler de concert à la recherche de solutions écologiques

Pour assurer la sauvegarde de notre patrimoine naturel, nous devons associer à nos efforts tous les gouvernements et tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

En 1996, le ministre fédéral de l'Environnement et ses homologues provinciaux ont établi un accord d'harmonisation environnementale qui rassemble les efforts de tous les gouvernements dans l'élaboration de normes écologiques les plus élevées possible et qui favorise l'efficacité et la rationalisation. Un nouveau gouvernement libéral continuera à jouer un rôle de premier plan en collaborant avec les provinces à l'élaboration et à l'application de normes écologiques, à la définition de mesures et d'orientations nécessaires pour faire respecter ces normes et à la mise en œuvre d'actions énergiques en ce sens.

En matière de défense de l'environnement, les jeunes comptent parmi nos alliés les plus solides et les plus dévoués. Leur enthousiasme et leur appui indéfectible ont incité le gouvernement libéral à former une table ronde de la jeunesse chargée de donner des avis au ministre de l'Environnement. Cette initiative donnera à nos jeunes un meilleur droit de regard sur l'environnement qui leur sera légué.

Bâtir notre avenir
ensemble

sécurité
relance
stabilité

Chapitre 4

La solidarité sociale dialogue

Nous croyons que le Canada peut soutenir un dispositif de sécurité sociale équitable et efficace, maintenant et à l'avenir, mais il faut le réaménager. Il convient non seulement de le réformer, mais de prendre de nouvelles initiatives afin de répondre aux besoins que les Canadiens et les Canadiennes ont établis comme étant prioritaires.

équilibre
partenariat
valeurs

Les Canadiens et les Canadiennes ont toujours cherché à concilier responsabilités personnelles et solidarité sociale. Nous saluons certes l'indépendance et la réussite individuelle, mais nous restons attachés à la solidarité et à l'équité. En témoignent nos grandes réalisations nationales comme l'assurance-santé ainsi que les plus de 6 millions de bénévoles dévoués au sein de nos communautés.

Les citoyens comptent sur le gouvernement pour leur donner les moyens de prospérer et de préparer l'avenir en s'ouvrant des perspectives : protection des enfants, bonne instruction, soins de santé universels, insertion dans le monde du travail, aide en cas de chômage ou d'invalidité, retraite assurée.

Il revient à chacun des citoyens de saisir ces possibilités, avec l'aide de sa famille et de son entourage. Malgré les mutations sociales et les incertitudes qui pèsent sur plusieurs d'entre nous, nous demeurons fidèles à nos valeurs et nos attentes sont inchangées.

Le gouvernement fédéral reste attaché à ces valeurs et s'emploie à donner aux générations actuelles et à venir les moyens de leurs ambitions. Nous avons donc pris les mesures qui s'imposaient. Nous avons d'abord assaini les finances publiques. Le service de la dette drainait des fonds publics qui devaient être consacrés à l'effort social. Cela nous était inacceptable. En éliminant les déficits budgétaires, nous pouvons réduire le service de la dette, ce qui nous permettra de dégager davantage de crédits pour les mesures sociales chères aux Canadiens et aux Canadiennes.

Pour assainir les finances publiques, nous avons dû faire des choix pénibles pour de nombreux citoyens. Mais cela n'a pas été en vain. Pour la première fois depuis des décennies, une nouvelle ère d'équilibre budgétaire et de prospérité nous permettra d'accroître nos investissements en faveur des mesures qui nous ouvrent des perspectives et qui nous protègent contre les risques sociaux.

Ensuite, le gouvernement s'est employé à apaiser les inquiétudes qui planaient sur nos acquis sociaux ces dernières années. Les muta-

tions économiques qui bouleversent notre pays, conjuguées aux mutations sociales des dernières décennies, inquiètent certains Canadiens et Canadiennes qui se demandent si certaines mesures sont encore le reflet fidèle de leurs valeurs, si elles atteignent toujours leurs objectifs, si elles pèsent trop sur les finances publiques.

Les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques ont récemment sondé les Canadiens sur les grandes valeurs qui devraient animer nos mesures sociales. Cet organisme sans but lucratif tire les conclusions suivantes : « les valeurs fondamentales qui président à notre projet de société sont demeurées relativement constantes, malgré les doutes qui commencent à poindre... Ce qui a changé, c'est la certitude que nos programmes sociaux traduisent encore nos valeurs. L'instabilité économique a suscité inquiétude, mécontentement et ambivalence, on se demande si notre protection sociale est adaptée, si elle pèse trop sur les finances publiques. » (Tiré de : *À la recherche des valeurs canadiennes : un rapport de synthèse*, 1995.)

Notre dispositif de sécurité sociale, caractérisé par l'équité et l'efficacité, peut durer, mais il faut le réaménager. Il convient non seulement de le réformer, mais de prendre de nouvelles initiatives afin de répondre aux besoins que les Canadiens et les Canadiennes ont établis comme étant prioritaires. Le gouvernement libéral réaménage donc notre filet de sécurité sociale pour l'adapter à nos valeurs et pour l'optimiser dans un contexte de responsabilité budgétaire, car les générations d'aujourd'hui doivent avoir l'assurance que les générations de demain auront elles aussi de bonnes perspectives d'avenir.

Équité, stabilité, sécurité

Les Canadiens et les Canadiennes accordent une grande importance à l'équité et à la fiabilité. Ils souhaitent pouvoir bénéficier du dispositif social à tout moment.

Ils veulent savoir que le dispositif de protection sociale sera là quand ils en auront besoin peu importe où ils habitent. Le gouvernement libéral s'est engagé à assurer cette équité et cette stabilité. Nous procurons actuellement

aux provinces et aux territoires 35,7 milliards de dollars par an sous forme de péréquation, de transferts en argent et en points d'impôt par le truchement du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, et de financement des territoires.

La constitution prévoit le droit de toutes les provinces à une part équitable des richesses nationales. La péréquation fédérale en est la matérialisation. Il s'agit d'un transfert financier inconditionnel aux provinces ayant des recettes fiscales moins élevées, pour leur permettre d'offrir des services de niveau comparable, consacrés par exemple à la santé, à l'enseignement et aux services sociaux, à des taux d'imposition raisonnablement comparables.

La péréquation est l'une des pièces maîtresses de notre fédération. Voilà pourquoi, dès que nous avons pris la direction des affaires, nous avons reconduit le programme de péréquation pour cinq ans. En 1996-1997, nous avons versé 8,5 milliards de dollars au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et à la Saskatchewan.

Le gouvernement fédéral joue un rôle majeur de soutien des mesures provinciales et territoriales visant la santé, l'enseignement supérieur et l'aide sociale grâce au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Ces transferts en argent et en points d'impôt qui atteignent plus de 25 milliards de dollars par an permettent aux provinces et aux territoires d'offrir un vaste éventail de services qu'ils jugent prioritaires.

En 1996, le gouvernement libéral a adopté une loi qui prévoit le financement quinquennal de ces transferts et qui fixe un plancher annuel de 11 milliards de dollars pour les transferts en argent. Il s'agissait d'un plancher et non d'un plafond. Le financement quinquennal des transferts, par sa stabilité et sa prévisibilité, a aidé les provinces (dont six devaient équilibrer leur budget ou enregistrer un excédent cette année) à tenir le cap et à pérenniser les services auxquels les Canadiens et les Canadiennes sont attachés. Un nouveau gouvernement libéral

fera passer le plancher en argent du TCSPS à 12,5 milliards de dollars à partir de 1998-1999 (voir page 68).

Favoriser les enfants

Aider les familles pour favoriser l'épanouissement de nos enfants est essentiel pour l'avenir de notre pays. De nombreux parents ont de plus en plus de mal à assurer la sécurité matérielle et le bien-être de leurs enfants. Les familles d'aujourd'hui font face à de nombreuses contraintes : le chômage sévit, les conditions de travail et les milieux professionnels sont en mutation, le nombre de familles monoparentales s'accroît et souvent les parents doivent l'un et l'autre travailler.

Nous ne saurions priver nos enfants des conditions de vie essentielles à leur épanouissement et à leur développement si nous voulons qu'ils réussissent dans la vie. Répondre aux besoins des familles et des enfants est une priorité absolue pour les Canadiens et Canadiennes et nous nous y employons énergiquement. Or, les problèmes sont complexes et il n'y a pas de solution instantanée. Les gouvernements fédéral et provinciaux, avec les entreprises, les organismes bénévoles et les citoyens, doivent donc unir leurs efforts.

Les études montrent systématiquement qu'il est très bénéfique d'investir dans les mesures de soutien précoce aux familles et aux enfants à risque. Les services communautaires concourent à assurer la bonne santé de nos enfants. Ces mesures sociales sont suivies d'effets car, en favorisant le bon développement des enfants, elles aident à prévenir des problèmes ultérieurs qui alourdiraient les dépenses sociales.

Conformément au budget de 1997, un nouveau gouvernement libéral accroîtra de 100 millions de dollars sur trois ans les crédits en faveur du Programme d'action communautaire pour les enfants et du Programme canadien de nutrition prénatale. Le Programme d'action communautaire vise les enfants de moins de six ans tandis que le Programme de nutrition a pour objectif de réduire les cas d'insuffisance de poids des nouveau-nés chez les femmes à risque. Ces

Un nouveau gouvernement libéral accroîtra de 100 millions de dollars sur trois ans les crédits en faveur du Programme d'action communautaire pour les enfants et du Programme canadien de nutrition prénatale.

crédits permettront à un plus grand nombre d'organisations associatives de veiller, avec les familles, à la bonne santé des nouveau-nés et au bon développement des enfants.

Lutte contre la pauvreté des enfants

Trop d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Ils risquent de souffrir de retards de développement permanents, de troubles physiques, émotifs et mentaux, d'échecs scolaires, et sont plus exposés à la délinquance. La pauvreté a donc un prix élevé : elle limite les possibilités de mener une vie saine et heureuse, à l'abri du danger. En outre, la société devra prendre ces enfants en charge à mesure qu'ils grandissent, ce qui grève nos budgets consacrés à la santé, à l'enseignement, aux services sociaux et au système pénitentiaire.

Le gouvernement fédéral consacre actuellement 5,1 milliards de dollars par an aux familles avec enfants dans le cadre de la prestation fiscale pour enfants et du Supplément du revenu gagné, dont 3 milliards environ pour les familles à faible revenu. Les provinces dépensent 2 milliards de dollars supplémentaires au titre surtout des allocations d'aide sociale et d'autres prestations familiales.

Il y a encore beaucoup à faire : il faut notamment réaménager les mesures fédérales et provinciales afin de mieux aider les familles à faible revenu qui travaillent. Beaucoup d'enfants dont les familles reçoivent l'aide sociale sont mieux lotis que les enfants dont les parents ont un travail mal rémunéré. C'est parce que, à la différence des familles à faible revenu qui travaillent, les bénéficiaires de l'aide sociale reçoivent des allocations familiales et d'autres aides, notamment pour les médicaments, la correction de la vue et les soins dentaires.

Cette disparité crée ce qu'il est convenu d'appeler « le piège de l'aide sociale ». Elle lèse les familles à faible revenu qui travaillent, décourage l'insertion professionnelle des assurés sociaux et conduit certains travailleurs à faible revenu à s'inscrire à l'aide sociale. Le Supplément du revenu gagné fédéral et d'autres mesures provinciales en faveur des familles à faible

Miser sur les enfants pour renforcer le tissu social

Il est primordial de favoriser l'épanouissement de nos enfants pour renforcer le tissu social. Depuis qu'ils forment le gouvernement, les libéraux ont mis en œuvre diverses initiatives en faveur de l'enfance. Ces initiatives comprennent :

- Le *Programme canadien de nutrition prénatale* octroie tous les ans 14,6 millions de dollars à des organisations communautaires vouées à la santé des femmes enceintes en situation de précarité et à la prévention de l'insuffisance de poids chez le nouveau-né.
- Le *Programme d'aide préscolaire* aux Autochtones est une initiative d'intervention précoce qui bénéficie chaque année à 3 000 enfants autochtones, métis et inuits de moins de six ans et à leur famille, en milieu urbain ou dans les grandes collectivités du Nord.
- Le *supplément familial* est une allocation complémentaire servie hebdomadairement aux bénéficiaires de l'assurance-emploi ayant peu de ressources et des enfants à charge. Il est fonction du nombre d'enfants.
- Le *supplément du revenu gagné*, doté d'une enveloppe de 250 millions de dollars, est servi aux familles à faible revenu qui travaillent. Il sera doublé en 1998. Combiné à l'augmentation de 600 millions de dollars de la prestation pour enfants annoncée dans le budget de 1997, cet investissement fera partie de la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants de 6 milliards de dollars par an.
- Une réforme en profondeur a mis fin à l'imposition inéquitable des pensions alimentaires, renforcé les mesures visant à assurer le paiement intégral et

ponctuel de ces pensions et introduit de nouvelles directives pour aider les parents et les tribunaux à chiffrer les pensions d'une manière juste et cohérente.

- Pour faire reculer la violence familiale, nous avons présenté un texte de loi qui élargit le recours aux ordonnances de bonne conduite et comporte des dispositions restreignant la liberté des personnes susceptibles de commettre des violences. Cette initiative en faveur de la prévention se conjugue à une campagne de sensibilisation nationale de lutte contre les violences familiales.
- Pour lutter contre la prostitution des enfants, nous avons déposé un texte législatif qui durcit les peines sanctionnant l'exploitation sexuelle des enfants, à quelque fin que ce soit, qui permet de traduire devant les tribunaux d'ici les ressortissants canadiens qui, à l'étranger, exploitent sexuellement des enfants, et qui prévoit des mesures facilitant l'arrestation des clients et des proxénètes.
- Dans le cadre de la promotion des droits de l'enfant à l'échelle internationale, nous maintenons le financement des projets de développement internationaux réalisés par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international et du Fonds en partenariat pour les enfants du ministère de la Santé; nous avons fait un effort de mobilisation, dans l'enceinte de l'ONU, pour la rédaction d'une résolution visant à interdire la fabrication et l'utilisation de mines terrestres antipersonnel; et le sous-comité de la Chambre des communes sur le développement durable humain a entrepris un examen relatif au travail des enfants. ■

Soit dit en passant

« Le Régime national de prestations pour enfants pourrait être la mesure sociale la plus révolutionnaire depuis l'assurance-santé. »

- Ken Battle, *Caledon Institute of Social Policy*, février 1997

À mesure que des ressources se dégageront, un nouveau gouvernement libéral doublera, au moins, l'augmentation de 850 millions de dollars en faveur de la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants annoncée dans le budget de 1997.

revenu qui travaillent compensent en partie seulement cette disparité.

Un consensus s'est dégagé autour de la nécessité de remplacer l'ensemble hétéroclite d'allocations familiales fédérales et provinciales par un nouveau Régime de prestations pour enfants, plus complet, qui coordonne efficacement les aides offertes aux familles en situation de précarité. Ce nouveau dispositif visera à sortir les enfants de l'aide sociale, à faire reculer considérablement la pauvreté chez les enfants, à récompenser les familles à faible revenu pour leur effort de travail, et donc à faire disparaître « le piège de l'aide sociale ». Investir dans le mieux-être des enfants d'aujourd'hui, c'est investir simultanément dans la santé future de l'ensemble de notre société.

Un nouveau Régime national de prestations pour enfants s'appuiera sur la mise en place d'une allocation améliorée et unique qui sera servie à toutes les familles à faible revenu. Elle remplacera les suppléments d'aide sociale versés en faveur des enfants par les gouvernements provinciaux, permettant à ceux-ci de prévoir des prestations supplémentaires pour les familles qui travaillent et d'étendre leurs services à l'enfance à toutes les familles à faible revenu.

Dans le budget de 1997, le gouvernement libéral a annoncé des crédits supplémentaires de 850 millions de dollars pour accroître l'aide qu'il versera aux familles avec enfants ainsi que la création d'une nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants. Il s'agit d'un gros effort de lutte contre la pauvreté chez les enfants. Cette initiative, qui comprend les 250 millions de dollars prévus par le budget de 1996, représente un accroissement de 30 % de l'effort fédéral en faveur des familles dont les revenus sont

inférieurs à 26 000 dollars et bénéficiera à 2,5 millions d'enfants dans 1,4 million de familles à faible revenu, qui recevront des allocations revalorisées.

La nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants sera instaurée en juillet 1998 et unifiera les prestations fiscales actuelles pour les familles et le Supplément du revenu gagné. Elle accroîtra les prestations que reçoivent toutes les familles à faible revenu avec enfants.

Les crédits supplémentaires de 850 millions de dollars que nous y consacrerons sont le premier jalon que nous posons dans l'aménagement d'un Régime national de prestations pour enfants. Faire un effort en faveur des familles et des enfants, c'est préparer notre avenir à tous. Et nous concrétiserons cet effort. De nombreux Canadiens et Canadiennes ont fait des sacrifices pour assainir nos finances publiques, en première ligne les familles à faible revenu. Nous sommes d'avis qu'elles doivent bénéficier de notre redressement budgétaire. Comme nous l'avons décrit au chapitre 2, à mesure que des ressources se dégageront, un nouveau gouvernement libéral doublera, au moins, l'augmentation de 850 millions de dollars en faveur de la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants. Cet investissement accru améliorera les chances des enfants issus de familles à faible revenu tout en rendant le régime canadien de prestations pour enfants plus équitable.

Le gouvernement canadien ne peut pas à lui seul aménager un Régime national de prestations pour enfants. La Prestation fiscale canadienne pour enfants bonifiée se substituera progressivement aux suppléments provinciaux d'aide sociale pour les enfants. Les pouvoirs publics provinciaux et territoriaux se sont engagés à redéployer leurs crédits pour accroître les prestations et les services à l'enfance nécessaires à la mise en place du Régime national. Un cadre national de réinvestissement, qui est en voie d'aménagement à l'heure actuelle avec les provinces et les territoires, viendra donner forme à cet engagement et permettra d'en assurer le suivi.

Certaines provinces – Alberta, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick et Saskatchewan

– donnent d'ores et déjà le ton en prévoyant des initiatives complémentaires au titre des prestations familiales tandis que la nouvelle politique familiale du Québec va dans le même sens. La mise en œuvre de ce cadre, conjuguée à la Prestation fiscale canadienne pour enfants, jettera les bases du Régime national de prestations pour enfants.

Un projet national en faveur des enfants

La création de la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants et le réaménagement des mesures provinciales montrent les bienfaits concrets des coopérations entre les divers ordres de gouvernement. En janvier 1997, lors d'une réunion du conseil interministériel sur le renouvellement des politiques sociales, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'élaborer ensemble un projet national pour les enfants, visant à améliorer leur bien-être.

Le gouvernement fédéral est heureux de voir se dessiner les contours d'un projet plus vaste englobant l'ensemble des mesures en faveur des enfants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Vu le grand consensus qui se dégage sur le bien-être des enfants, il y a tout lieu de penser que nous pouvons ensemble définir des objectifs nationaux précis pour les enfants canadiens et élaborer un plan de mise en œuvre. Un nouveau gouvernement libéral s'engage à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'un projet national pour les enfants.

Dans l'établissement d'un cadre national, il est important de définir des objectifs et des critères pratiques pour l'avenir et de pouvoir mesurer nos progrès. En 1994, Statistique Canada, en collaboration avec le ministère fédéral du Développement des ressources humaines, a lancé l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants, qui effectue, à tous les deux ans, une étude complète de la santé et du bien-être de 23 700 enfants canadiens. C'est là un observatoire de la situation des enfants canadiens, qui mesure dans le même temps les progrès que nous accomplissons pour combler leurs besoins.

Les spécialistes de l'enfance conviennent que la capacité d'apprendre chez l'enfant d'âge

scolaire permet sans doute le mieux de dire si nous respectons nos obligations envers les enfants canadiens. Avec quelques aménagements, ce critère peut être incorporé dans l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants. Un nouveau gouvernement libéral s'engage à mesurer la capacité d'apprendre chez les enfants au moment de leur scolarisation et à en faire rapport périodiquement. Cela nous permettra de recadrer et d'optimiser les politiques gouvernementales et notre effort financier.

Le Canada compte certains des meilleurs programmes de recherche en faveur de la santé des enfants dans le monde. Ils nous permettent de mieux comprendre les enfants et leurs besoins sur le plan du développement et de la santé. Nous avons encore beaucoup à apprendre toutefois, et nous devons notamment nous assurer de la diffusion des connaissances actuelles aux familles, aux organismes locaux, aux enseignants, aux professionnels de la santé et aux responsables politiques. Un nouveau gouvernement libéral créera des centres d'excellence pour le bien-être des enfants, à l'image des centres d'excellence pour la santé des femmes, pour nous aider à mieux répondre aux besoins des enfants sur le plan de la santé physique et psychologique et à mieux comprendre les facteurs qui agissent sur le développement et la santé des enfants. Nous consacrerons 20 millions de dollars à cette initiative quinquennale.

Ces centres d'excellence auront les missions suivantes : recueillir et analyser des informations et des données sur la santé des enfants; mener des recherches sur les grandes questions de santé et de développement des enfants; donner des avis aux pouvoirs publics ainsi qu'aux organisations sanitaires et aux services sociaux; produire et communiquer des informations destinées à divers publics; et assurer des maillages entre particuliers et groupes voués au bien-être des enfants, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Favoriser l'insertion des jeunes

Les jeunes d'aujourd'hui doivent surmonter de nombreuses difficultés pour s'instruire et ensuite s'insérer dans le monde du travail. Pour certains,

Un nouveau gouvernement libéral créera des centres d'excellence pour le bien-être des enfants pour nous aider à mieux répondre aux besoins des enfants sur le plan de la santé physique et psychologique et à mieux comprendre les facteurs clés qui agissent sur le développement et la santé des enfants.

Donner aux jeunes Canadiens les moyens de leurs ambitions

Depuis 1994, le gouvernement libéral a aidé plus de 240 000 jeunes à entrer dans la vie active et à acquérir de l'expérience et des compétences professionnelles grâce à des programmes tels Service jeunesse Canada, Objectifs emplois d'été pour étudiants et Jeunes stagiaires. Cependant, il y a encore trop de jeunes qui ne réussissent pas leur insertion. Le chômage chez les jeunes reste à un niveau tout à fait inacceptable.

Après avoir mené, pendant un an, de vastes concertations publiques auprès des parents, des enseignants et des patrons, et après avoir révisé les programmes en place, le gouvernement a lancé sa Stratégie emploi jeunesse en février 1997. Cette initiative réunira les programmes et services actuels, dotés d'une enveloppe de 2 milliards de dollars. À ces crédits, il faut ajouter les 315 millions de dollars prévus dans le budget 1996, qui sont destinés à créer de nouveaux débouchés pour nos jeunes.

Notre stratégie s'articule autour de trois grands axes : améliorer l'accès à l'information, consolider les acquis et organiser de nouveaux stages.

Avec le nouveau site Web (<http://www.jeunesse.gc.ca>) qui constitue un guichet unique, les jeunes peuvent se renseigner facilement sur les programmes et services offerts par les pouvoirs publics, les entreprises et les organismes béné-

voles. Pour tout complément d'information, un numéro sans frais (le 1-800-935-5555) est à leur disposition. Ce service est bilingue et d'envergure nationale. Nous avons également publié un répertoire des programmes, des services et des ressources disponibles, intitulé Connexion jeunesse, et des foires de l'emploi sont organisées à l'échelon local.

Nous renforçons les programmes fédéraux en place pour aider les jeunes à franchir le pas entre l'école et la vie professionnelle. Nous réaménageons le Service jeunesse Canada et le programme Jeunes stagiaires Canada de façon à cibler les jeunes dont l'insertion professionnelle est la plus difficile. Nous avons augmenté les crédits du programme Objectifs emplois d'été pour étudiants en 1997 pour aider, chaque été, plus de 60 000 jeunes à trouver un travail.

Le gouvernement libéral travaillera en partenariat avec le secteur privé, les organisations sans but lucratif et les communautés locales pour permettre à plus de 20 000 jeunes additionnels de trouver des débouchés dans des secteurs en pleine expansion qui ouvrent des perspectives d'emplois durables aux jeunes Canadiens, notamment les secteurs des sciences et de la technologie, de l'environnement, du commerce extérieur et du développement international. ■

Notre Stratégie emploi jeunesse s'articule autour de trois grands axes : améliorer l'accès à l'information, consolider les acquis et organiser de nouveaux stages.

poursuivre leurs études est d'ores et déjà un exploit. Pour d'autres qui ont terminé leurs études, trouver et garder un travail est plus difficile que prévu.

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent pour leurs enfants une meilleure instruction et de meilleures perspectives de carrière que celles qu'ils ont connues. Mais tous se butent à la hausse des frais de scolarité, à la pénurie d'emplois et aux obstacles que doivent surmonter les jeunes qui posent leur candidature pour les emplois existants. Notre gouvernement est conscient de ces difficultés et prend des mesures énergiques pour supprimer les obstacles à l'instruction des jeunes et à leur insertion professionnelle.

Éducation et formation sont les deux clés du bon déroulement des carrières des jeunes d'aujourd'hui. Inversement, le décrochage scolaire, volontaire ou non, n'aide guère les jeunes à trouver un travail fixe et bien rémunéré.

À l'heure de l'escalade des frais de scolarité et des frais accessoires, le gouvernement libéral aide les jeunes, par le truchement de leurs familles aussi, à poursuivre leurs études plus longtemps. Les budgets de 1996 et de 1997 concourent à la prise en charge des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur grâce à une aide fiscale. En augmentant les crédits d'impôt pour études ainsi que les montants en jeu dans le calcul du crédit pour frais de scolarité, et en permettant le report de ces crédits d'impôt, le gouvernement libéral met les études supérieures à la portée d'un plus grand nombre de jeunes et de leurs familles.

Les diplômés qui ne trouvent pas un travail rapidement peuvent désormais différer, pour une durée maximale de 30 mois, le remboursement de leurs prêts, le gouvernement fédéral prenant à sa charge les frais d'intérêt. Grâce à cette mesure qui se conjugue à un délai de grâce de six mois suivant la remise des diplômes, les étudiants bénéficient de l'aide du gouvernement fédéral pendant trois ans pour le remboursement de leurs prêts.

La contribution à un plan enregistré d'épargne-études a doublé, s'inscrivant dans la limite

de 4 000 dollars. Si l'enfant en question renonce aux études supérieures, les parents peuvent transformer cette épargne en REER (dans la limite de leurs droits inutilisés) ou encaisser leurs revenus de placement.

Il existe des bourses pour les étudiants ayant des besoins particuliers, pour les aider à poursuivre leurs études supérieures. Toutefois, les étudiants ayant des personnes à charge ont des besoins d'un autre ordre et 40 % d'entre eux ont d'ores et déjà atteint la limite fédérale des prêts. Ils constituent un des groupes d'étudiants ayant les besoins les plus criants. Les aider à poursuivre leurs études représente un investissement à terme dans le pouvoir économique de leurs familles. Un nouveau gouvernement libéral accroîtra l'aide destinée aux étudiants ayant des personnes à charge en leur accordant des bourses, dans la limite de 3 000 dollars chacune. Cette mesure, qui coûtera 60 millions de dollars par an, aidera quelque 20 000 étudiants à poursuivre leurs études.

Un diplôme n'est pas forcément une formule magique pour s'insérer dans le monde du travail. La concurrence est vive pour les emplois et de nombreux jeunes pourtant bien instruits et qualifiés sont incapables de trouver un travail, faute d'expérience.

La Stratégie emploi jeunesse, annoncée en février 1997, met à la disposition des jeunes les informations, les services et les ressources indispensables à l'acquisition de qualifications et d'expériences professionnelles (voir l'encadré à la page précédente). Dans la foulée de notre effort d'assainissement des finances publiques, nous pourrions investir davantage pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes dans l'économie moderne.

Dynamiser l'assurance-emploi

En 1993, il convenait de réformer en profondeur l'assurance-chômage, car le marché de l'emploi subissait des mutations, les coûts du programme s'envolaient et son efficacité était mise en doute. Les citoyens souhaitaient un programme qui, tout en accordant une aide financière provisoire, aiderait et inciterait activement les bénéficiaires à

Un nouveau gouvernement libéral augmentera l'aide destinée aux étudiants ayant des personnes à charge en leur accordant des bourses, dans la limite de 3 000 dollars chacune. Cette mesure, qui coûtera 60 millions de dollars par an, aidera quelque 20 000 étudiants à poursuivre leurs études.

Une assurance-emploi active

Les réformes mises en œuvre en 1996, notamment les dispositions incitant à la recherche d'emploi, les nouvelles mesures actives et des aides plus généreuses en faveur des ménages à revenus modestes, ont permis de moderniser notre assurance-emploi. Elles ont aussi permis de sévir contre les fraudes et d'indemniser les travailleurs à temps partiel.

Quelque 14 millions de Canadiens et de Canadiennes sont assurables dans le cadre du nouveau régime d'assurance-emploi. Chaque année, 2,5 à 3 millions de personnes touchent une allocation d'assurance-emploi.

Grâce aux nouvelles dispositions, le régime d'assurance-emploi peut mieux répondre aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui. En plus d'assurer une protection aux sans-emploi, ce régime prévoit des mesures actives en faveur de la réinsertion professionnelle.

En voici les principaux réaménagements :

- Désormais, toutes les heures de travail sont comptabilisées, ce qui incite les salariés à accumuler le plus grand nombre d'heures de travail possible et permet pour la première fois d'affilier au régime un demi-million de travailleurs à temps partiel.

- À compter de juillet 1997, un nouveau supplément familial sera donné aux allocataires qui ont peu de ressources et des enfants à charge. Il sera fonction du nombre d'enfants et s'inscrira dans la limite de 413 dollars par semaine.

- Un fonds de transition de 300 millions de dollars permettra de créer 15 000 emplois dans les régions où sévit le chômage.

- Le salaire de référence maximal a été porté à 39 000 dollars par an, et les gains minimums et maximums hebdomadaires ont été abolis.

- Les conditions d'attribution des allocations ont été durcies pour les personnes ayant déjà fait des demandes d'indemnisation frauduleuses.

- Les coûts ont été allégés de manière à assurer l'avenir du régime.

- Des économies de 800 millions de dollars ont été réinvesties dans le régime sous forme d'allocations de réinsertion, qui se sont révélées efficaces, telles que les subventions au salaire, les aides aux revenus, les aides à la création d'entreprise, les coopérations en faveur de la création d'emplois et, lorsque les provinces le demandent, les prêts et subventions en faveur du perfectionnement.

- Les provinces qui le souhaitent pourront prendre en charge la mise en œuvre des mesures actives d'emploi et mieux les adapter aux priorités locales et ainsi, optimiser la coordination de leurs services. Des ententes ont été conclues avec plusieurs provinces, et les pourparlers sont en cours avec d'autres. ■

Le nouveau régime d'assurance-emploi peut mieux répondre aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui. En plus d'assurer une protection aux sans-emploi, ce régime prévoit des mesures actives en faveur de la réinsertion professionnelle.

rechercher un emploi ou à créer une entreprise.

La nouvelle Loi sur l'assurance-emploi, qui est entrée en vigueur le 30 juin 1996, a modifié en profondeur et modernisé le système d'assurance-chômage. Ce programme est désormais mieux adapté aux réalités actuelles du monde du travail : il assure 500 000 travailleurs à temps partiel de plus et traite plus équitablement les titulaires d'emplois multiples et les travailleurs saisonniers. Il vise aussi à protéger les revenus des personnes les plus défavorisées et il entrera en application progressivement afin de permettre aux communautés où le chômage est élevé de s'adapter.

En l'an 2000, nous consacrerons 800 millions de dollars supplémentaires aux prestations actives au titre de l'emploi, tout en allégeant la charge financière du programme. Dans l'esprit du fédéralisme renouvelé et d'une coopération accrue, les provinces ont désormais la possibilité de mettre en place elles-mêmes ces mesures actives dans le cadre des accords sur la main-d'œuvre conclus avec le gouvernement du Canada. Voilà qui permettra de coordonner davantage les services et de mieux répondre aux besoins locaux et régionaux. Cet effort financier portera à 2,7 milliards de dollars nos investissements annuels dans le régime d'assurance-emploi, soit les mesures actives et les autres mesures en faveur de l'emploi.

Sécurité pour les personnes âgées

L'une de nos grandes réalisations, c'est l'assurance-vieillesse. Jadis, les personnes âgées faisaient partie des citoyens les plus pauvres. Aujourd'hui, elles bénéficient d'un régime de retraite public et les plus défavorisées d'entre elles reçoivent aussi d'autres prestations. Or, beaucoup de citoyens s'interrogent sur l'avenir de ce dispositif en faveur des personnes âgées.

Pour répondre à cette préoccupation, notre gouvernement s'est employé avec succès à dégager un consensus au sein des provinces et des territoires sur la nécessité de réaménager et de garantir le régime de retraite public. Nous avons aussi rationalisé les prestations complémentaires

destinées aux personnes âgées en les réunissant en une seule prestation de vieillesse pour les personnes âgées les plus défavorisées.

La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, qui sont les deux grands axes de la protection de la vieillesse, seront remplacés en 2001 par une nouvelle prestation, qui assurera un revenu adéquat aux personnes âgées à revenus faibles et modestes. Les personnes âgées d'aujourd'hui et les 60 ans et plus au 31 décembre 1995 ne sont pas concernées par cette modification, sauf si elles souhaitent bénéficier du nouveau dispositif.

Le nouveau dispositif prévoit que les prestations et les seuils seront indexés en entier sur l'indice du coût de la vie. Les trois quarts des personnes âgées seules et des couples toucheront des prestations égales ou supérieures, et la situation de 90 % des femmes âgées s'améliorera. Les personnes âgées seules ayant un revenu annuel supérieur à 52 000 dollars ou les couples qui touchent un revenu annuel supérieur à 78 000 dollars seront exclus des prestations.

Lorsque les libéraux ont pris la direction des affaires en 1993, le Régime de pensions du Canada nécessitait de toute évidence une refonte. En février 1997, le gouvernement fédéral et huit provinces ont convenu d'un plan de réaménagement. L'idée en était d'assurer un revenu décent aux retraités, de préserver le plan national d'épargne sur lequel comptent les citoyens, qui met en commun risques et bienfaits, dans un souci d'égalité des chances et de pérennisation.

Nous respectons les données fondamentales de l'ancien dispositif, auxquelles les citoyens sont attachés : les prestations sont entièrement indexées sur l'indice du coût de la vie, l'âge de la retraite reste inchangé, aucun prestataire actuel ni aucune personne âgée de plus de 65 ans au 31 décembre 1997 n'est concerné.

Pour assurer l'avenir du régime de retraites du Canada, il faut, dans toutes les hypothèses envisagées, augmenter les cotisations. Nous avons choisi de préserver notre régime de retraites public, parce que les citoyens sont attachés à un dispositif qui bénéficie à tous.

Assurer l'avenir des régimes de retraite publics

Les Canadiens et les Canadiennes veulent un dispositif d'assurance-vieillesse juste et viable. Grâce aux réformes apportées au Régime de pensions du Canada (RPC) et à la création d'une nouvelle prestation de vieillesse, ils pourront, le moment venu, compter sur ces mesures.

Le Canada, comme la plupart des grands pays industrialisés, doit assurer la viabilité de ses régimes de retraite. Le budget de 1996 a d'abord réuni l'allocation de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti en une seule mesure, la Prestation aux aînés, destinée aux plus démunis, qui sera servie à compter de 2001.

En février 1997, des mesures ont été mises en œuvre pour assurer l'avenir du Régime de pensions du Canada. Elles sont l'aboutissement de vastes concertations avec les Canadiens et d'une coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut savoir que le Régime de pensions du Canada ne peut être modifié que par un accord entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Les Canadiens d'aujourd'hui et de demain pourront compter sur le dispositif public d'assurance-vieillesse grâce aux réaménagements suivants :

- Le RPC ne sera plus un régime de financement par répartition mais d'avantage un régime de financement intégral.
- Les gouvernements seront moins libres de leurs recours à la caisse du RPC et leurs emprunts seront assujettis aux taux du marché.

- Les fonds du régime seront investis dans un portefeuille diversifié de façon à obtenir un rendement supérieur et à aider à servir des prestations.

- Le taux de cotisation ne dépassera pas 10 % du salaire de référence.

Pour inscrire le dispositif national d'assurance-vieillesse dans la durée, il a fallu faire des choix difficiles. Au cours des six prochaines années, le taux de cotisation sera relevé à 9,9 % du salaire de référence, mais il demeurera stable par la suite. Cela est bien inférieur au taux de 14 % ou plus auquel les travailleurs et les employeurs auraient été assujettis si ces réformes n'avaient pas été apportées. En outre, les prestations seront calculées selon le salaire de référence maximal moyen des cinq dernières années de vie active plutôt que des trois dernières années. L'administration sera resserrée pour ne donner les pensions d'invalidité qu'aux personnes admises à en bénéficier.

La démarche que nous avons adoptée, en collaboration avec les provinces, respecte les grands principes qui sous-tendent le dispositif actuel et auxquels les Canadiens et les Canadiennes sont attachés : les prestations demeureront entièrement indexées à l'indice du coût de la vie, l'âge de la retraite demeure inchangé, et les retraités actuels et les personnes qui auront plus de 65 ans au 31 décembre 1997 ne seront pas visés. ■

Égalité des chances pour les citoyens handicapés

Les Canadiens handicapés souhaitent s'insérer dans la vie sociale et économique de notre pays au même titre que les autres citoyens. Malheureusement, de nombreux obstacles entravent leur mobilité géographique, leur insertion professionnelle et leur autonomie, ce qui les empêche depuis longtemps de jouir pleinement de toutes les occasions qui s'offrent aux autres Canadiens.

Notre gouvernement s'est employé à aider les Canadiens handicapés à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés. En 1995, nous avons lancé le programme de subventions pour initiatives spéciales destiné à apporter un concours, pendant leurs études, aux Canadiens et aux Canadiennes ayant une incapacité permanente. En 1996, nous avons doublé le dégrèvement fiscal auquel ont droit les familles ayant des personnes invalides à leur charge. Nous avons également mis sur pied un groupe d'études qui a été chargé de mener des consultations publiques auprès des Canadiens handicapés afin de dessiner les contours des mesures à prendre par le gouvernement fédéral.

Le groupe d'études, dans son rapport d'octobre 1996, recommandait au gouvernement de réformer en profondeur le dispositif en faveur des personnes handicapées. En moins de six mois, nous avons déjà donné suite à un certain nombre de ses recommandations. Nous avons prolongé d'un an le Programme sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées grâce à une enveloppe de 168 millions de dollars, ce qui nous permettra de remanier le programme de concert avec les provinces et les organisations représentant les personnes handicapées. Nous continuons à apporter notre concours financier aux organismes d'aide aux personnes handicapées qui jouent également un rôle de porte-parole. Nous veillons ainsi à ce qu'ils bénéficient d'un soutien communautaire continu et qu'ils participent à la réforme des politiques qui les concernent.

Dans la foulée de ces initiatives, le budget de 1997 a octroyé 70 millions de dollars sous forme de déductions fiscales aux familles et aux

particuliers qui ont des frais liés à un handicap. Le budget 1997 a également prévu la création d'un Fonds d'intégration doté de 30 millions de dollars pour améliorer l'insertion professionnelle des personnes handicapées et accroître leur autonomie financière.

Au printemps 1997, nous avons déposé un texte de loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ce texte prévoit l'obligation de faire les aménagements nécessaires à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, ce qui concorde tout à fait avec les dispositions de l'actuel code ontarien des droits de la personne. Cette initiative devrait aboutir à une plus grande flexibilité dans l'aménagement du lieu de travail sans que les patrons soient confrontés à d'énormes difficultés. Nous avons également déposé un texte de loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada et le code pénal afin de rendre les cours de justice plus accessibles aux personnes handicapées, leur permettant ainsi de mieux participer au système judiciaire. Le projet de loi prévoit également que l'exploitation sexuelle des personnes handicapées deviendra un délit aux termes du code pénal.

Bien que ces projets de loi n'aient pas été adoptés au cours de la dernière session de la législature, le gouvernement libéral s'engage à apporter ces changements. Un gouvernement libéral réélu déposera à nouveau le texte de loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le code pénal et la Loi sur la preuve au Canada, et ce, en priorité pendant la première session de son mandat.

La liberté de s'établir et de travailler n'importe où sur le territoire canadien constitue l'un des droits fondamentaux de tout citoyen. Cependant, les Canadiens handicapés ne peuvent pas toujours jouir de ce droit car certains services ne sont pas disponibles partout. Lorsqu'ils déménagent d'une localité à une autre, les personnes handicapées doivent souvent renoncer à certaines prestations et à certains services essentiels ou s'astreindre à des formalités longues et coûteuses pour réévaluer leur état afin d'obtenir les soutiens dont ils bénéficiaient auparavant.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et

Le gouvernement fédéral fera en sorte que les régimes fiscaux, les lois et les politiques permettent aux Canadiens handicapés d'être des citoyens à part entière.

territoriaux ont convenu récemment de la nécessité d'ouvrir des perspectives aux Canadiens handicapés et de créer un dispositif d'aide homogène et coordonné. Le conseil ministériel sur le renouvellement des politiques sociales a adopté un plan en deux étapes. Dans l'immédiat, les gouvernements fédéral et provinciaux harmoniseront les initiatives dont les résultats sont tangibles et prépareront la mise en place d'un système de prestation de services à guichet unique. À terme, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux intégreront leur démarche pour assurer un dispositif efficace d'allocations compensatrices aux personnes handicapées. Pour ce faire, il faudra réaménager le dispositif actuel qui comprend l'indemnité versée aux accidentés du travail, les pensions d'invalidité prévues au titre du RPC et les assurances privées.

Un nouveau gouvernement libéral collaborera avec les provinces et les territoires pour faire avancer le projet national en faveur des personnes handicapées. Nous collaborerons aussi avec les associations représentant les personnes handicapées. Leurs connaissances et leurs conseils nous éclaireront sur les décisions à prendre. Nous continuerons de nous inspirer des recommandations formulées par le groupe d'études et ferons en sorte que les régimes fiscaux, les lois et les politiques permettent aux Canadiens handicapés d'être des citoyens à part entière.

Mobiliser le monde bénévole

Par leur dynamisme et leurs moyens d'action, les milieux bénévoles embellissent les perspectives d'avenir des Canadiens et des Canadiennes et renforcent leur sécurité matérielle. Ils forment, à côté des secteurs public et privé, le troisième pilier de notre société et de notre économie. Les

Favoriser les œuvres de charité

De meilleurs incitatifs fiscaux permettent aux œuvres de charité de mieux répondre aux besoins locaux, et des mesures encourageant la transparence renforcent leur capital de confiance auprès de la population.

Conscients de l'apport des organismes de charité au mieux-être de tous les citoyens, nous avons encouragé les dons en prévoyant des incitations

fiscales plus grandes. Les réaménagements faits en 1995 et 1996 encouragent les donateurs ayant des revenus modestes ou moyens. Nous avons poursuivi ces réformes dans le budget de 1997 en portant à 75 % du revenu net le plafond des dons admissibles à une déduction d'impôt et en réduisant l'impôt sur la plus-value pour les dons de titres négociables afin de favoriser les dons de capi-

taux. Le budget de 1997 a également donné au ministère du Revenu national les moyens d'assurer un meilleur suivi des activités des associations caritatives et de mieux informer les citoyens sur ces organisations. Dans l'ensemble, ces réformes encourageront les donateurs de tous niveaux de revenu à être plus généreux et accroîtront la transparence des organisations caritatives.

responsables politiques pourraient mieux en connaître les paramètres, les missions, le fonctionnement, l'effet de valorisation et les enjeux. Sinon, des partenariats utiles et efficaces avec les milieux associatifs pourraient ne pas s'établir. Aujourd'hui, on a de plus en plus conscience qu'un nouvel équilibre se dessine, que les trois secteurs (public, privé, bénévole) assurent notre bien-être et dynamisent nos communautés ainsi que nos institutions civiles et démocratiques.

Le gouvernement libéral s'efforce de donner au monde bénévole les moyens dont il a besoin. En 1996, des entretiens ont été amorcés avec la Table ronde sur le secteur bénévole, qui œuvre à l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal dans lequel évoluent les associations. Dans la foulée, nous avons augmenté considérablement, dans les budgets de 1996 et 1997, les incitations fiscales pour les dons aux œuvres de bienfaisance, donnant ainsi au secteur associatif de nouveaux moyens de financement et de création d'emplois.

Le secteur bénévole souhaite également élargir ce dialogue pour y inclure la notion de transparence. Les organismes de charité demandent des mesures plus modernes pour préserver l'intégrité du monde associatif et donner au grand public l'assurance que ses dons servent à combler des besoins réels.

Les plans d'aménagement d'une Agence canadienne des impôts, annoncés en 1996, avec les modifications qu'ils entraînent pour le minis-

tère fédéral du Revenu, se prêtent très bien à la révision structurelle et à la modernisation de la Direction des organismes de bienfaisance. Un nouveau gouvernement libéral collaborera avec le secteur bénévole pour réfléchir à de nouveaux moyens d'encadrement et de réglementation des œuvres de charité reconnues d'intérêt public et améliorer leur transparence pour les citoyens.

Le gouvernement s'emploie aussi à mieux comprendre le secteur associatif et le rôle important qu'il joue. À cette fin, il peut entre autres inciter les fonctionnaires fédéraux à s'impliquer dans la vie associative. Un gouvernement libéral encouragera la participation des fonctionnaires fédéraux à des programmes de bénévolat et d'échanges.

Le gouvernement augmente les moyens technologiques dont dispose le secteur associatif, grâce aux aides que le ministère fédéral de l'Industrie voue notamment au Programme d'ordinateurs pour les écoles, au Réseau scolaire, au Programme d'accès communautaire et au programme d'interconnexions scolaires. Conscient de l'importance du monde associatif pour l'économie et l'emploi, il lui étendra les aides destinées aux petites et moyennes entreprises.

Un nouveau gouvernement libéral mettra sur pied un programme qui offrira des aides au réseau associatif, pour mettre à sa disposition équipements informatiques, accès Internet, nouvelles technologies, réseaux et formation. Une dotation de 20 millions de dollars sur quatre ans visera environ 2 500 associations

bénévoles par an. Bon nombre des actions prévues dans le cadre du programme seront menées par des jeunes, ce qui leur ouvrira des perspectives d'emploi et leur donnera des qualifications utiles dans l'économie d'aujourd'hui.

Créer des emplois communautaires

Malgré leur ampleur, les potentialités du monde bénévole pour l'économie et l'emploi sont souvent oubliées. Selon le Centre canadien de philanthropie, le secteur associatif employait 1,3 million de Canadiens en 1993, soit 9 % des personnes actives. Au cours de la même année, selon le centre, les organismes de charité reconnus d'utilité publique ont concouru pour 13 % au produit intérieur brut, par des activités faisant intervenir six millions d'actions bénévoles qui représentent un milliard d'heures de travail.

Le secteur bénévole est formidable pour mobiliser des ressources humaines et financières. Or, ces atouts n'ont guère été mis en valeur pour stimuler l'économie et l'emploi, car c'est là une mission que l'on assimile davantage aux secteurs public et privé. Mais la situation évolue, car les milieux associatifs dans les régions défavorisées réfléchissent aux moyens de mettre leurs ressources au service de la lutte contre le chômage local.

Certaines associations emploient des travailleurs locaux ou ceux qui ont recours à leurs services. D'autres parrainent des projets de développement économique à l'échelle locale, mobilisant ainsi les ressources humaines et financières ainsi que les savoir-faire de l'endroit, ce qui est convenu d'appeler l'esprit d'entreprise local. D'autres mettent en œuvre des programmes de travail autonome, en consentant des petits prêts, en prévoyant des tutorats ou en mettant d'autres ressources à la disposition d'éventuels travailleurs autonomes.

Au Québec, les secteurs public et privé ont vite pris conscience des potentialités de l'économie sociale pour le développement et la création d'emplois. Cela a stimulé l'esprit d'entreprise au sein du secteur bénévole québécois. Ainsi, les coopératives sans but lucratif assurent à l'heure actuelle 30 % des transports

en ambulance en rivalisant de qualité avec les secteurs public et privé, tout en baissant les coûts. Les milieux associatifs dans d'autres provinces lancent des initiatives semblables en faveur du développement économique et de l'esprit d'entreprise.

De nombreux programmes fédéraux confient à des organisations locales sans but lucratif l'organisation de certains services, ce qui encourage la création d'emplois dans le secteur bénévole. D'autres, comme le Service jeunesse, accompagnent activement les efforts de développement local déployés par le monde associatif. La stratégie communautaire de lutte contre la délinquance proposée par notre gouvernement, (page 84) illustre à nouveau les partenariats que peuvent développer l'État fédéral et les milieux bénévoles pour créer des emplois à l'échelle locale.

Il reste que le secteur associatif peut mobiliser bien davantage l'esprit d'entreprise local. Un nouveau gouvernement libéral réfléchira aux nouveaux moyens de favoriser l'esprit d'entreprise à l'échelle locale et de donner aux organisations sans but lucratif les moyens d'accentuer le développement économique et la création d'emplois. Il conviendra de réviser les programmes fédéraux actuels en faveur des petites entreprises afin d'en élargir le champ d'action au secteur bénévole. À la demande des milieux associatifs, nous organiserons un dialogue entre les organisations sans but lucratif et les établissements financiers sur les moyens qui permettront de favoriser concrètement le développement économique local, notamment sur les petits prêts.

Notre gouvernement a déjà pris des mesures pour renforcer le secteur associatif et cherche à l'associer davantage à la définition des actions gouvernementales. Il s'emploie aussi à renforcer les coopérations avec les milieux bénévoles sachant que les citoyens en bénéficieront.

Bâtir notre avenir
ensemble

santé
bien-être
égalité
dignité

Chapitre 5

Favoriser la santé publique

Nous nous sommes engagés à préserver l'universalité des soins de santé et à veiller à ce que tous les Canadiens et les Canadiennes bénéficient de soins de haute qualité selon leurs besoins. Nous devons établir un système qui répondra aux nouveaux besoins associés au XXI^e siècle.

entraide
accessibilité
qualité
prévention

Notre système de santé universel est l'un des plus beaux fleurons de notre société. Chaque citoyen reçoit les soins nécessaires, indépendamment de sa situation personnelle.

La santé est sans doute notre bien le plus précieux. Au cours de ce siècle, nous avons beaucoup appris sur le traitement efficace des maladies et la nécessité d'un accès rapide à des services de santé de qualité supérieure. Nous avons en outre appris beaucoup de choses sur ce qui contribue à la santé publique, notamment un environnement propre, un logement confortable, un travail valorisant, un bon niveau d'instruction, une alimentation saine, des revenus décents et un bon soutien social.

Des soins de qualité universels

Notre système de santé public se situe, c'est bien connu, dans le peloton de tête mondial. Il contribue directement à la très grande qualité de vie dont nous jouissons. Il constitue aussi un important avantage concurrentiel dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui.

L'assurance-santé repose sur des principes qui incarnent bon nombre de nos valeurs communes, comme l'équité, la générosité et la solidarité. Nous croyons que tous les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir les mêmes chances en matière de santé et qu'ils ont le droit de recevoir les soins dont ils ont besoin. Les citoyens sont prêts à se solidariser pour assurer le mieux-être de tous et, surtout, pour bâtir un système qui continuera de garantir un accès égal pour tous à des soins de santé de qualité. Ces principes fondamentaux qui sous-tendent notre système de soins cristallisent notre solidarité sociale. C'est pourquoi notre système de santé est perçu comme une donnée fondamentale de notre identité canadienne.

Ce sont des gouvernements libéraux qui nous ont légué l'assurance-santé, et nous ne renoncerons jamais à ce précieux héritage. Le gouvernement libéral reste fidèle aux cinq principes qui sous-tendent notre assurance-santé : des soins de santé universels, accessibles, complets, transférables et administrés par le

secteur public. Nous refusons l'idée d'un système de santé à deux vitesses, qui prévoit des soins de meilleure qualité pour les mieux nantis.

Les Canadiens sont fiers de leur système de santé mais ils s'inquiètent de son avenir. La cadence et l'orientation des récentes réformes du système, qui pourraient porter atteinte à la qualité et à l'universalité des soins, la progression de la consommation médicale et la compression des dépenses publiques, ainsi que la médecine ambulatoire qui rend la famille responsable de certains soins – tout cela les préoccupe.

Les Canadiens souhaitent préserver notre système de santé, pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Ils comprennent que l'administration des soins de santé relève des provinces, mais ils s'attendent à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle actif et défende les valeurs et les principes fondamentaux qui sous-tendent leur système de santé et qui en assurent la continuité pour l'avenir.

Le gouvernement fédéral a parfois interrompu les transferts aux provinces pour faire respecter ces principes. Lorsque des médecins ont pratiqué la surfacturation et lorsque les cliniques privées ont demandé des frais de séjour pour des soins curatifs, le gouvernement libéral est intervenu pour faire respecter la lettre et l'esprit de la Loi canadienne sur la santé. Dans l'ensemble, pourtant, notre système de santé illustre bien l'efficacité des coopérations entre le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux et territoriaux.

Au cours de notre premier mandat, nous avons été contraints de réduire les transferts aux provinces, afin d'assainir les finances publiques. Tant et aussi longtemps que la dette se creusait et que son service s'accroissait, le gouvernement ne pouvait pas augmenter l'effort social en faveur des programmes qui sont si chers aux Canadiens et aux Canadiennes. À mesure que l'assainissement des finances publiques se poursuivra, nous ferons de nouveaux investissements pour la modernisation et l'expansion de notre système de soins de santé (chapitre 2), pour relever les défis du XXI^e siècle.

Lorsque les gouvernements provinciaux ont recherché la stabilité et la prévisibilité des trans-

Dès 1998-1999, nous relèverons à 12,5 milliards de dollars par année le plancher de la portion en argent des transferts aux provinces et territoires en matière de santé et de services sociaux.

ferts en argent fédéraux, notre gouvernement a agi. Le nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux prévoit une aide fédérale incompressible en faveur de l'assurance-santé et des mesures sociales sur cinq ans, jusqu'en 2002-2003.

Les textes de loi adoptés en 1996 prévoyaient que la portion en argent des transferts ne serait jamais inférieure à 11 milliards de dollars par an. Ce chiffre représentait un plancher plutôt qu'un plafond. Le dépassement de nos cibles de réduction du déficit nous permettra de donner suite à une recommandation du Forum national sur la santé, soit de relever à 12,5 milliards de dollars par année le plancher de la portion en argent des transferts aux provinces et territoires dès l'exercice 1998-1999. Nous préserverons ces transferts, car ils donnent au gouvernement fédéral les moyens de faire respecter et de défendre les cinq principes qui sous-tendent notre système de santé.

Le rôle du gouvernement fédéral en matière de santé ne s'arrête pas aux transferts. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, oriente les efforts visant à unifier le système de santé, le rendre plus flexible et l'adapter aux nouveaux besoins qui se dessinent.

En 1993, nous avons prévu des dépenses de 12 millions de dollars sur quatre ans pour mobiliser les immenses talents et le savoir-faire de notre pays en matière de santé. Le Premier ministre a donné suite à cet engagement en créant le Forum national sur la santé en octobre 1994. La mission de ce forum était double : associer les citoyens à une réflexion sur les grandes questions de santé publique, diffuser des informations et donner des avis sur les moyens d'améliorer les soins et l'état de santé général des Canadiens et des Canadiennes. Les 24 membres du Forum (professionnels de la santé, usagers et bénévoles) ont mis leur considérable expérience et leur savoir au service du Forum.

Le Forum a fait rapport en février 1997, en avance et sans avoir épuisé son budget. Il a donné des avis opportuns et éclairés. Sa principale conclusion, c'est que notre assurance-santé

est assise sur de bonnes bases et que sa survie ne sera pas compromise si elle s'appuie sur les progrès des technologies et des traitements qui permettront à notre système de répondre plus efficacement aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

L'assurance-santé nationale, relève le Forum, n'est pas apparue soudainement; elle est le fruit de longues et difficiles évolutions, parfois conflictuelles. Il convient de rappeler ce cheminement lorsque nous réfléchissons aux aménagements qui permettront à notre système de santé de gagner en force, de durer.

Comme pays, notre effort financier en faveur de la santé est adéquat, constate le Forum. Il représente près de 10 % de notre produit intérieur brut (soit environ 72 milliards de dollars par an ou 2 500 dollars par habitant), ce qui est supérieur à la majorité des autres pays.

Il ne s'agit pas de dépenser davantage mais de dépenser mieux. Parfois, il convient de réaffecter au secteur public des ressources confiées au privé, parfois il est sage de redéployer les crédits publics, au gré des besoins. Le Forum est d'avis que la réforme du système de santé est une nécessité impérieuse dans trois domaines : soins primaires, soins à domicile et médicaments sur ordonnance.

Soins primaires

Les soins primaires concernent le début du parcours de l'utilisateur dans le système de santé. Ils sont prodigués par différents professionnels de la santé, comme les médecins de famille, les infirmières, les pharmaciens et les physiothérapeutes. Idéalement, c'est le point de convergence des diverses branches et professions qui mènent des actions pour favoriser la santé, prévenir les maladies, soigner les affections courantes et traiter les maladies chroniques.

Pour les Canadiens et les Canadiennes, l'organisation des services de santé doit, autant que possible, entraîner les dépenses les moins élevées mais les plus efficaces. Notre système doit bien répondre aux besoins de santé de notre société sans alourdir notre budget national. Les innovations dans l'organisation des services de

Ce sont des libéraux qui nous ont légué l'assurance-santé, et nous ne renoncerons jamais à ce précieux héritage. Le gouvernement libéral reste fidèle aux cinq principes qui sous-tendent notre assurance-santé : des soins de santé universels, accessibles, complets, transférables et administrés par le secteur public.

santé doivent se fonder sur les méthodes éprouvées. Toutes les provinces envisagent ou engagent des réformes structurelles pour mieux articuler les soins primaires. Plusieurs d'entre elles privilégient les actions préventives plutôt que curatives, pour aider à diminuer l'incidence des maladies et donc les dépenses de santé.

Notre gouvernement concourt à divers efforts visant à optimiser l'organisation de nos soins de santé, pour autant que ces efforts ne mettent pas en péril la qualité des soins ni leur accès universel, qui sont les deux grands axes de notre système de santé. Réformer les soins primaires, sous le signe de l'efficacité, permettra d'améliorer les soins en allégeant les dépenses. Les Canadiens et les Canadiennes bénéficieront du décloisonnement de la prévention, des diagnostics, des soins aigus et des soins palliatifs. Voici quelques-unes des actions les plus prometteuses menées par les provinces :

- offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un meilleur accès à des équipes pluridisciplinaires;
- affecter les crédits aux patients plutôt qu'aux services, aux populations plutôt qu'aux institutions;
- lancer des programmes pilotes qui élargissent la couverture médicale aux soins à domicile ou aux médicaments délivrés sur ordonnance.

Afin de préparer le Canada pour le XXI^e siècle, il faut un système de santé public susceptible de répondre à de nouveaux impératifs. C'est l'une des conclusions du Forum national de la santé. Afin de favoriser les réformes et les innovations en matière de santé, un nouveau gouvernement libéral donnera suite à la recommandation du Forum en créant, comme le prévoit le budget de 1997, un Fonds de modernisation des services de santé, qui aidera les pouvoirs publics provinciaux et territoriaux à mettre à l'essai de nouvelles formes d'organisation des soins primaires grâce à des projets pilotes et à des innovations fondées sur l'expérience.

Les résultats de ces projets pilotes auront une grande importance. Ils nous permettront de mettre notre système de soins au diapason du XXI^e siècle. Notre but est de travailler en partenariat avec les provinces pour répondre aux

nouveaux enjeux tels le besoin croissant dans le secteur des soins à domicile et les coûts des médicaments indispensables.

Soins à domicile

Quiconque a déjà été hospitalisé sait que le souhait le plus cher d'un malade est de recevoir les meilleurs traitements pour rentrer le plus rapidement possible chez lui. Les progrès de la technologie et des traitements ont permis de réduire le nombre d'hospitalisations et leur durée, et d'affecter davantage de moyens aux soins à domicile plutôt qu'aux soins institutionnels.

Dans de nombreux pays, les soins à domicile remplacent de plus en plus les soins hospitaliers, ce qui présente des avantages importants. Cela a permis à des malades hospitalisés de rentrer plus tôt chez eux, où ils sont plus heureux et guérissent plus rapidement. Beaucoup de citoyens invalides ou à mobilité réduite ont pu rester dans leur milieu habituel au lieu d'entrer dans un centre de soins pour les maladies chroniques, ce qui améliore leur qualité de vie et souvent leur santé même. Les soins à domicile grèvent moins les budgets de la santé aussi.

Avec une bonne organisation on peut très bien prendre en charge à domicile les soins post-aigus, les soins pour les malades chroniques ou les soins palliatifs. Il n'en reste pas moins que cela fait peser une charge, financière aussi, sur la famille et l'entourage proche (le plus souvent des femmes) qui s'occupent des malades à domicile.

Ce gouvernement sait qu'il faut aider les Canadiens et les Canadiennes à s'adapter aux nouvelles réalités et à assumer les nouvelles responsabilités qui sont liées aux soins à domicile. Si nous voulons que notre société bénéficie des soins à domicile, il faut prendre en charge une partie des coûts des fournitures médicales et de divers services domestiques tels que les soins personnels, les travaux ménagers et le transport.

Voilà pourquoi le gouvernement libéral a augmenté en 1996 l'allègement fiscal pour ceux qui prennent soin d'une personne invalide qui est à leur charge. Beaucoup ne sont pas admis à bénéficier de ce dégrèvement toutefois parce que

Un nouveau gouvernement libéral encouragera les soins à domicile en augmentant les crédits d'impôt pour les personnes qui prennent soin à domicile d'un membre invalide de leur famille – y compris les personnes âgées qui touchent des allocations de vieillesse et un supplément du revenu garanti.

La santé des femmes

En juin 1996, le gouvernement libéral a annoncé la mise en place de cinq centres d'excellence pour la santé des femmes à Montréal, Halifax, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Ces centres de recherche ont été dotés d'une enveloppe de 12 millions de dollars sur six ans. La même année, nous avons exigé que les essais cliniques des médicaments fassent aussi intervenir des femmes et nous avons lancé trois nouveaux projets de recherche gérontologique sur la santé des femmes dans le cadre de l'Étude sur la santé et le vieillissement au Canada. Les chercheurs du ministère de la Santé, quant à eux, ont entrepris une vaste étude des risques que présentent les implants mammaires.

L'effort du gouvernement libéral en faveur de la santé féminine se traduit par la mise en œuvre de mesures, de lois et de services destinés à réduire les dangers qui compromettent la santé des Canadiennes. Nous avons déposé un texte de loi interdisant treize nouvelles méthodes de procréation artificielle et de manipulations génétiques jugées inacceptables. Grâce au Programme de nutrition prénatale, 300 projets ont vu le jour partout au Canada. Les femmes enceintes en

situation d'extrême précarité peuvent ainsi bénéficier de compléments alimentaires, de conseils diététiques, d'informations sur les dangers du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie ainsi que d'une aide psychologique pour faire face au stress et à la violence conjugale.

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la demande de tabac, nous avons lancé des initiatives stratégiques sur le tabagisme chez la femme, particulièrement pendant la grossesse et après la naissance. En outre, nous avons déposé un projet de loi modifiant la réglementation de la fabrication, de la vente, de l'étiquetage et de la promotion des produits dérivés du tabac.

En août 1996, nous avons tenu le premier forum canado-américain sur la santé des femmes au cours duquel ont été abordés les sujets qui touchent nos deux pays, tels que le cancer du sein, le tabagisme, le stress et la violence faite aux femmes. Dans la foulée de ce forum, le Canada et les États-Unis ont parrainé un Programme de coopération sur la santé des femmes. Un nouveau gouvernement libéral maintiendra son effort en faveur de la santé des femmes. ■

les personnes âgées dont ils prennent soin reçoivent des allocations de vieillesse ou un Supplément du revenu garanti, et ne sont plus considérées comme des personnes à charge. Pour donner suite aux recommandations du Forum national sur la santé, un nouveau gouvernement libéral encouragera les soins à domicile en créant un crédit d'impôt qui établira ou augmentera l'allègement fiscal pour les personnes qui prennent soin à domicile d'un membre invalide de leur famille – y compris les personnes âgées qui touchent des allocations de vieillesse et un supplément du revenu garanti.

Médicaments sur ordonnance

De nouvelles médications se sont substituées à de nombreux traitements, permettant de réduire considérablement la durée des hospitalisations. L'État prend en charge tous les soins hospitaliers, y compris les médicaments prescrits. Or, l'État ne prend pas nécessairement en charge les médicaments indispensables pour les malades qui terminent leur convalescence à la maison.

L'État couvre les frais pharmaceutiques engagés sur prescription médicale par certains groupes ou certaines personnes, dans certaines circonstances, mais les médicaments délivrés sur ordonnance ne font pas encore entièrement partie des dispositifs de remboursement provinciaux de l'assurance-santé. De nombreux citoyens ont une assurance privée fournie par leur employeur, mais 12 % de la population n'ont aucune protection.

Cet état de choses va tout à fait à l'encontre des valeurs qui sous-tendent notre assurance-santé. Il est injuste et illogique, sur le plan financier aussi, de prendre en charge les diagnostics mais non les thérapeutiques. Les malades qui ne peuvent pas se procurer les médicaments sur ordonnance voient leur état de santé se détériorer, ce qui alourdira les dépenses de santé à terme. Le gouvernement libéral entend préserver l'universalité des soins de santé et veiller à ce que tous les Canadiens et les Canadiennes bénéficient de soins de qualité selon leurs besoins.

La prise en charge des médicaments sur ordonnance indispensables, que recommande le

Forum national sur la santé, permettrait non seulement de mieux universaliser les traitements, mais aussi de diminuer l'ensemble de la consommation médicale en augmentant les bienfaits d'un dispositif unique de prise en charge. Parmi ces avantages, mentionnons une gestion simplifiée, les ristournes accordées aux gros clients et un meilleur suivi du perfectionnement des méthodes dans le domaine des prescriptions et des soins.

Cette prise en charge par le secteur public permettrait de maîtriser les coûts des médicaments, dont la progression est de loin la plus rapide dans le domaine de la santé. Cela réduirait aussi les franchises et les copaiements dans les pharmacies ainsi que le coût des plans mutualistes de prise en charge des médicaments. Grâce à ces économies, notre assurance-santé constituerait un atout encore plus grand pour nos entreprises dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui.

Pour le gouvernement libéral, l'assurance-médicaments est un objectif national à long terme. Certaines provinces sont d'ores et déjà en train d'élaborer un tel dispositif. Nous collaborons avec nos homologues provinciaux pour veiller à ce que tous les Canadiens et les Canadiennes aient accès aux médicaments indispensables au sein de notre système de santé public. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle important pour réunir les provinces et territoires avec d'autres intervenants du domaine de la santé afin de dessiner un projet assorti d'un calendrier visant à élargir notre assurance-santé nationale aux médicaments sur ordonnance.

Un nouveau gouvernement libéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et des représentants des dispensateurs de services de soins de santé, des contributeurs (syndicats et employeurs), et des usagers, mettra en œuvre une stratégie axée sur l'importance des médicaments dans les soins de santé. Il formulera, en collaboration avec ces groupes, un calendrier et un cadre budgétaire en vue de la prise en charge universelle des médicaments indispensables délivrés sur ordonnance. Lorsque le projet et le calendrier auront été établis, et

qu'un nombre suffisant de provinces auront acquiescé, un nouveau gouvernement libéral pourra faire un effort budgétaire important en vue de la réalisation du programme d'assurance-médicaments.

Promotion de la santé publique

L'amélioration de la santé publique au cours des dernières années est largement attribuable à notre excellent système de soins, qui obéit à des principes sages, et aux actions concertées des gouvernements fédéral et provinciaux. Mais les soins ne sont que l'un des nombreux éléments qui interviennent dans l'état de santé de l'individu et de la communauté.

Il y a de nombreux éléments inéluctables qui ne concernent pas la médecine mais qui entrent en jeu dans la santé, notamment notre patrimoine génétique, notre cadre de vie et notre développement en bas âge. D'autres facteurs sont liés à nos habitudes de vie, par exemple les habitudes alimentaires, l'exercice, l'hygiène, le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie, les rapports sexuels.

Les facteurs socio-économiques sont également importants pour la santé. L'emploi, l'éducation, les revenus et le statut social, l'estime de soi et le sentiment de gouverner sa vie déterminent souvent l'état de santé et l'espérance de vie. La protection sociale que nous avons mise en place au Canada prévoit des aides aux revenus, une assurance contre le chômage, une aide sociale et diverses autres mesures destinées à niveler les disparités socio-économiques.

Les pages 54-57 et 77 décrivent une série de mesures visant ces facteurs qui influent sur notre état de santé. Citons notamment les programmes de prévention infantile destinés à favoriser l'épanouissement des enfants dans les familles en situation de précarité, qu'elles soient autochtones ou non, ainsi que l'amélioration du soutien des initiatives de nutrition prénatale locales et du plus grand soutien aux revenus pour les familles à faible revenu, le tout lié à des investissements provinciaux supplémentaires en faveur des services aux enfants.

Un nouveau gouvernement libéral formulera, en collaboration avec des partenaires clés, un projet national et un calendrier en vue de la prise en charge universelle des médicaments indispensables délivrés sur ordonnance.

Au cours des dernières décennies, les Canadiens et les Canadiennes ont su bâtir un système de soins santé et de sécurité sociale dont nous pouvons dire qu'il est parmi les meilleurs du monde. Aujourd'hui, nous devons viser plus haut encore : avoir la meilleure santé du monde entier. Nous ne pouvons atteindre cet objectif qu'en travaillant en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en coopération avec d'autres secteurs.

Dans le domaine de la santé, le gouvernement fédéral a pour mission, en clair, d'aider les citoyens à préserver et à améliorer leur santé. Il mène donc diverses actions qui passent souvent inaperçues. Il veille à l'innocuité des aliments et des produits, il réglemente les médicaments, les produits de beauté, les biens de consommation et l'environnement. Il prend des mesures préventives et lutte contre les maladies, il finance des travaux de recherche et des analyses intéressantes de la santé publique, il mène des activités en faveur de la santé des groupes vulnérables, et il organise les soins de santé destinés aux Premières nations et aux Inuits. Il favorise aussi la plus grande diffusion possible d'informations sur la santé exactes.

Mettre en place un réseau d'informations sur la santé

Les décisions en matière de santé publique, qui peuvent concerner la réglementation des produits, l'affectation des crédits ou les pratiques médicales, sont lourdes de conséquences pour nous tous. Nous ne pouvons pas faire un effort financier sage en faveur de la santé publique sans améliorer la cueillette, la diffusion et l'utilisation des informations sur la santé.

Les responsables politiques, les soignants et les professionnels de la santé doivent être informés des progrès médicaux, des nouveaux problèmes de santé publique et du perfectionnement des méthodes en matière d'hygiène et de prévention. Ils doivent aussi avoir accès à des informations précises sur des techniques innovatrices qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'organisation des soins de santé.

Les gouvernements doivent pouvoir mesurer l'incidence de leurs politiques sur l'état de

santé de la population. Les professionnels de la santé et les administrateurs doivent compter sur des informations actualisées et complètes pour prendre des décisions éclairées. Chaque citoyen doit pouvoir trouver rapidement des informations exactes sur des questions de santé et sur les soins.

Les technologies de l'information permettent désormais de créer un réseau national d'informations sur la santé pour répondre à ces besoins. Cet aménagement est d'ores et déjà très avancé par le biais d'initiatives provinciales. Nous bénéficierons tous de la mise en commun de nos ressources et de nos savoir-faire.

Conformément à la recommandation du Forum national sur la santé et au budget de février 1997, un nouveau gouvernement libéral élaborera une stratégie nationale en vue de la création d'un Réseau canadien d'informations sur la santé, de concert avec les provinces, les territoires, l'industrie et les acteurs clés de la santé. Le but en est de favoriser les processus décisionnels concernant les pratiques médicales, les orientations et l'organisation des services en mettant à la disposition des citoyens des informations normalisées et de grande qualité sur la santé et les soins tout en veillant à la protection de la vie privée. En outre, donnant suite à la recommandation du Forum national sur la santé, un nouveau gouvernement libéral créera un Institut national indépendant pour la santé de la population pour faire rapport au grand public sur l'état de santé du pays et l'efficacité du système de soins.

Comblent les besoins urgents

Le gouvernement fédéral a pour mission aussi d'assurer la protection de la santé publique contre les grands fléaux. Nous articulons nos actions dans le domaine de la santé autour de trois priorités : la lutte contre le cancer du sein, la lutte contre le tabagisme ainsi que la lutte anti-sida.

On estime qu'une Canadienne sur neuf risque de souffrir d'un cancer du sein. On estime que le vieillissement de la population augmentera de manière appréciable l'incidence de ce type de cancer, dont on ne connaît pas les causes

exactes. On sait cependant qu'un dépistage précoce allonge considérablement l'espérance de vie des malades.

Notre gouvernement consacre actuellement 5 millions de dollars par an à l'Initiative canadienne de lutte contre le cancer du sein, qui vise à sensibiliser les femmes aux bienfaits du dépistage précoce et à inciter les médecins à communiquer avec leurs patientes et à les conseiller. Cette initiative favorise les travaux de recherche sur les causes du cancer du sein, la mise au point de traitements efficaces et de méthodes visant les dimensions psychologique et sociale de cette maladie, en vue d'améliorer la qualité de vie des survivantes.

Cet investissement a permis de réaliser des progrès thérapeutiques et d'encourager le maillage entre les groupes d'aide communautaires pour les femmes atteintes de cette maladie aux quatre coins du pays. Un nouveau gouvernement libéral augmentera son effort budgétaire en faveur de l'Initiative canadienne de lutte contre le cancer du sein, qui s'élèvera à 35 millions de dollars sur cinq ans.

La lutte contre le tabagisme est prioritaire, elle aussi. Au pays, 40 000 décès prématurés par année sont imputables au tabac, ce qui alourdit les dépenses de santé de 3,5 milliards de dollars. Le gouvernement a donc mis au point une stratégie dynamique de prévention du tabagisme qui vise à réglementer la fabrication, la vente, l'étiquetage et la promotion des produits du tabac.

Nous avons aussi reconduit les initiatives pour lutter contre la contrebande de tabac, qui ont été lancées en février 1994, prolongé la surtaxe imposée sur les bénéfices des producteurs de cigarettes et alloué 50 millions de dollars sur cinq ans pour faire respecter la nouvelle loi antitabac et mener des campagnes publiques d'information. Le tabagisme demeure néanmoins la principale cause des décès évitables au Canada.

La stratégie du gouvernement libéral vise à réglementer la vente et la promotion des produits du tabac, mais aussi à lutter contre le tabagisme précoce. Aujourd'hui, les jeunes forment la clientèle qui connaît la plus forte croissance. En luttant contre le tabagisme

précoce, nous pourrons réduire de façon importante les maladies et la mortalité attribuables aux méfaits du tabac.

Il faut intensifier les campagnes communautaires de sensibilisation auprès des jeunes afin de faire connaître les risques liés au tabac et aider les deux tiers des fumeurs mineurs qui ont essayé sans succès d'arrêter de fumer. Un nouveau gouvernement libéral doublera son investissement en faveur de la Stratégie de réduction de la demande de tabac, qui passera de 50 à 100 millions de dollars sur cinq ans, et consacrera des crédits supplémentaires aux actions de lutte contre le tabagisme précoce, à l'échelle communautaire, afin de favoriser la santé et le mieux-être des enfants et des jeunes.

Endiguer l'épidémie du sida est un troisième défi à relever dans le domaine de la santé publique. Il y aurait environ 20 000 cas de sida au pays et près de 45 000 personnes séropositives. Mais le pire est à venir : on estime que de 10 000 à 20 000 personnes pourraient être contaminées par le VIH d'ici à l'an 2000.

En 1993, le gouvernement a mis en œuvre la deuxième étape de la Stratégie nationale de lutte contre le sida, dotée d'un budget annuel de 40,7 millions de dollars, sur cinq ans. Cet effort budgétaire – conjugué aux efforts des provinces, des milieux scientifiques, des organismes communautaires et des personnes contaminées par le virus – a permis de réaliser des progrès dans les domaines de la recherche, des campagnes de sensibilisation, des actions préventives et curatives. Le Canada compte désormais un solide réseau d'aide communautaire. La recherche médicale et l'accélération des dispositifs d'autorisation de mise sur le marché des médicaments ont permis de faire progresser la pharmacothérapie et ont fait naître un nouvel espoir chez les personnes contaminées.

L'épidémie du sida continue de progresser et nous devons, à l'évidence, intensifier nos efforts. Un nouveau gouvernement libéral reconduira le budget actuel de la Stratégie nationale de lutte contre le sida pour cinq ans.

Un nouveau gouvernement libéral :

- augmentera son effort budgétaire en faveur de l'Initiative canadienne de lutte contre le cancer du sein, qui s'élèvera à 35 millions de dollars sur cinq ans;
- doublera son investissement en faveur de la Stratégie de réduction de la demande de tabac, qui passera de 50 à 100 millions de dollars sur cinq ans;
- prolongera la Stratégie nationale de lutte contre le sida, en maintenant le niveau de financement au niveau actuel pendant cinq ans de plus.

Dossier

Accroître les moyens des Autochtones

La force qui anime les Premières nations, les Métis et les Inuits ne cesse de s'accroître malgré les grands défis qui continuent de se poser à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, notamment dans des domaines comme les soins de santé, le logement, l'enseignement, les débouchés économiques, le règlement des revendications territoriales et la culture. Le gouvernement libéral s'attache à aider les communautés autochtones à se renforcer et à se dynamiser afin de favoriser leur bien-être ainsi que leur autonomie financière et gouvernementale. Nous faisons valoir que l'autonomie gouvernementale est un droit inhérent aux peuples autochtones et un droit issu des traités, et nous nous employons à le reconnaître de façon concrète et pratique. Cette politi-

que guide désormais tous les partenariats entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones du Canada ainsi que les négociations actuelles concernant l'autonomie gouvernementale dans toutes les régions du pays.

Dans ces négociations, notre gouvernement continuera de prendre en compte les besoins spéciaux et les conditions de vie des Métis et des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. Des négociations trilatérales entre les provinces, les Métis et les Autochtones vivant hors des réserves se poursuivront, et nous réitérons notre engagement en faveur d'un financement à frais partagés avec les provinces de projets de recensement des Métis.

Reconnaître les peuples autochtones,

c'est unir nos efforts aux leurs pour améliorer leurs conditions de vie et élargir leurs possibilités. L'expansion économique, les soins de santé, les programmes visant à accroître la santé des enfants, les initiatives communautaires dans le domaine de l'administration de la justice, l'ouverture de débouchés pour les jeunes et tant d'autres services constituent les grands axes de notre effort pour assurer aux peuples autochtones une participation pleine et égale dans la société canadienne.

La Commission royale sur les peuples autochtones

Pour cerner les moyens qui permettront de répondre aux aspirations des Autochtones du Canada, un nouveau gouvernement libéral s'inspirera des travaux de la Commission royale sur les peuples autochtones et de son rapport présenté en novembre 1996. Ce rapport en cinq volumes, de 4 000 pages,

constitue l'étude la plus exhaustive jamais faite sur les grandes questions autochtones dans notre pays.

La Commission a formulé 440 recommandations suggérant une intervention des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, autochtones et locaux. Le gouvernement libéral a déjà suivi certaines de ces recommandations, mais il convient d'étudier en détail les conclusions de ce rapport et la pertinence des actions à mener. Un nouveau gouvernement libéral examinera toutes les recommandations formulées par la Commission royale et élaborera, de concert avec les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, une stratégie pour donner suite aux conclusions et aux recommandations du rapport.

Accélérer le règlement des revendications territoriales

Le gouvernement libéral n'a pas attendu la fin

Le gouvernement libéral a agi avec diligence pour régulariser les dossiers de revendications territoriales en attente.

Accroître les moyens des Autochtones

des travaux de la Commission royale pour agir avec diligence afin de régulariser les dossiers de revendications territoriales en attente.

Dans les vingt années qui ont précédé notre accession au pouvoir, le gouvernement fédéral a satisfait 96 revendications territoriales dans le cadre de la Politique sur les revendications particulières de 1973. En moins de quatre ans, notre gouvernement a réglé 61 revendications territoriales de portée spécifique et 5 de portée générale. En outre, nous avons conclu un accord de principe historique avec les Nisga'a et la Colombie-Britannique et les négociations visant à l'élaboration d'un accord final sont en cours. Au Manitoba, nous poursuivons nos travaux en vue de conclure une entente portant sur les droits territoriaux qui permettrait de remplir l'ensemble des obligations issues de traités entre 19 Premières nations et les gouvernements fédéral et provincial.

L'accroissement du nombre de revendications territoriales présentées ne fait qu'engorger davantage le mécanisme de règlement des revendications. Or, les retards dans le règlement de ces revendications constitue l'un des principaux obstacles à la réalisation du plein potentiel de nombreuses communautés autochtones. Les Premières nations et tous ceux qui sont concernés demandent donc au gouvernement de régler plus rapidement les revendications. Le gouvernement sait qu'il faut accélérer le traitement des demandes et il continuera de collaborer avec les Premières nations afin d'y arriver.

Un nouveau gouvernement libéral élargira le mandat de la Commission des revendications territoriales particulières qui rendra des décisions ayant valeur contraignante sur l'admissibilité des revendications. En concertation avec les groupes autochtones, il décidera s'il y a lieu d'habiliter cette commission à arbitrer, à régler par voie de médiation ou à trancher les différends qui pourraient opposer l'État et les Premières nations au cours des négociations.

Dans le contexte d'un mandat élargi, la Commission des revendications particulières s'assurera de n'accepter aux fins de négociation que les demandes pour lesquelles des fonds seront disponibles. Par conséquent, ses décisions s'inscriront à l'intérieur d'un cadre budgétaire responsable.

Favoriser le développement économique

Le gouvernement libéral appuie fortement la volonté des peuples autochtones d'asseoir leur développement économique sur des bases solides et de l'adapter au gré de leurs besoins. De nouvelles mesures fédérales concourent à cet objectif en permettant la création d'emplois au sein des communautés autochtones dans le bâtiment, les secteurs primaire et secondaire, et celui des sciences et technologies. Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les perspectives

économiques des peuples autochtones du Canada.

Des Autochtones dirigent et possèdent plus de 15 000 entreprises de toutes tailles, qu'il s'agisse d'entreprises artisanales ou encore de sociétés pétrolières ou gazières appartenant à 110 Premières nations et employant des centaines de travailleurs. Les entreprises autochtones ont su prospérer bien que leurs dirigeants aient du mal à trouver des capitaux ou à s'installer sur les marchés d'intérêt local et national.

Une nouvelle politique nationale d'adjudication des marchés publics favorise l'ouverture de débouchés pour les entreprises autochtones, comme les résultats en font foi. Le gouvernement fédéral consacre chaque année environ 400 millions de dollars aux entreprises autochtones dans le cadre de programmes d'investissement. Mieux coordonner et cibler les diverses mesures et aides destinées aux entreprises autochtones pourrait permettre d'en simplifier l'utilisation et d'en accroître l'efficacité.

Un nouveau gouvernement libéral réunira les programmes d'investissement en faveur des entreprises autochtones, qui à l'heure actuelle font intervenir divers ministères fédéraux, en un seul programme axé sur l'ouverture de possibilités d'investissements régionaux stratégiques à long terme pour les

L'avenir des peuples autochtones dépend tout autant de leur capital humain que de leur capital financier.

Pour rendre hommage aux peuples autochtones

Nous ne pouvons pas saisir dans sa totalité l'histoire de notre pays sans comprendre le rôle que les Premières nations, les Inuits et les Métis y ont joué. Nous favoriserons la commémoration de ces pages de notre histoire.

Le 21 juin 1996 a été la première Journée nationale des Autochtones, instituée dans le but de célébrer le patrimoine autochtone et de

permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de mieux comprendre les premiers peuples de notre pays et l'empreinte qu'ils ont laissée sur notre culture et notre histoire. Le Fonds spécial de bourses d'études commémoratives des anciens combattants autochtones a été créé par le gouvernement libéral pour soutenir les Autochtones poursuivant des études susceptibles de favori-

ser l'autonomie gouvernementale et économique de leurs peuples. En outre, le gouvernement canadien apporte son concours à la création d'un monument qui rendra hommage aux volontaires autochtones, hommes et femmes, qui ont combattu lors des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée et qui, il y a peu de temps, ont participé à des missions de paix internationales.

Premières nations, les Inuits et les Métis. Cette approche intégrée et flexible facilitera le développement de nouveaux partenariats entre le gouvernement canadien, les provinces, les gouvernements autochtones et le secteur privé.

Miser sur les enfants et la jeunesse autochtones

L'avenir des peuples autochtones dépend tout autant de leur capital humain que de leur capital financier. Il est donc important de protéger la santé des enfants autochtones et de bien les préparer à l'apprentissage scolaire. Et les jeunes Autochtones doivent avoir la confiance qui leur permettra de poursuivre leurs études et d'acquérir les compétences qui faciliteront leur insertion professionnelle.

Presque un Autochtone sur trois a moins de 15 ans, d'où un besoin d'accentuer les programmes de santé en faveur des enfants, des jeunes et des mères, contrairement au reste du Canada davantage préoccupé par son vieillissement.

Les études montrent que les carences dans les soins prodigués aux enfants de zéro à six ans nuisent à leur développement et accroissent le risque qu'ils présentent plus

tard des troubles coûteux. Les enfants autochtones, dont le taux de pauvreté est supérieur à 50 %, constituent le groupe le plus à risque au Canada. La mortalité infantile chez les Autochtones est 1,7 fois ce qu'elle est pour l'ensemble des Canadiens, tandis que le taux de mortalité des jeunes enfants autochtones est trois ou quatre fois plus élevé.

Les initiatives de développement des jeunes enfants, comme le programme « Head Start » aux États-Unis, destiné aux moins de six ans, sont très efficaces : elles atténuent bon nombre des risques liés à la pauvreté, en réduisant considérablement les problèmes comportementaux, les troubles physiques et psychologiques, les abandons d'études, la délinquance, les incarcérations et la dépendance de l'assistance sociale. Elles augmentent aussi les chances de trouver plus tard un travail stable et d'accéder à la propriété.

En 1995, le gouvernement libéral a créé le Programme d'aide préscolaire, qui prépare les jeunes Autochtones, Métis et Inuits à l'école en accordant des ressources additionnelles à leurs familles, en associant les parents à la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la culture, de la santé, de l'éducation et de la nutrition. Au printemps de 1997,

plus de 90 programmes d'aide préscolaire auront été lancés hors des réserves, dans les agglomérations urbaines et les grandes collectivités du Nord. Le gouvernement libéral continuera de consacrer 22,5 millions de dollars par an à cette initiative essentielle. Les enfants autochtones qui vivent dans les réserves ont besoin aussi de ces services. Ensemble, les enfants et les jeunes autochtones constituent 57 % de la population dans les réserves, contre 37 % ailleurs au Canada. Il est donc indispensable de combler leurs besoins pour assurer l'épanouissement des Autochtones dans les réserves.

Pour donner suite à la recommandation de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones et conscient de la nécessité de favoriser tôt un développement harmonieux de tous les enfants autochtones, un nouveau gouvernement libéral élargira aux enfants des Premières nations dans les réserves le Programme d'aide préscolaire. Cette mesure, qui une fois mise en œuvre dans son intégralité coûtera 25 millions de dollars par an, concourra à la bonne santé des enfants autochtones dans les réserves et les préparera à l'école.

Aujourd'hui, plus de 150 000 Autochtones ont un diplôme postsecondaire. Malgré



Dossier

Accroître les moyens des Autochtones

tout, certains jeunes Autochtones sont aux prises avec la pauvreté, ils affichent un taux élevé d'abandon des études, ils sont souvent condamnés à l'inactivité, ils grandissent dans des conditions socio-économiques et culturelles pénibles, et ils éprouvent de graves difficultés personnelles. Les jeunes Autochtones, qui connaissent la plus forte progression démographique dans cette tranche d'âge au Canada, comptent également parmi les moins susceptibles d'atteindre le niveau d'instruction et l'autonomie qui conduiront à une vie adulte stable et enrichissante.

En comparaison des autres Canadiens, les Autochtones sont moitié moins nombreux à achever leurs deux premières années d'études secondaires, selon les données du recensement de 1991. Des progrès ont été accomplis depuis, mais le chômage continue de sévir chez les jeunes Autochtones, qui sont plus susceptibles de recourir au suicide que les autres jeunes Canadiens. Des initiatives comme le Programme d'aide préscolaire contribuent fortement à prévenir certains problèmes, mais il faut faire davantage pour la jeunesse autochtone actuelle. Il faut prévoir des stratégies plus ciblées pour les jeunes Autochtones qui doivent surmonter des obstacles particulièrement grands sur le plan des études et de l'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse, le gouvernement libéral consacra 50 millions de dollars sur deux ans pour favoriser l'insertion professionnelle d'environ 23 500 jeunes Autochtones vivant dans les réserves et dans les collectivités inuits. Ces initiatives concernent des emplois dans les

Conscient de la nécessité de favoriser tôt un développement harmonieux de tous les enfants autochtones, un nouveau gouvernement libéral élargira aux enfants des Premières nations dans les réserves le Programme d'aide préscolaire.

filières scientifiques et technologiques, des programmes d'enseignement coopératif, des stages pour les jeunes chômeurs qui ont quitté les études, et des programmes d'entrepreneuriat pour aider les jeunes autochtones à créer leur propre emploi.

Dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse, de nouvelles ressources seront donc consacrées aux programmes de jeunes stagiaires pour les Premières nations et les Inuits afin d'aider les jeunes Autochtones vivant dans les réserves et dans les collectivités du Nord à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour réussir leur entrée sur le marché du travail. Les jeunes Autochtones en milieu urbain seront également visés.

Un nouveau gouvernement libéral créera un réseau de maisons de la jeunesse autochtone, à vocation multiple, qui seront liées aux centres d'amitié ou à d'autres associations autochtones et qui s'attacheront à encourager les jeunes à poursuivre et à achever leurs études. Une fois mis sur pied, ces centres seront dotés de 25 millions de dollars par an. Ils offriront également des programmes de planification de carrières et d'emploi. Ils lutte-

Un nouveau gouvernement libéral effectuera, en collaboration avec les peuples autochtones, des recherches sur la santé et il favorisera la formation de travailleurs autochtones de la santé.

Un nouveau gouvernement libéral collaborera avec les peuples autochtones à la préservation, à la protection et à l'enseignement des langues autochtones.

ront contre l'organisation de bandes d'adolescents, proposeront de nouveaux mécanismes de règlement des litiges, favoriseront la santé, les activités sportives et les loisirs, dans un milieu adapté à leur culture, qui fait jouer la solidarité.

Miser sur la santé des peuples autochtones

La mauvaise santé demeure toujours l'un des enjeux parmi les plus importants pour les Autochtones du Canada. En comparaison des autres Canadiens, la mortalité infantile chez les Autochtones est environ le double, leur espérance de vie est inférieure de sept ans et les taux de suicide, la fréquence des maladies infectieuses et des cas de mort ou de blessures accidentelles est beaucoup plus élevée. Le diabète, notamment, prend les proportions d'une épidémie.

Le gouvernement canadien consacre actuellement 520 millions de dollars par année à des services de santé non assurés destinés aux Autochtones du Canada. En outre, en 1994, nous avons lancé une stratégie nationale, intitulée Bâtir des communautés en santé, dotée de 243 millions de dollars, pour répondre aux besoins immédiats des

Les riches cultures des Autochtones du Canada font partie intégrante de notre patrimoine national.

communautés autochtones et inuits en matière de santé. Cette initiative prévoit des ressources et des mesures de santé supplémentaires qui sont mises en œuvre selon les priorités établies par les communautés autochtones et inuits, notamment la santé mentale, l'inhalation de solvants et les soins à domicile.

Pour permettre aux Autochtones du Canada de relever ces défis, il faut les associer davantage à la conception et à l'organisation des services de santé dans leurs communautés. Nous devons encourager les étudiants autochtones à s'engager dans les filières santé et bien imprégner leur formation des méthodes de guérison et de santé propres à leur culture et à leur communauté.

Un nouveau gouvernement libéral donnera suite à la recommandation du Forum sur la santé et collaborera avec les Autochtones du Canada pour créer un Institut de la santé autochtone, qui aura pour mission de mener des travaux de recherche axés sur les besoins des Autochtones, de centraliser et de diffuser des informations sur l'usage et l'efficacité de médicaments et traitements respectueux de leur culture, de soutenir des actions de formation élémentaire ou avancée à l'intention des professionnels autochtones de la santé et de soutenir les actions qu'ils mènent dans leurs communautés.

Modèles relatifs à l'administration de la justice

En mai 1996, le gouvernement libéral a lancé un plan quinquennal visant à établir des modèles relatifs à l'administration de la justice pour les peuples autochtones.

Des approches communautaires, telles que les conférences familiales, les tribunaux de conciliation et les conseils de détermination de la peine, seront instaurées en option de rechange des procédures actuelles. Un réseau de formation juridique autochtone sera mis sur pied : il prévoit des aides et des actions de formation destinées aux collectivités et la rédaction d'un guide des meilleures pratiques relatives aux procédures judiciaires communautaires. Les acteurs du système judiciaire – policiers, procureurs généraux et juges, entre autres – suivront des formations et seront encouragés à saisir ces nouvelles instances lorsque les circonstances s'y prêteront. Le gouvernement s'emploiera en outre à associer pleinement les femmes autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces procédures.

À ce jour, 30 accords portant sur la création de mesures communautaires ont déjà été conclus dans huit provinces et un territoire. Nous sommes disposés à élargir ces accords à toutes les collectivités autochtones appropriées. En effet, le gouvernement libéral s'est engagé à travailler en collaboration avec

les provinces, les territoires et les groupes autochtones, à associer les peuples autochtones plus étroitement à l'administration de la justice dans leur communauté.

Favoriser le rayonnement des langues autochtones

Le respect et le soutien de la diversité culturelle constitue l'une des spécificités de la société canadienne. Les riches cultures des Autochtones du Canada font partie intégrante de notre patrimoine national. Il y a aujourd'hui onze familles de langues au Canada que l'on peut rattacher aux Premières nations et aux Inuits, et au total 53 à 70 langues. Certaines langues – cri, chippewyan, mohawk et inuktitut, par exemple – sont encore utilisées couramment, mais la plupart sont de moins en moins parlées.

Le déclin de ces langues pourrait amener une perte irréversible pour le patrimoine canadien et mondial et susciter beaucoup d'inquiétudes chez les Autochtones et d'autres Canadiens. Or, il est possible de lutter contre la disparition de ces langues, comme le prouve la renaissance du cri. Le gouvernement libéral travaillera à la préservation de ces langues qui sont l'empreinte de notre passé et un gage d'avenir pour les Autochtones du Canada. Un nouveau gouvernement libéral établira, en collaboration avec les peuples autochtones, un programme concourant à la préservation, à la protection et à l'enseignement des langues autochtones, pour assurer la survie et le rayonnement de ces éléments importants de la culture autochtone et du patrimoine canadien.

Dossier

La sécurité publique

La paix publique est l'une des données fondamentales de l'identité canadienne. Le gouvernement libéral s'emploie à faire en sorte que le Canada demeure un pays où chacun se sent en sécurité dans son quartier et chez lui.

La sécurité publique et la répression de la délinquance – de la criminalité violente, surtout – sont prioritaires pour le gouvernement libéral. Nous nous emploierons à protéger le droit de tout individu à la sécurité et à un cadre de vie paisible.

Les Canadiens et les Canadiennes sont préoccupés par l'incidence de la criminalité, et c'est fort compréhensible, car elle provoque un sentiment de peur et d'insécurité qui nuit à notre qualité de vie. Les actes de délinquance et de criminalité ont diminué pour la quatrième année de suite, en baisse de 13,1 % depuis 1991, ce qui est malgré tout supérieur de 6,8 % à ce qu'ils étaient il y a dix ans. Mais ils sont encore trop nombreux.

Selon les estimations, la criminalité au Canada coûte entre 35 et 46 milliards de dollars par an, ce qui est un poids énorme pour le pays. Les dépenses publiques en faveur de la justice pénale s'élèvent à près de 10 milliards de dollars par an, en hausse de 13 % par rapport à 1988-1989. Mais ce chiffre énorme ne représente qu'une fraction du coût de la délinquance. D'autres dépenses, difficiles à comptabiliser mais tout aussi importantes, sont occasionnées par la délinquance, par exemple les souffrances endurées par les victimes, les soins médicaux qui leur sont prodigués, les atteintes à leurs biens, les baisses de productivité et les systèmes de sécurité privés.

Pour lutter contre la criminalité, le gouvernement libéral conjugue les moyens de lutte traditionnels (police, tribunaux, prisons) et la prévention en s'attaquant aux racines mêmes des comportements délinquants.

Le gouvernement libéral a fait progresser considérablement la sécurité publique. Il a réformé la détermination des peines, le dispositif de libération conditionnelle et le système correctionnel. Il a musclé la réglementation des armes à feu, renforcé la Loi sur les jeunes contrevenants, restreint l'admissibilité à la libération conditionnelle, il a aggravé les peines dont sont punissables les délinquants susceptibles de récidiver. Le gouvernement a également pris des mesures pour venir en aide aux victimes, pour protéger les femmes et les enfants contre les violences qui leur sont faites et pour mieux prendre en charge les petits délinquants peu susceptibles de récidiver.

Détermination de la peine et libération conditionnelle

Il convient de moduler les peines, notamment à l'encontre des petits délinquants qui commettent un crime pour la première fois.

Nous avons établi de nouvelles conditions de détermination de la peine pour encourager les tribunaux à mieux départager les crimes graves et violents nécessitant une peine d'emprisonnement et les crimes moins graves et sans violence pour lesquels il est souhaitable de prévoir une prise en charge sociale. Un nouveau gouvernement libéral proposera des mesures de rechange à l'emprisonnement dans le cas des délinquants non violents à faible risque de récidive : réformer la détermination de la peine, appliquer des programmes de déjudiciarisation, recourir davantage aux techniques

d'appréciation des risques, prononcer des peines de substitution.

Le gouvernement libéral a en même temps adopté de nouvelles mesures pour durcir les peines à l'égard de ceux qui commettent des crimes haineux. En outre, les victimes peuvent mieux faire valoir leurs droits grâce à des mesures qui favorisent la réparation et leur permettront d'intervenir lors de certaines auditions des commissions de libération conditionnelle.

Le réaménagement du dispositif de la libération conditionnelle et du système correctionnel assure à la société une meilleure

protection contre les délinquants sexuels récidivistes. Désormais, ceux-ci devront plus souvent purger la totalité de leur peine, et les programmes de réadaptation et de traitement ont été renforcés. Nous avons élargi la liste de crimes pour lesquels les contrevenants peuvent être détenus jusqu'à la fin de leur sentence, dont la récidive de conduite en état d'ébriété, la négligence criminelle causant des blessures corporelles, l'homicide involontaire, le harcèlement criminel et le complot en vue de commettre une infraction grave en matière de drogue.

Les conditions d'admissibilité à la libération conditionnelle prévues par l'article 745 du code pénal ont été durcies de sorte que, depuis le 9 janvier 1997, les condamnés ne sont plus entendus automatiquement par les commissions de libération conditionnelle.

Pour lutter contre la criminalité, le gouvernement libéral conjugue les moyens de lutte traditionnels et la prévention en s'attaquant aux racines mêmes des comportements délinquants.

Un nouveau gouvernement libéral continuera d'encourager une action répressive énergique contre le crime organisé, à l'aide de tous les moyens législatifs et réglementaires dont il peut disposer.

Certains criminels, notamment les auteurs de meurtres multiples et les tueurs à répétition qui n'ont pas déposé de demande avant le 9 janvier 1997, n'y sont plus admis. Ces nouvelles mesures ont supprimé des auditions devant jury dans le cas des meurtriers pour lesquels, de l'avis d'un juge, la libération conditionnelle était très improbable.

Réglementation des armes à feu

La nouvelle réglementation des armes à feu illustre bien les actions énergiques que mène le gouvernement libéral contre la criminalité. Grâce à la mise en place d'un nouveau dispositif d'immatriculation des armes à feu, à des mesures pour lutter contre la contrebande et les importations clandestines, à l'aggravation des peines punissant les délits commis avec des armes à feu, la réglementation canadienne visant les armes à feu est désormais l'une des plus musclées en Occident. Et comme les homicides passionnels sont souvent commis avec une arme à feu, cette mesure législative est particulièrement bénéfique pour les femmes.

Les nouveaux textes de loi sur les armes

à feu, que les forces de l'ordre jugent indispensables à leur action, emportent une grande adhésion, notamment celle de l'Association canadienne des chefs de police et de l'Association canadienne des policiers. Tenant tête à ses adversaires, le gouvernement libéral a pris ces mesures clés pour lutter contre les crimes et sauver des vies.

Mieux prendre en charge les jeunes contrevenants

Le gouvernement libéral a pris conscience de la nécessité de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants pour moduler les peines selon la gravité des délits. Les nouvelles dispositions prévoient notamment l'aggravation des peines pour ceux qui sont condamnés pour un homicide volontaire ou involontaire et elles font obligation aux 16 et 17 ans inculpés d'un crime violent de comparaître devant les tribunaux ordinaires, à moins de prouver les avantages dont bénéficierait la société s'ils comparaissaient devant un tribunal pour jeunes. Et nous nous employons à encourager la réinsertion sociale des jeunes contrevenants coupables de délits.

La délinquance des bandes d'adolescents est alarmante et en recrudescence dans plusieurs collectivités. Dans un premier temps, nous encouragerons les projets visant à expliquer l'attraction des jeunes pour les bandes pour les aider à sortir de ces groupes. Dans un second temps, nous mettrons en œuvre des mesures destinées à protéger les enfants et les jeunes contre les représailles et à les dissuader d'adhérer à ces bandes.

Les délinquants dangereux susceptibles de récidiver

Pour préserver la sécurité dans les lieux publics et privés, le gouvernement libéral a mis l'accent sur les mesures de lutte contre les délinquants dangereux susceptibles de récidiver. Nous avons aménagé un système national de « repérage » pour porter à l'attention des procureurs de la Couronne au moment du procès les cas de délinquants dangereux susceptibles de récidiver. Notre gouvernement a présenté un projet de loi visant à durcir les dispositions du code pénal à l'égard des délinquants dangereux, y compris, dans le cas des délinquants sexuels, une peine complémentaire de surveillance, dont la durée maximum est de dix ans, qui entre en vigueur à partir de la libération du condamné. Par ailleurs, le gouvernement libéral a institué une nouvelle disposition contraignante à l'encontre de ceux qui risquent de causer de graves blessures.

Nous continuerons de protéger les Canadiens et les Canadiennes des délinquants à risque élevé de récidive en nous appuyant sur ces efforts. Un nouveau gouvernement libéral

demandera au Service correctionnel du Canada et à la Commission nationale des libérations conditionnelles de se doter de moyens fiables et efficaces pour éclairer leurs décisions concernant les mises en liberté. Il collaborera aussi avec les provinces pour conclure des accords concernant les avis publics à donner lorsque des délinquants susceptibles de récidiver sont relâchés.

Faire reculer la violence faite aux femmes et aux enfants

Lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants est prioritaire pour le gouvernement libéral. Nous avons réaménagé le code pénal pour mieux les protéger :

- Nous avons supprimé l'excuse d'intoxication volontaire pour les crimes violents tels que l'agression sexuelle.
- Nous avons renforcé l'efficacité des ordonnances de bonne conduite pour protéger les femmes et les enfants de l'auteur des violences.
- Nous avons autorisé les forces de l'ordre à obtenir des prélèvements d'ADN sur les personnes soupçonnées de crimes graves (agression sexuelle, inceste, exploitation sexuelle d'un enfant).
- Nous avons réaménagé les lois sur la prostitution infantile, le tourisme sexuel, le harcèlement criminel et l'excision, pour faire savoir très clairement que ces abus ne seront pas tolérés.

Le gouvernement libéral a aussi déposé des projets de loi pour renforcer la protection de la vie privée des victimes de délits sexuels en limitant la consultation de leurs

Faire reculer la violence faite aux femmes et aux enfants

Lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants est prioritaire aux yeux du gouvernement libéral. Nous avons apporté d'importants réaménagements à la justice pénale pour prévenir ces violences et atténuer leurs terribles conséquences :

- Nous avons supprimé l'excuse d'intoxication volontaire pour les crimes violents tels que l'agression sexuelle.
- Nous avons renforcé l'efficacité des ordonnances de bonne conduite afin de mieux protéger les femmes et les enfants contre l'auteur des violences.
- Nous avons présenté de nouvelles mesures législatives pour combattre la prostitution infantile, le tourisme sexuel, le harcèlement criminel et l'excision.
- Nous avons proposé des mesures pour limiter l'accès aux dossiers personnels et psychologiques des victimes d'agression sexuelle.
- Nous avons autorisé les agents des forces de l'ordre à obtenir des prélèvements d'ADN sur les personnes soupçonnées de crime grave (agression sexuelle, inceste, exploitation sexuelle des enfants).

Au Canada, une femme est abattue tous les six jours en moyenne et ce, souvent dans un domicile et par un familier. Les crimes passionnels sont souvent commis avec des armes à feu. Le gouvernement libéral a donc pris des mesures pour mettre un frein à la violence conjugale :

- Nous avons resserré la réglementation des armes à feu.
- Nous avons amélioré le dispositif de libération conditionnelle et le système correctionnel, pour mieux veiller à ce que les délinquants sexuels purgent la totalité de leur peine.
- Nous avons durci les dispositions du code pénal à l'égard des délinquants susceptibles de récidiver. Nous avons créé la désignation de « récidivistes » pour cibler les délinquants sexuels et prévu des dispositions judiciaires contraignantes pour les agresseurs en puissance.
- Nous avons mis sur pied un registre d'information national sur les pédophiles, qui permettra aux patrons et aux organismes bénévoles de vérifier si un demandeur d'emploi a un casier judiciaire pour agression sexuelle.

L'effort du gouvernement libéral ne s'arrête pas là. Il s'inscrit dans une vaste stratégie à long terme visant à accroître les moyens dont disposent non seulement la justice, mais aussi les services sociaux et de santé, pour faire reculer la violence familiale. Notre stratégie s'articule autour de nombreuses actions : harmoniser les politiques et les mesures à l'échelle des ministères et des organismes publics; conscientiser et responsabiliser les citoyens; élaborer des mesures à l'intention des personnes en situation de précarité; et encourager les études visant à identifier les actions efficaces. ■

dossiers médicaux, psychologiques et personnels dans le cadre des procès.

Combattre le crime organisé

Le gouvernement libéral a présenté des textes de loi et des réglementations pour lutter contre le crime organisé. Nous avons adopté une loi sur la protection des témoins. Nous avons également lancé une stratégie pour lutter contre la contrebande du tabac, des armes et de l'alcool.

Nous avons lancé une nouvelle initiative qui renforce les efforts visant à freiner la contrebande en ayant comme point de mire les revenus que le crime organisé tire de ses activités criminelles. Nous mettons sur pied dans les grandes villes du pays dix nouvelles brigades qui s'intéresseront tout particulièrement au produit du crime. Un nouveau gouvernement libéral continuera d'encourager une action répressive énergique contre le crime organisé, à l'aide de tous les moyens législatifs et réglementaires dont il peut disposer.

La libre circulation des informations dans le système judiciaire

Il est indispensable que les informations sur les délinquants et sur les crimes circulent sans entrave et sans délai au sein de l'appareil judiciaire. Le cas échéant, les suspects peuvent, à la faveur des faiblesses du système, échapper à la justice, faisant peser une menace sur la sécurité publique.

Le gouvernement libéral s'emploie à supprimer les obstacles qui freinent la communication des informations entre tous les intervenants de la justice. Nous travaille-

rons avec les provinces pour harmoniser et rentabiliser les systèmes d'information de l'appareil judiciaire, et ainsi mieux protéger la société.

Favoriser la prévention

Pour bien lutter contre la délinquance, il faut concilier la mission préventive et le dispositif répressif traditionnel. La politique criminelle du gouvernement libéral se fonde sur cet axiome : conjuguer sanction et prévention.

Les facteurs qui interviennent dans la genèse de la délinquance juvénile sont entre autres le chômage, la pauvreté, l'inégalité, les violences familiales, l'analphabétisme, la médiocrité du logement et un faible niveau d'instruction. Diminuer l'incidence de ces facteurs de risque peut détourner les jeunes de la délinquance.

Pour s'attaquer aux causes profondes de la délinquance, le gouvernement libéral a lancé la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime et créé le Conseil national de prévention du crime. Depuis sa création, le Conseil s'est attaché à élaborer des stratégies pour aider les pouvoirs publics et les collectivités à endiguer la délinquance. La prévention, soutient le Conseil, passe par des mesures favorisant le développement social, les enfants et les jeunes venant au premier rang de ses priorités.

Le gouvernement libéral est favorable à cette orientation. Parmi les initiatives en faveur du développement social annoncées dans le budget de 1997 et dans la présente plate-forme, mentionnons le Programme d'action communautaire pour les enfants

(page 54), la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants (page 56), les centres d'excellence sur le bien-être des enfants (page 57), le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (page 77) et les maisons de la jeunesse autochtone à vocation multiple (page 78).

La prévention de la délinquance à l'échelon local

Tous les pouvoirs publics dans le monde entier jouent la carte de la prévention à l'échelle locale. Pour que ces mesures préventives soient efficaces, il faut respecter un certain nombre de principes :

- Tout d'abord, la collectivité doit cerner ses besoins à court et à long terme.
- La prévention doit faire intervenir tous les acteurs locaux, notamment les responsables du logement, des services sociaux, de la santé publique, des loisirs, des écoles et des forces de l'ordre.
- Il faut faire jouer la cohésion locale et la solidarité, dans le cadre d'actions diverses qui, pour être efficaces ne doivent pas être ponctuelles.

Renforcer le tissu social réduit l'exclusion, en plus de favoriser la solidarité et le sentiment d'appartenance. Le gouvernement libéral s'attache à donner aux collectivités locales les moyens de mener une lutte préventive contre la délinquance. Il favorise une approche intégrée faisant appel à diverses stratégies de prévention destinées à réduire les occasions de commettre un crime, à renforcer les services de police communautaire et à freiner la conjonction de

La réglementation des armes à feu

facteurs favorisant la délinquance.

Pour favoriser les actions locales de lutte contre la délinquance, un nouveau gouvernement libéral accroîtra les crédits destinés aux mesures communautaires de prévention pour les porter à 30 millions de dollars par an, soit un dollar par citoyen. Le coût annuel d'un jeune détenu s'élève à quelque 100 000 dollars par an. Si la prévention permet l'incarcération de 300 jeunes de moins par an, notre effort budgétaire de 30 millions de dollars en faveur de la prévention aura été rentable.

Ces crédits financeront surtout des projets de prévention élaborés par les autorités et les organisations locales. Pour mettre en œuvre ce plan, le gouvernement libéral chargera un haut responsable de créer une direction vouée à l'élaboration de moyens et de plans de lutte contre la délinquance. Pour accompagner les efforts des collectivités, nous élaborerons aussi du matériel documentaire, nous encouragerons le perfectionnement des méthodes ainsi que les projets novateurs.

Compte tenu du fait qu'un bon cadre de vie est propice aux affaires, le secteur privé doit s'associer à ces efforts, devenir un partenaire de premier plan et fournir des moyens à l'échelon local. Un nouveau gouvernement libéral collaborera avec le secteur privé et les organisations sans but lucratif pour créer un organisme de lutte contre la délinquance. Un organisme semblable au Royaume-Uni assure des services de consultation, dispense des formations, coordonne des programmes de prévention, favorise les innovations pratiques et théoriques, et encourage les efforts de pédagogie auprès du grand public.

Dans le cadre de ses mesures préventives visant à faire reculer la criminalité, le gouvernement libéral a assujéti les armes à feu à une nouvelle réglementation, l'une des plus musclées en Occident. La plupart des Canadiens et des Canadiennes y sont favorables, de même que les forces de l'ordre, pour qui il s'agit d'un moyen de lutte indispensable.

Nous ne tolérerons pas l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Les dispositions du code pénal sur les peines et les infractions ont été durcies, prévoyant notamment une peine minimale d'emprisonnement de quatre ans pour les crimes commis à l'aide d'une arme à feu. L'assimilation de la contrebande et de l'importation illégale d'armes à feu à une infraction, aux termes du code pénal, raffermira la lutte contre ces fléaux. Les armes de poing et les armes de combat militaire dont l'utilisation n'est pas légitime sont désormais interdites.

La mise en place d'un fichier national des armes à feu permettra de faire barrage aux importations d'armes à feu, de lutter contre l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles, de mieux faire respecter les interdictions de port d'armes à feu et de faciliter le travail des forces de l'ordre dans les cas de

violence conjugale ou de vols qualifiés, entre autres. Le fichier sera facile à consulter, simple et rentable.

Un groupe d'utilisateurs d'armes à feu a été créé, pour favoriser la prise en compte des intérêts des divers détenteurs d'armes à feu, notamment les amateurs de chasse, les armuriers, les tireurs sportifs et les collectionneurs. Pour respecter les droits issus de traités et le mode d'existence traditionnel des Autochtones, nous les associerons à toutes les modalités de la mise en œuvre du nouveau dispositif.

Les chasseurs et les trappeurs de subsistance, autochtones ou non, seront dispensés des droits d'immatriculation et d'autorisation, mais ils devront néanmoins enregistrer leurs armes. Le gouvernement libéral s'est employé à prévoir des droits abordables aussi.

Pour prévenir la violence familiale, la nouvelle réglementation fait obligation à quiconque présente une demande d'acquisition d'arme à feu d'en notifier son époux ou son conjoint de fait (ou son ex-conjoint de moins de deux ans), qui peut alors faire connaître ses craintes, s'il y a lieu. Ces nouvelles mesures feront reculer la criminalité et sauveront de nombreuses vies. ■

Dossier

La promotion de notre identité culturelle

La culture vient cristalliser notre vécu, nos valeurs, nos paysages, nos géographies. Elle cimenter notre pays et nous particularise en tant que citoyens du monde.

À l'heure actuelle, le Canada compte au moins 30 orchestres professionnels, plus de 160 maisons d'édition, quelque 30 compagnies de danse, 65 maisons de production et de distribution d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, au moins 600 sociétés spécialisées dans la production cinématographique et télévisuelle, plus de 50 maisons de la culture, plus de 80 galeries d'art publiques et environ 100 magazines culturels.

La culture canadienne rayonne à l'étranger. On peut lire les noms d'artistes canadiens sur les affiches ou les pochettes de disques à Londres, à Paris, à New York, et les œuvres de nos grands auteurs y garnissent les rayons des librairies. Toronto est la troisième ville théâtrale du monde, Montréal a redéfini l'industrie du cirque et lui a donné un souffle nouveau dans le monde, tandis que Vancouver est devenue un grand centre pour la production cinématographique en Amérique du Nord. Le Canada est le pays qui vend le plus d'émissions de télévision à l'étranger, après les États-Unis. Dans de nombreux domaines artistiques, le Canada est surtout

exportateur. Ainsi, la SOCAN, qui est chargée de percevoir les droits d'auteur des œuvres musicales canadiennes, recueille davantage de droits à l'étranger.

Nos produits culturels triomphent chez nous et à l'étranger car nous avons une identité nationale unique, façonnée par nos ancêtres, qui incarne à la fois notre appartenance à ce pays et notre ouverture sur le monde. Notre bilinguisme et notre multiculturalisme viennent enrichir encore notre culture, tandis que la culture autochtone soutient l'élan des Premières nations. Les Néo-Canadiens d'hier et d'aujourd'hui, par leurs nouvelles perspectives et leurs traditions, laissent leur empreinte dans tous les domaines culturels.

Le gouvernement libéral sait bien que nos œuvres artistiques et culturelles ont une valeur qui ne se mesure pas seulement en termes commerciaux. Notre effort financier en faveur du rayonnement de notre culture ne se résume pas non plus à une équation marchande. Or, le cadre international dans lequel s'épanouit notre culture est en mutation. Dans l'univers sans frontières des nouvelles technologies de l'information, les produits culturels sont accessibles du bout des doigts. Le gouvernement libéral doit donc créer les conditions qui favoriseront le

rayonnement de notre culture à l'échelle locale, régionale et internationale.

Nos liens étroits avec les États-Unis – la première puissance culturelle du monde – tout en nous ouvrant des possibilités, nous posent un immense défi. Nous devons élaborer des stratégies pour aider nos artistes et nos productions culturelles et revaloriser nos industries culturelles sans toutefois mettre en péril nos relations commerciales. Le Canada continuera de jouer un rôle important dans l'établissement d'un cadre réglementaire international qui favorisera le rayonnement des activités culturelles nationales sur la scène mondiale.

Tout en assainissant les finances publiques, le gouvernement libéral a fait des investissements judicieux afin d'assurer l'avenir de nos industries culturelles. Comme par le passé, le gouvernement libéral favorisera la création de nouveaux partenariats avec le secteur privé en vue de stimuler l'expansion et le rayonnement de nos activités artistiques.

Au cours des 80 dernières années, diverses mesures fédérales en faveur de la culture ont vu le jour. Elles mobilisent les concours des provinces, de mécènes, d'entreprises, de fondations et du grand public afin de favoriser le rayonnement de notre culture.

Les Canadiens et les Canadiennes, en tant que bénévoles, consommateurs ou créateurs, ont joué un rôle vital dans l'essor et la pérennisation de nos réseaux culturels.

Mais notre vie culturelle n'est pas le fait des aides publiques ou des mécénats, elle tient surtout aux artistes et aux créateurs, ceux-là même qui font les plus grands efforts et les plus grands sacrifices pour créer des œuvres et les faire connaître. Un nouveau gouvernement libéral élaborera une politique culturelle qui sera davantage axée sur les artistes, et ce afin d'encourager les différentes formes d'expression de notre art, ici et à l'étranger.

Favoriser la créativité

Le gouvernement libéral s'engage à encourager les industries culturelles canadiennes avec les moyens dont il dispose. Depuis 1993, nous avons réaménagé progressivement la fiscalité afin d'encourager le financement des industries culturelles. Le régime prévoit maintenant des mesures fiscales pour favoriser les dons aux organismes culturels nationaux admis à en bénéficier. Ces mesures se traduisent par une déduction d'environ 50 % pour les dons. Conjuguées aux encouragements fiscaux et aux subventions relatifs aux

investissements en faveur des productions cinématographiques et musicales, les déductions rendent notre fiscalité plus favorable aux activités culturelles. En outre, le gouvernement libéral a instauré un dispositif fiscal pour les nouvelles productions cinématographiques et audiovisuelles qui prévoit des crédits d'impôt remboursables pouvant atteindre 12 % des coûts de production pour les entreprises canadiennes répondant à certaines conditions. Ces mesures devraient encourager les dons en faveur de la production et de la distribution de nos œuvres. Le gouvernement libéral reste attaché aux institutions fédérales culturelles, qui se sont épanouies dans le cadre d'une politique culturelle éclairée. Le Conseil des arts du Canada sera prioritaire. Créé en 1957, cet organisme indépendant a pour principale mission d'aider les artistes et les organismes culturels. Il mobilise la plus grande partie de ses crédits en collaboration avec les provinces, les municipalités et les entreprises, ainsi que le public. Comme le gouvernement libéral privilégie une politique culturelle axée sur les artistes, il consacrera des crédits nouveaux de 25 millions de dollars par an au Conseil des arts du Canada afin d'encourager les efforts de cet important organisme en faveur des artistes.

La médiatisation de nos artistes et de leurs œuvres à l'étranger est bénéfique non seulement du point de vue diplomatique, mais aussi sur les plans artistique et économique.

Un nouveau gouvernement libéral procurera un financement additionnel de 25 millions de dollars annuellement pour accentuer l'important travail du Conseil des arts du Canada dans son soutien aux artistes.

Radiodiffusion, multimédia et édition

En 1993, nous nous étions engagés à doter les institutions culturelles nationales, comme la Société Radio-Canada (SRC), d'un budget pluriannuel stable. La lutte contre le déficit ayant présenté de grandes contraintes budgétaires, nous n'avons pas pu honorer cette promesse. Le gouvernement libéral a cependant rétabli des crédits annuels de 10 millions de dollars pour la radiodiffusion publique et fait un effort financier en faveur de Radio-Canada international. La SRC pourra en outre produire de nouvelles émissions grâce au Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes créé en septembre 1996.

Le gouvernement libéral favorise sans réserve la radiodiffusion publique canadienne : il accorde des crédits annuels de 858 millions de dollars à la Société Radio-Canada. À mesure que nous assainirons les finances publiques, nous augmenterons notre effort en faveur de la radiodiffusion publique canadienne.

Le Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes encouragera la production d'émissions canadiennes tout en favorisant la création d'emplois et le perfectionnement des compétences dans l'audiovisuel. Doté de

crédits annuels de 200 millions de dollars, il consacre l'importance du rôle que jouent à l'heure actuelle les producteurs indépendants et les bailleurs de fonds privés dans l'industrie de la câblodistribution et de la télévision.

L'industrie multimédia réunit les divers talents des milieux artistiques – producteurs cinématographiques et audiovisuels, créateurs de logiciels. Nos compétences et notre esprit d'entreprise nous ont d'ores et déjà valu de nombreux succès dans cette industrie naissante. Les productions multimédias et les autoroutes de l'information doivent, c'est là notre défi, être le reflet fidèle de notre patrimoine culturel et faire une large place au français et à l'anglais. Au cours d'un deuxième mandat, le gouvernement libéral consacra 15 millions de dollars, sur cinq ans, aux garanties de prêts dans le cadre du Fonds de développement des industries culturelles, pour favoriser la diffusion en anglais et en français des produits multimédias et des données sur les autoroutes de l'information.

Le monde de l'édition revêt une grande importance, non seulement parce qu'il diffuse la culture mais aussi parce que les ouvrages littéraires inspirent souvent des pièces de théâtre, des films et des émissions de télévision. Or, il est affligé de plusieurs maux :

pénurie de capitaux, exigüité du marché, vive concurrence étrangère. Nos maisons d'édition ont de plus en plus de mal à trouver des capitaux pour assurer leur fonctionnement. Elles s'en sortent néanmoins parce qu'elles ne ménagent aucun effort pour répondre à la demande, qui est très disséminée, et parce que nos œuvres littéraires, en plus d'être louées par la critique, obtiennent de plus en plus la faveur du grand public.

Un nouveau gouvernement libéral créera une Société de développement des maisons d'édition pour aider la profession. Il accroîtra de 15 millions de dollars par an son effort financier en faveur du monde de l'édition.

Tous les programmes d'aide au monde de l'édition qui se trouvent au ministère du Patrimoine canadien et certains programmes chapeautés par le Conseil des arts du Canada seront confiés à la nouvelle Société de développement des maisons d'édition. Celle-ci aura pour missions de soutenir les initiatives actuelles, de garantir des prêts, de trouver des capitaux-risques, de favoriser les exportations et la distribution, d'aider les détaillants, d'encourager les innovations technologiques et d'apporter d'autres concours aux éditeurs. Cette structure permettra de plus grandes coopérations entre le gouvernement fédéral et les éditeurs privés ou sans but lucratif.

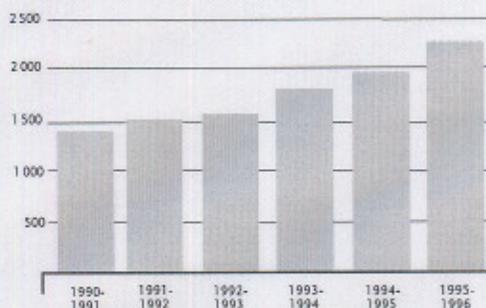
Sur la scène internationale

Le gouvernement libéral s'attache à favoriser notre rayonnement culturel dans le cadre de la défense de nos intérêts sur la scène internationale. Nous avons repensé la promotion de notre pays et de nos produits à l'étranger, et

Faits saillants : Les industries culturelles canadiennes

Nos exportations de produits et de services culturels font prospérer nos industries dans ce domaine.

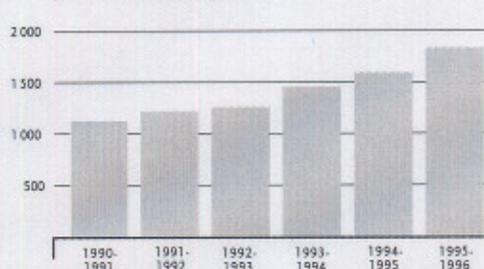
Exportations de services culturels
(en millions de dollars courants)



Source : ministère du Patrimoine canadien

Tourisme culturel, presse écrite, cinéma, audiovisuel et musique, y compris les redevances

Exportations de produits culturels
(en millions de dollars courants)



Source : ministère du Patrimoine canadien

Équipements culturels, presse écrite, arts visuels et éditions phonographiques

Notre culture rayonne dans le monde entier. Un nouveau gouvernement libéral fera un effort en faveur de nos industries culturelles grâce à une nouvelle agence de promotion commerciale qui appuiera les exportations de nos produits et services dans ce secteur.

Le secteur culturel compte directement pour plus de 25 milliards de dollars dans notre PIB et fait travailler 900 000 personnes, soit 6,9 % de tous les emplois au Canada.

La promotion de notre identité culturelle

nos artistes y concourent mieux. La médiation de nos artistes et de leurs œuvres à l'étranger est bénéfique non seulement du point de vue diplomatique, mais aussi sur les plans artistique et économique.

Nous sommes fiers de nos réalisations culturelles et, en assurant leur rayonnement dans le monde, nous soignerons l'image du Canada. Un nouveau gouvernement libéral renforcera les moyens dont disposent les industries culturelles pour commercialiser leurs produits à l'étranger. Cela prolongera nos actions destinées à accroître notre présence dans les différents festivals internationaux et les foires commerciales. Une Agence de promotion commerciale (pages 30-31) aura pour mission de commercialiser nos produits et services culturels et pédagogiques.

Les artistes canadiens aident à faire découvrir le visage du Canada sur la scène internationale et nous renvoient une image de nous-mêmes. Leurs œuvres – chansons, images, chorégraphies et paroles – façonnent notre identité nationale et exaltent notre pays.

Pour bien marquer le début du prochain siècle, un nouveau gouvernement libéral accordera au Conseil des arts du Canada une enveloppe de 10 millions de dollars en le

chargeant de commander des œuvres. Choisis par voie de concours, ces œuvres d'art, chorégraphies, pièces de théâtre, œuvres musicales, films, nouvelles expressions artistiques et œuvres littéraires seront présentées aux quatre coins du pays en l'an 2000 et viendront enrichir en permanence nos répertoires et nos collections pour l'avenir.

À l'aube de l'an 2000, la mondialisation des économies, la vive concurrence internationale et le virage technologique viennent modifier les rapports entre les gens ainsi que la vie économique. La naissance de nouveaux débouchés ouvre de nouvelles perspectives à nos artistes, qui peuvent ainsi s'épanouir et faire entendre notre voix dans le concert des nations.

Mais si la nouvelle donne économique offre de nouvelles et belles possibilités, elle fait peser des contraintes aussi. Tous les pays font un effort pour assurer la protection et le rayonnement de leur culture et de leurs modes d'expression artistique. Le Canada aussi. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui surtout, il nous faut des institutions culturelles fortes qui encourageront les échanges entre les Canadiens et avec les autres citoyens dans le monde. Un nouveau gouvernement libéral assurera le rayonnement des artistes

canadiens et de nos industries culturelles dans cette nouvelle conjoncture économique mondiale en mutation. Au même moment, il s'emploiera à préserver et à faire prospérer nos industries culturelles. Car, forts de notre spécificité culturelle, nous pouvons rayonner dans le monde.

Soutien financier pour les athlètes amateurs

L'été 1996 restera gravé dans notre mémoire : nos équipes olympiques et paralympiques nous ont offert leur plus belle prestation de tous les temps. Voir nos athlètes arborer la feuille d'érable et représenter le Canada de manière si exceptionnelle sur la scène internationale remplit toujours les Canadiens et les Canadiennes d'une grande fierté.

Les libéraux favorisent l'athlétisme de haut niveau. Nous sommes convaincus que le dynamisme sportif contribue à revaloriser l'identité canadienne. Pour consolider nos succès dans le domaine sportif, il faut aider financièrement nos athlètes amateurs et donner les ressources aux organisations qui entraînent nos champions de demain. Un nouveau gouvernement libéral octroiera des crédits supplémentaires de 50 millions de dollars sur cinq ans aux athlètes amateurs et aux organismes sportifs nationaux.

Un nouveau gouvernement libéral créera une Société de développement des maisons d'édition pour aider la profession. Il accroîtra de 15 millions de dollars par an son effort financier en faveur du monde de l'édition.

Un nouveau gouvernement libéral octroiera des crédits supplémentaires de 50 millions de dollars sur cinq ans aux athlètes amateurs et aux organismes sportifs nationaux.



Bâtir notre avenir
ensemble

initiative
democratie
droits de la
personne
paix

Chapitre 6

Le Canada : ouverture sur le monde

sécurité

Le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus interdépendant. La sécurité publique, l'environnement, le bien-être économique, la sensibilité culturelle des Canadiens et des Canadiennes sont façonnés dans une certaine mesure par des forces qui se trouvent au-delà de nos frontières. Le Canada doit modeler lui aussi les conditions internationales qui affectent sa population. Nous nous emploierons donc à promouvoir dans le monde ces idéaux auxquels nous tenons tant dans notre propre société.

indépendance
primauté du
droit

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent que leur gouvernement joue un rôle dynamique, indépendant et internationaliste dans le monde. Notre politique étrangère doit incarner et favoriser le rayonnement de nos valeurs telles que le pacifisme, la tolérance, la coopération, ainsi que le respect de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit. Les Canadiens et les Canadiennes ont raison d'être fiers du rôle constructif que leur pays a toujours joué dans les affaires du monde.

Le Canada occupe une place éminente sur l'échiquier mondial; la portée de son pouvoir dépasse amplement la taille de sa population, de son économie ou sa force militaire. Nous ne sommes pas une superpuissance, mais notre géographie, notre histoire et nos valeurs nous confèrent une influence considérable dans la communauté internationale. Sans passé colonialiste et fort de sa diversité culturelle, le Canada est en mesure de bien comprendre les voix qui composent le concert des nations. Notre rang dans le monde, nous le devons à notre histoire, qui nous investit d'une mission spéciale : le Canada sert d'interlocuteur dans les affaires du monde, il est devenu médiateur par excellence. Grâce à la réputation que nous nous sommes taillée, nous avons pu faire partie des plus importantes tables de concertation internationales.

Le Canada et les États-Unis ont l'un et l'autre des atouts qui découlent de leur proximité. Tous deux bénéficient des relations prospères qui ont permis d'échanger une foule d'idées tout autant que des biens et services. Cette proximité et les liens qui en découlent influencent notre identité. Tout en entretenant des rapports directs, francs et solides avec notre plus grand partenaire commercial, les libéraux croient que nous devons dégager une vision stratégique et voir loin, au-delà de l'Amérique du Nord, et nouer des liens politiques et culturels avec des pays du monde entier.

Le Canada est un pays ouvert sur le monde. La diversité de notre patrimoine culturel nous permet de tisser des liens privilégiés au sein de l'espace anglophone et de la Francophonie, et avec les pays d'origine de nos concitoyens venus

de toutes les parties du monde pour s'installer ici. Nous sommes le trait d'union historique et culturel entre l'Europe et les États-Unis, et nous nous éveillons à notre importance dans le bassin du Pacifique et l'hémisphère occidental.

Nous sommes fiers de notre tradition militaire. Les Canadiens et leurs alliés se rappellent la bravoure de nos soldats sur les champs de bataille et le sacrifice de leurs vies pendant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée. Aujourd'hui, nos Casques bleus sont reconnus pour leur savoir-faire et leur rôle de pointe dans les missions de paix dans le monde, que ce soit en Haïti, en Bosnie, au Cambodge ou sur les hauteurs du Golan.

Nous avons su bâtir une admirable fédération, que nous devons préserver, non seulement pour nous et pour nos enfants, mais aussi pour inspirer les autres. Car de plus en plus de pays se tournent vers le fédéralisme pour mieux unir des populations de langues et de cultures différentes. L'exemple canadien est riche d'enseignements. Dans cette optique, un nouveau gouvernement libéral proposera la création d'un forum international des fédérations, qui permettra aux pays dotés d'un système fédéral de mettre en commun leurs idées et les données de leur expérience, et de concevoir des solutions neuves.

Le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus interdépendant. La sécurité publique, l'environnement, le bien-être économique, la sensibilité culturelle des Canadiens et des Canadiennes sont façonnés dans une certaine mesure par des forces qui se trouvent au-delà de nos frontières. Le Canada doit modeler lui aussi les conditions internationales qui affectent sa population. Un nouveau gouvernement libéral s'emploiera donc à promouvoir dans le monde ces idéaux auxquels nous tenons tant dans notre propre société.

Le gouvernement libéral saura relever les défis du prochain siècle. Notre politique étrangère, dans le cadre d'un deuxième mandat, continuera de privilégier la sécurité au sens large. Un nouveau gouvernement libéral poursuivra son action directe en vue de bâtir un monde où les conflits sont résolus par des négociations

pacifiques, ou notre environnement est protégé, ou les droits de la personne et la primauté du droit sont respectés, ou les besoins humains fondamentaux tels les aliments de base, le logement, les services médicaux de base et l'éducation primaire sont accessibles à tous.

Le Canada sait nouer des alliances, trouver des *modus vivendi* et jeter des ponts, comme le montre notre fédéralisme flexible. Plus que jamais, le Canada peut se faire chef de file et exercer son pouvoir de concertation, traiter plutôt que trancher, dans les affaires internationales. En Afrique, par exemple, il a donné le ton en répondant aux besoins humanitaires de milliers de réfugiés qui sont rentrés au Rwanda après leur exode au Zaïre. Le Canada est encore attentif aux besoins de cette région qui restent prépondérants.

Les partenariats favorisant la sécurité et la stabilité dans le monde

La politique étrangère du gouvernement libéral engage l'action du Canada au sein des institutions multilatérales, qu'il s'agisse de l'OTAN ou des diverses institutions financières internationales, ou encore des Nations unies et de ses organismes. Le Canada défend ses intérêts nationaux lorsqu'il favorise un système international dont les règles sont définies et respectées par la communauté internationale.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent encourager la paix et la justice dans le monde. Un nouveau gouvernement libéral favorisera la création d'un Tribunal international chargé de juger les auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Nous aiderons à associer tous les intervenants aux processus décisionnels. Il est important d'assurer la participation des pays en voie de développement pour que ce tribunal recueille une adhésion universelle.

Le gouvernement libéral s'efforce de renforcer et d'optimiser l'action des Nations unies, un forum multilatéral où le Canada joue un rôle prépondérant au sein des missions de maintien de la paix et exerce son pouvoir de médiation. Il continuera à préconiser au sein des Nations unies et de la communauté internationale une

Redevenir maîtres de notre politique étrangère

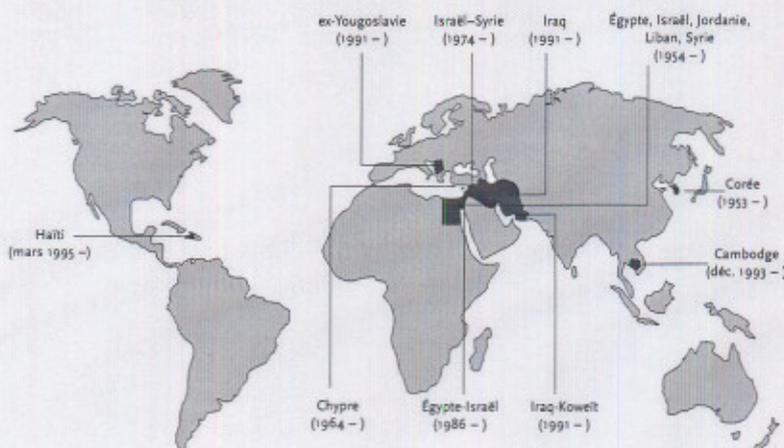
Dans ses relations commerciales et diplomatiques, le gouvernement canadien avait toujours fait preuve d'indépendance, manifestant ainsi sa souveraineté. Contrairement au gouvernement précédent qui avait tendance à suivre de trop près les États-Unis, le gouvernement libéral a permis au Canada de redevenir maître de ses choix de politique étrangère et il s'est employé à favoriser la coopération multilatérale et à tisser des liens commerciaux au-delà de l'Amérique du Nord.

En 1996, les législateurs américains ont adopté la loi Helms-Burton, qui prévoit des sanctions à l'encontre des firmes étrangères et des particuliers entretenant en toute légitimité des liens commerciaux avec Cuba, notamment une interdiction de séjour pour certains d'entre eux sur le territoire américain. Le Canada a donné le ton en mobilisant les pays d'Europe et d'Amérique latine pour contrecarrer cette action sans précédent par laquelle les Américains cherchent à imposer leurs propres lois commerciales et leur propre politique à d'autres pays. Nous appuyons la contestation de la loi Helms-Burton dans l'enceinte de l'Organisation mondiale du commerce et nous avons modifié la Loi sur les mesures extrater-

ritoriales étrangères dans le but d'aider les entreprises canadiennes et les particuliers à combattre la loi Helms-Burton.

Étant une puissance moyenne, le Canada a intérêt à favoriser l'élaboration et le respect de règles internationales. Notre gouvernement s'est saisi de nouveaux dossiers internationaux qui doivent impérativement retenir l'attention de la communauté internationale et les conduire à une action collective. À titre de président du sommet du G7 qui s'est tenu à Halifax en 1995, le Premier ministre Jean Chrétien a souligné aux chefs d'État et de gouvernement la nécessité de réformer les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour les orienter sur la mondialisation des économies et les difficultés des pays en voie de développement. Dans la foulée de cette initiative canadienne, des réaménagements ont été apportés au FMI pour aider à prévenir des crises comme celle qui a suivi la dévaluation du peso mexicain en 1994. Plus récemment, le Canada a mené l'action humanitaire en faveur des milliers de réfugiés qui sont rentrés au Rwanda après leur exode au Zaïre. ■

Au service du Canada et du monde entier



Missions canadiennes de maintien de la paix en cours

Tout au long du XX^e siècle, le Canada a participé aux opérations internationales de maintien de la paix. Nous demandons à nos forces armées, normalement entraînées au combat, de servir de force d'interposition dans les points chauds du globe. Et elles s'acquittent de leurs missions en faisant preuve de professionnalisme.

Dans le cadre de leurs missions de paix, nos armées de l'air, de terre et de mer ont fait respecter des cessez-le-feu, ouvert des lignes de communication, assuré des ravitaillements et une aide humanitaire. Elles ont aussi désarmé et déminé des régions mises à feu et à sang, et fait valoir leurs savoir-faire en matière d'ingénierie, de formation et de soins médicaux.

Au Cambodge, les Casques bleus canadiens ont organisé les communications relatives au cessez-le-feu et mis en route des programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines pour permettre la réinstallation des réfugiés. Dans l'ex-Yougoslavie, un bataillon canadien a pu sécuriser l'aéroport de Sarajevo et permettre un pont aérien pour acheminer l'aide humanitaire.

Cet apport à la sécurité internationale et au développement humain remplit tous les Canadiens et Canadiennes de fierté et a valu au Canada le respect des Nations unies et de ses pays membres. ■

stratégie qui, au-delà de l'effort traditionnel en faveur du maintien de la paix, englobe une définition de sécurité au sens large. Les crises humanitaires de ces dernières années ont conduit le Canada à souligner la triple nécessité de prévenir les conflits, de réagir rapidement quand ils éclatent et de reconstruire les pays dévastés par la guerre.

C'est pourquoi le gouvernement libéral a mis sur pied le Centre de maintien de la paix Pearson sur les lieux de l'ancienne base militaire de Cornwallis (Nouvelle-Écosse). Il s'agit d'un centre international de formation des Casques bleus servant de pivot pour la diffusion d'informations et les activités liées au maintien de la paix. Le centre de formation donne une dimension moderne aux notions de maintien et d'édification de la paix en abordant des thèmes tels que l'assistance aux réfugiés et la reconstruction des pays déchirés par la guerre.

En outre, un gouvernement libéral réélu favorisera l'élargissement de l'OTAN, assurant la sécurité de l'Europe entière, dont la Russie. Il ne ménagera aucun effort pour assurer la suppression des arsenaux nucléaires et chimiques et des mines antipersonnel dans le monde. Le Canada s'est fait le chef de file des efforts internationaux visant à éliminer les mines antipersonnel. Il y en a plus de 110 millions enfouies dans le sol, qui menacent la sécurité de civils innocents.

Un nouveau gouvernement libéral continuera à favoriser l'accélération de la mise en place d'une interdiction globale visant l'utilisation, la production, l'accumulation et l'exportation de mines antipersonnel. Le Canada accueillera en décembre 1997 une conférence internationale sur le sujet. Nous accélérerons, en collaboration avec les ONG, les entreprises et les milieux universitaires, les travaux visant à mettre au point et à proposer des biens et services de déminage plus efficaces. Par ailleurs, nous participerons à leurs efforts de réadaptation des victimes qui ont été mutilées par les mines terrestres.

Notre action humanitaire en faveur de la stabilité dans le monde se poursuivra. Un nouveau gouvernement libéral veillera à ce que

les programmes d'aide contribuent à la mise en place d'institutions démocratiques dans les pays bénéficiaires. Nos efforts favoriseront le respect et la promotion des droits des femmes et des enfants, et obéiront aux principes du développement durable.

Un nouveau gouvernement libéral favorisera la mise en œuvre d'initiatives internationales en faveur de la défense de l'environnement mondial, par exemple pour la couche d'ozone, les changements climatiques, la biodiversité et la désertification. Nos actions sur le plan international s'inscriront dans un cadre national. Nous veillerons aussi à la protection de l'environnement canadien en préservant nos importantes réserves de poissons sur les côtes est et ouest. Le gouvernement libéral s'efforce à l'échelle internationale de défendre les ressources halieutiques mondiales et de faire ratifier la convention des Nations unies sur les stocks chevauchants.

Faire valoir nos atouts

Notre influence dans le monde tient à la manière que nous avons de traiter plutôt que de trancher. Notre force tient à notre bilinguisme, à notre multiculturalisme, à notre ouverture sur le monde, à notre position de chef de file et d'innovateur, ainsi qu'aux consensus que nous pouvons dégager au sein des forums auxquels nous participons.

Le respect dont nous jouissons au sein de la communauté internationale est le fruit de nos efforts, que nous devons poursuivre en relevant avec imagination les nouveaux défis. C'est pourquoi la Stratégie d'information internationale sur le Canada constitue l'un des axes de notre politique étrangère. Dans le cadre de cette stratégie, un nouveau gouvernement libéral définira des orientations générales pour mobiliser nos moyens technologiques et informatiques en fonction de nos priorités en matière de politique étrangère. Nos services de radiodiffusion internationaux et les réseaux télématiques mis au service du commerce extérieur, de l'enseignement et du développement, peuvent, en faisant un usage judicieux des informations, concourir à optimiser nos efforts à l'étranger.

La commercialisation de nos technologies de l'information et de nos moyens de télécommunications nous est bénéfique. Mais les outils, les enseignements et les bienfaits de la révolution informatique échappent souvent aux pauvres de ce monde. Comme le fossé entre privilégiés et démunis ne cesse de grandir en matière de communications, nous devons réfléchir aux moyens de mettre nos richesses informatiques et télématiques au service du développement des pays les plus susceptibles d'en bénéficier.

Le Canada peut jouer le rôle de plaque tournante des savoir-faire en aidant les pays en voie de développement à se donner les moyens de leurs ambitions. Le Canada dispose de tous les moyens nécessaires pour recueillir l'information et diffuser des savoir-faire. L'immensité de sa géographie et l'éparpillement de sa population l'ont conduit à occuper les premiers rangs mondiaux en matière d'audiovisuel d'intérêt local, d'audiovisuel public, de communications par satellite et de télé-enseignement. Par le transfert de ces technologies et leur adaptation aux besoins des pays en voie de développement, le Canada peut aider à accroître les moyens permettant de redresser le niveau d'instruction de leurs populations, ce qui finira par se répercuter favorablement sur leur essor économique et leurs échanges commerciaux.

Les débouchés pour les compétences et les services canadiens croissent à mesure que les pays étrangers développent leurs capacités d'exportation. Les pages 30 et 31 décrivent la démarche stratégique que nous avons adoptée avec Équipe Canada pour promouvoir le commerce international.

Faire rayonner la culture canadienne

Le monde est de plus en plus interdépendant en raison des nouvelles technologies de l'information. Un nouveau gouvernement libéral mettra nos moyens informatiques et télématiques au service de notre rayonnement culturel. Le gouvernement libéral s'est fait le chef de file des efforts visant à mettre les pays de la Francophonie sur les autoroutes de l'information. En appuyant le Centre international de développe-

Un nouveau gouvernement libéral continuera d'attacher une importance primordiale aux droits des enfants du monde entier.

Une grande mobilisation contre les mines antipersonnel

À l'heure actuelle, plus de 110 millions de mines antipersonnel meurtrières sont en place dans le monde. En octobre 1996, le Canada a accueilli à Ottawa une conférence internationale chargée de réfléchir à des stratégies pour supprimer le danger que présentent ces mines pour la vie et la sécurité des êtres humains. À cette occasion, le Canada a donné rendez-vous à tous les pays à Ottawa en décembre

1997 pour signer un traité interdisant l'utilisation, la fabrication, le stockage et l'exportation de mines antipersonnel.

La lutte du Canada contre les mines antipersonnel, mieux connue sur la scène internationale comme la « démarche d'Ottawa », prend de l'ampleur. Le nombre de pays favorables à l'interdiction totale de ces mines ne cesse de croître sous l'influence

positive du Canada.

Le Canada est en train de détruire ses propres réserves de mines antipersonnel et continuera d'exhorter la communauté internationale à prendre des mesures semblables. En outre, le gouvernement libéral s'est engagé à accélérer les travaux de recherche visant à mettre au point de nouvelles technologies de déminage plus efficaces.

Un nouveau gouvernement libéral favorisera la création d'un Tribunal international chargé de juger les auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

ment de l'inforoute en français, le Canada encourage la diversité culturelle sur le réseau Internet et assure une présence française sur l'inforoute.

Au début de 1997, le Premier ministre a inauguré le Centre culturel canadien à Paris, qui est la plus grande institution culturelle canadienne à l'étranger. Carrefour de la culture et de la haute technologie, ce haut lieu médiatique sert de vitrine du Canada, de ses produits culturels et technologiques. Un second centre culturel, logé à l'enseigne de la Maison du Canada à Londres qui est en rénovation, ouvrira ses portes en 1998.

Favoriser le respect des droits de la personne

Les Canadiens sont fiers de leur importante contribution à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies en 1948, dont l'ébauche a été rédigée par un Canadien, John Peters Humphrey. À l'approche du 50^e anniversaire de cette date marquante, le Canada doit se pencher sur les nouvelles atteintes aux droits de la personne.

La violence et les troubles sociaux mettent en péril les droits de la personne. Un nouveau gouvernement libéral continuera de favoriser la paix et le respect des droits en participant à la formation policière et judiciaire, notamment en Haïti et sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Nous ferons également en sorte que les programmes d'aide encouragent le respect des droits de la personne dans les pays bénéficiaires en favorisant la mise en place d'institutions démocratiques. Nous venons de réviser les règles qui président aux projets dans le cadre de l'aide

bilatérale pour y incorporer une analyse de leur impact sur les enfants.

Un nouveau gouvernement libéral continuera d'attacher une importance primordiale aux droits des enfants du monde entier. Il travaillera à supprimer l'exploitation sexuelle des enfants et leur exploitation au travail, ainsi qu'à établir des normes internationales à cet égard.

L'importance qu'accorde le Canada au respect des droits de la personne en fait un exemple pour ses pairs. Nos textes de loi réprimant l'incitation à la haine raciale et l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que l'aménagement de la Loi canadienne sur les droits de la personne font savoir au monde entier que nous respectons les mêmes normes que nous défendons si vivement hors de nos frontières.

Démocratiser la politique étrangère

L'indépendance et l'efficacité de notre politique étrangère reposent sur la participation des Canadiens et des Canadiennes, par le biais d'organisations ou d'institutions publiques et non gouvernementales. Grâce au gouvernement libéral, le Parlement et ses comités ont permis plus que jamais aux citoyens de participer à la définition de la politique étrangère.

Le Centre de développement de la politique étrangère, créé en 1996 par le gouvernement libéral, est une nouvelle enceinte où les citoyens peuvent s'exprimer, à titre individuel ou par le truchement d'institutions. Un gouvernement libéral continuera de réfléchir à de nouveaux moyens de donner voix au chapitre à tous les Canadiens et les Canadiennes sur les décisions

Les libéraux croient que l'établissement de collaborations et de partenariats fondés sur le respect mutuel, aussi bien à l'intérieur du Canada qu'entre les pays du monde entier, représente le meilleur moyen dont les gouvernements disposent pour répondre aux besoins de la population.

de politique étrangère qui se répercutent directement sur leur bien-être et leur vie quotidienne. Nous continuerons d'informer les citoyens sur les décisions de politique intérieure et de politique extérieure qui les concernent directement, et de les y associer.

Le Canada encourage activement la participation des intervenants non gouvernementaux aux concertations internationales. Le Conseil de l'Arctique, inauguré à Ottawa en 1996 et présidé par le Canada jusqu'en 1998, s'offre comme nouveau modèle d'organisation internationale. Il a pour mission de rapprocher les pays arctiques et leurs groupes indigènes en vue du développement durable et de la protection de l'environnement de la région circumpolaire. Les récentes conférences onusiennes à Rio de Janeiro, à Vienne, au Caire, à Copenhague, à Beijing et à Istanbul ont également bénéficié d'une représentation élargie des groupes défendant les intérêts des femmes, des enfants, des indigènes et des personnes handicapées. Un nouveau gouvernement libéral favorisera l'accroissement de la participation des acteurs non gouvernementaux aux institutions onusiennes et aux institutions financières internationales, comme la Banque mondiale.

Les Canadiens et les Canadiennes partagent les valeurs que sont l'équité, la tolérance et l'entraide. C'est en demeurant fidèles à nos valeurs que nous contribuons à la paix dans un monde souvent aux prises avec des bouleversements et des conflits. Les libéraux croient que l'établissement de collaborations et de partenariats fondés

sur le respect mutuel, aussi bien à l'intérieur du Canada qu'entre les pays du monde entier, représente le meilleur moyen dont les gouvernements disposent pour répondre aux besoins de la population. Dans le concert des nations, le Canada doit maintenir une voix indépendante.

Annexe

Évaluation

DÉPENSES PRÉVUES DANS LE PROGRAMME ÉLECTORAL PAR DOMAINES PRIORITAIRES (en millions de dollars)

Ce document traite des engagements prévus dans le programme électoral et de certains éléments de notre plus récent budget. Le tableau suivant ne décrit toutefois que le coût des engagements prévus par le programme puisque le budget fédéral de 1997 a déjà été déposé et pris en considération dans notre cadre budgétaire. Pour les engagements qui couvrent une période de cinq ans, les coûts ne sont indiqués que jusqu'à la fin d'un second mandat.

Le gouvernement fédéral établit des cibles mobiles sur deux ans en matière de réduction du déficit. Il établit également une réserve pour éventualités afin de tenir compte des changements économiques possibles. Notre gouvernement n'utilisera pas cette réserve pour financer de nouveaux programmes ou baisses d'impôt. Les initiatives prévues dans le programme seront financées par le dépassement de nos objectifs d'allègement du déficit, si cet excédent est supérieur à la réserve pour éventualités ou, sinon, par des redéploiements des crédits prévus dans le cadre budgétaire.

SOINS DE SANTÉ

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Hausse des transferts (TCSPS)	-	700,0	1 400,0	1 400,0	1 300,0
Allègements fiscaux ciblés					
Crédit d'impôt au titre des soins à domicile (pages 69-70)	-	25,0	100,0	100,0	100,0
Programmes					
Institut de la santé autochtone (page 79)	-	5,0	5,0	5,0	5,0
Initiative canadienne de lutte contre le cancer du sein (pages 72-73)	-	7,0	7,0	7,0	7,0
Stratégie de réduction de la demande de tabac (page 73)	-	10,0	10,0	10,0	10,0
Stratégie nationale de lutte contre le sida (page 73)	-	40,7	40,7	40,7	40,7
Progression et accélération des travaux portant sur les substances toxiques (page 49)	-	10,0	10,0	10,0	10,0
Total partiel	-	797,7	1 572,7	1 572,7	1 472,7

SAVOIR-FAIRE ET ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Programmes					
Bourses aux étudiants ayant des personnes à charge (page 59)	-	60,0	60,0	60,0	60,0
Total partiel	-	60,0	60,0	60,0	60,0

ENFANTS ET JEUNES

Programmes					
Élargissement du programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (page 77)	-	25,0	25,0	25,0	25,0
Maisons de la jeunesse autochtone (page 78)	-	25,0	25,0	25,0	25,0
Centres d'excellence pour le bien-être des enfants (page 57)	-	4,0	4,0	4,0	4,0
Total partiel	-	54,0	54,0	54,0	54,0

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Programmes					
Élargissement du Programme de développement des marchés d'exportation (page 33)	-	5,0	5,0	5,0	5,0
Élargissement du Programme d'aide à la recherche industrielle (page 36)	-	34,0	34,0	34,0	34,0
Initiative rurale nationale (page 42)	-	5,0	5,0	5,0	5,0
Élargissement du projet Forintek (page 45)	-	1,0	1,0	1,0	1,0
Commissaire chargé de favoriser l'exploitation de l'aquaculture (page 45)	-	0,5	0,5	0,5	0,5
Total partiel	-	45,5	45,5	45,5	45,5

DIVERS

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Programmes					
<i>Prévention de la criminalité</i>					
Lutte contre la délinquance à l'échelon local (pages 84-85)	-	30,0	30,0	30,0	30,0
Organisme mixte, public et privé, voué à la lutte contre la délinquance (page 85)	-	2,0	2,0	2,0	2,0
<i>Culture</i>					
Augmentation des crédits du Conseil des arts du Canada (page 87)	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Diffusion en anglais et en français des produits multimédias et des données sur les autoroutes de l'information (page 88)	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Hausse des crédits pour les maisons d'édition (page 89)	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Commande d'œuvres d'art pour célébrer le nouveau siècle (page 90)	-	4,0	4,0	2,0	-
Relèvement des crédits aux athlètes amateurs et aux organismes sportifs nationaux (page 90)	-	10,0	10,0	10,0	10,0
Soutien au réseau associatif (page 64)	-	5,0	5,0	5,0	5,0
Préservation et enseignement des langues autochtones (page 79)	-	5,0	5,0	5,0	5,0
Forum international sur le fédéralisme (page 92)	-	0,5	0,5	0,5	0,5
Petites initiatives diverses	-	2,3	2,3	2,0	2,0
Total partiel	43,0	101,8	101,8	99,5	97,5
TOTAL	43,0	1 059,0	1 834,0	1 831,7	1 729,7

Table des matières

INTRODUCTION	Bâtir notre avenir ensemble 6
CHAPITRE 1	Baliser la voie d'un pays qui change 13 Le rôle changeant du gouvernement fédéral, 15 Réviser la constitution, 17 Un besoin de clarté, 19
DOSSIER	Égalité et diversité : notre bilan 20 Préconiser l'égalité, 20 Faire respecter notre diversité, 21 Supprimer les obstacles, 21 Ouvrir la voie, 22
CHAPITRE 2	Établir des bases solides pour notre économie 23 Un regain de confiance et d'optimisme, 24 Réduire le déficit, 24 Favoriser l'emploi et la croissance, 26 Des politiques fiscales responsables, 27 Les bienfaits de la responsabilité budgétaire, 28
CHAPITRE 3	Une économie créatrice d'emplois 29 Commercer pour créer des emplois, 30 Attirer les investissements étrangers directs, 33 Les savoir-faire, 33 Commercialiser les recherches publiques, 35 Aider les entreprises à innover, 36 Les technologies vertes et l'innovation, 37 Programme d'accès communautaire, 37 Miser sur les jeunes, 38 Favoriser les PME, 38 Investir dans notre infrastructure, 39 Stimuler le tourisme, 39

DOSSIER Le Canada rural 40

- Jeter des ponts, 41
- L'agriculture et l'agroalimentaire, 42
- Trouver des capitaux, 42
- Favoriser l'innovation, 44
- Perspectives pour le tourisme, 45

DOSSIER Améliorer notre environnement 46

- Gardiens de la faune et de la flore, 46
- Vers le développement durable, 48
- Mettre les sciences et les technologies au service du développement durable, 48
- Renforcer nos moyens en matière de sciences de l'environnement et de la santé, 49
- Prévention de la pollution, 50
- Pour une diplomatie verte, 50
- Les changements climatiques, 50
- Travailler de concert à la recherche de solutions écologiques, 51

CHAPITRE 4 La solidarité sociale 52

- Équité, stabilité, sécurité, 53
- Favoriser les enfants, 54
- Favoriser l'insertion des jeunes, 57
- Dynamiser l'assurance-emploi, 59
- Sécurité pour les personnes âgées, 61
- Égalité des chances pour les citoyens handicapés, 62
- Mobiliser le monde bénévole, 63

CHAPITRE 5 Favoriser la santé publique 66

- Des soins de qualité universels, 67
- Soins primaires, 68
- Soins à domicile, 69
- Médicaments sur ordonnance, 70
- Promotion de la santé publique, 71
- Mettre en place un réseau d'informations sur la santé, 72
- Comblé les besoins urgents, 72

DOSSIER **Accroître les moyens des Autochtones 74**

- La Commission royale sur les peuples autochtones, 75
- Accélérer le règlement des revendications territoriales, 75
- Favoriser le développement économique, 76
- Miser sur les enfants et la jeunesse autochtones, 77
- Miser sur la santé des peuples autochtones, 78
- Modèles relatifs à l'administration de la justice, 79
- Favoriser le rayonnement des langues autochtones, 79

DOSSIER **La sécurité publique 80**

- Détermination de la peine et libération conditionnelle, 80
- Réglementation des armes à feu, 82
- Mieux prendre en charge les jeunes contrevenants, 82
- Les délinquants dangereux susceptibles de récidiver, 82
- Faire reculer la violence faite aux femmes et aux enfants, 83
- Combattre le crime organisé, 84
- La libre circulation des informations dans le système judiciaire, 84
- Favoriser la prévention, 84
- La prévention de la délinquance à l'échelon local, 84

DOSSIER **La promotion de notre identité culturelle 86**

- Favoriser la créativité, 87
- Radiodiffusion, multimédia et édition, 88
- Sur la scène internationale, 89
- Soutien financier pour les athlètes amateurs, 90

CHAPITRE 6 **Le Canada : ouverture sur le monde 91**

- Les partenariats favorisant la sécurité et la stabilité dans le monde, 93
- Faire valoir nos atouts, 95
- Faire rayonner la culture canadienne, 95
- Favoriser le respect des droits de la personne, 96
- Démocratiser la politique étrangère, 96

ANNEXE **Évaluation 98**

Image p. 6,7: © Imtek Imagineering/Masterfile, Toronto
Image p. 20,21: © Ron Chapple - FPG/Masterfile, Toronto
Image p. 62: © Jacob Taposchaner - FPG/Masterfile, Toronto
Image p. 70: © Jim Whitmer/Masterfile, Toronto
Image p. 93: © Ken Davies/Masterfile, Toronto

Toutes les images sont protégées par des droits d'auteur et nul ne peut les reproduire, par quelque méthode que ce soit, ni se les approprier, sans la permission expresse et écrite du détenteur des droits.



Autorisé par l'Agence libérale fédérale du Canada,
agent enregistré du Parti libéral du Canada.

